



Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril*

Espèces terrestres

Janvier 2009



Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril* : espèces terrestres, janvier 2009.

Annuel

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Consultation on Amending the List of Species under the *Species at Risk Act*: Terrestrial Species, January 2009.

Également disponible sur l'Internet : www.sararegistry.gc.ca/public/default_f.cfm

ISSN : 1710-3029

ISBN : 978-0-662-06327-8

N° de cat. : En1-36/2008

1. Espèces en danger—Droit—Canada—Périodiques.
2. Diversité biologique—Conservation—Droit—Canada—Périodiques.
- I. Canada. Environnement Canada.
- II. Titre.
- III. Titre : Consultation on Amending the List of Species under the *Species at Risk Act*: Terrestrial Species, January 2009.

KE5210.C66

346.7104'69522'05

C2005-701252-0F

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, veuillez consulter la page www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=DA294545-1, ou écrire à l'adresse électronique enviroinfo@ec.gc.ca ou contacter :

Environnement Canada
Informatique
351, boulevard Saint-Joseph
Place Vincent-Massey, 8^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3

Téléphone : 819-997-2800 ou 1-800-668-6767 (sans frais)

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736 (appareil de télécommunication pour malentendants)

Références photographiques de la page couverture :

Lasthénie glabre, © Matt Fairbarns

Moucherolle à côtés olive, © www.briansmallphoto.com

Ours blanc, © Corel Corporation

Références photographiques de la page titre :

Arrière-plan :

Habitat de la Tortue des bois, © Simon Nadeau

Avant-plan, grande photo :

Moucherolle à côtés olive, © www.briansmallphoto.com

Avant-plan, petites photos, de gauche à droite :

Noctuelle sombre des dunes, © Nick Page

Lasthénie glabre, © Matt Fairbarns

Ours blanc, © Gordon Court

Tortue des bois, © Ryan M. Bolton

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2009.



Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril*

Espèces terrestres

Janvier 2009



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Veillez envoyer vos commentaires au plus tard :

- le **20 mars 2009** pour les espèces faisant l'objet de consultations **régulières**;
- le **19 mars 2010** pour les espèces faisant l'objet de consultations **prolongées**.

Veillez envoyer vos commentaires par courriel au Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* :
registrelep@ec.gc.ca

Les commentaires peuvent également être envoyés par la poste :

Directrice générale
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Pour en savoir davantage sur la *Loi sur les espèces en péril*, veuillez consulter le site Web du Registre public :
www.registrelep.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL	2
CONSULTATION PUBLIQUE	2
Contexte.....	2
Évaluations récentes des espèces par le COSEPAC	2
Objet des consultations actuelles	2
Contexte législatif des consultations.....	3
Processus de consultation publique.....	3
Rôle et impact des consultations publiques	3
Le choix de la période de consultation.....	4
PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE EN PÉRIL	4
Processus et rôle du COSEPAC	4
Figure 1 : Le processus d'inscription des espèces de la LEP	5
Termes utilisés pour établir le degré de risque que court une espèce	6
Réponse du ministre de l'Environnement à l'évaluation d'une espèce en péril par le COSEPAC	6
EFFET DE L'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE À L'ANNEXE 1	6
Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées	6
Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées	7
Protection accordée aux espèces inscrites comme étant des espèces préoccupantes.....	8
Plans de gestion des espèces préoccupantes.....	8
SOLLICITATION DES COMMENTAIRES DU PUBLIC AU SUJET DE LA MODIFICATION PROPOSÉE DE L'ANNEXE 1	8
ESPÈCES PROPOSÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 1	9
SITUATION DES ESPÈCES RÉCEMMENT ÉVALUÉES ET PROCESSUS DE CONSULTATION	9
Confirmation des désignations, révisions des désignations et nouvelles espèces admissibles – annexe 1	9
Consultations régulières et prolongées.....	9
Tableau 1 : Espèces terrestres inscrites à l'annexe 1 récemment réévaluées par le COSEPAC (confirmation du statut des espèces et reclassification)	10
Tableau 2 : Espèces terrestres récemment évaluées par le COSEPAC et admissibles à un ajout à l'annexe 1	11
Tableau 3 : Espèces aquatiques récemment évaluées ou réévaluées par le COSEPAC et consultations effectuées avec Pêches et Océans Canada (admissibles pour ajout à l'annexe 1, confirmation du statut des espèces et reclassification)	12
RÉSUMÉS DU COSEPAC SUR LES ESPÈCES TERRESTRES ADMISSIBLES POUR AJOUT OU RECLASSIFICATION À L'ANNEXE 1	13
INDEX	66
Espèces par nom commun	66
Espèces par nom scientifique	66
Espèces par province et territoire.....	67
GLOSSAIRE	68

AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

CONSULTATION PUBLIQUE

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie visant à protéger les espèces sauvages en péril, le gouvernement du Canada a adopté, le 5 juin 2003, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). L'annexe 1 de cette loi présente la liste des espèces qui sont protégées en vertu de la LEP, aussi appelée « Liste des espèces en péril ».

L'annexe 1 contenait initialement 233 espèces. Depuis la promulgation de la LEP, 192 espèces ont été ajoutées. Ces 425 espèces forment actuellement la liste des espèces sauvages en péril. La liste complète figurant à l'annexe 1 peut être consultée à l'adresse suivante :

www.registrelep.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1

Évaluations récentes des espèces par le COSEPAC

Le 28 août 2008, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a présenté au ministre de l'Environnement une liste de 46 espèces qu'il venait d'évaluer ou de réévaluer. Le COSEPAC a identifié 39 de ces espèces comme étant en péril. Des 32 espèces terrestres, 18 étaient des espèces nouvellement évaluées et 14 étaient des réévaluations d'espèces déjà inscrites sur l'annexe 1. Le COSEPAC a confirmé la situation actuelle de 11 de ces 14 espèces. Les trois autres espèces sont proposées pour inscription dans une catégorie de risque plus élevée.

La consultation actuelle concerne 18 espèces terrestres qui sont nouvellement admissibles pour ajout à l'annexe 1 et les trois espèces terrestres qui sont proposées pour inscription dans une catégorie de risque plus élevée (tableaux 1 et 2). Aucun changement n'est requis pour ces espèces déjà inscrites à l'annexe 1 dont le statut a été confirmé par le COSEPAC; donc, ces espèces ne sont pas incluses dans les consultations actuelles.

Le ministre des Pêches et des Océans procède à des consultations séparées sur les espèces

aquatiques (tableau 3). Pour obtenir plus de renseignements sur les consultations concernant les espèces aquatiques, veuillez visiter le site Web de Pêches et Océans Canada à l'adresse :

www.dfo-mpo.gc.ca/index.htm

Environ 56 p. 100 des espèces terrestres récemment évaluées ou réévaluées se trouvent dans des parcs nationaux ou d'autres aires administrées par l'Agence Parcs Canada. Cette dernière partage la responsabilité avec Environnement Canada à l'égard du rétablissement de ces espèces terrestres.

Objet des consultations actuelles

Les évaluations du COSEPAC se fondent uniquement sur une évaluation de la situation biologique de chaque espèce. Avant de pouvoir faire une recommandation éclairée, le ministre de l'Environnement doit évaluer les conséquences potentielles, notamment les coûts socioéconomiques, de l'acceptation des évaluations de la situation faites par le COSEPAC et de la modification de l'annexe 1.

Le gouvernement du Canada a conçu la LEP pour assurer la protection et le rétablissement des espèces sauvages canadiennes en péril et de leurs habitats, tout en misant sur les valeurs canadiennes liées à la participation. L'engagement des peuples autochtones est d'une importance particulière. On reconnaît le rôle des Autochtones dans la gestion des vastes réserves et territoires traditionnels et des terres visées par un règlement qui contribue considérablement au soutien de la biodiversité du Canada.

Les gouvernements ne peuvent agir seuls afin d'assurer la conservation de la biodiversité. La meilleure façon d'assurer la survie des espèces en péril et de leurs habitats est en effet de s'assurer de la participation active de toutes les personnes concernées. Le gouvernement du Canada invite et encourage la population à s'y intéresser.

À cette fin, la présente publication (janvier 2009), comprend des renseignements détaillés sur ces espèces terrestres et des lieux où on les retrouve au Canada.

Un aspect particulièrement important pour Environnement Canada dans le cadre de ces consultations est la détermination des coûts et des avantages relatifs à la modification de l'annexe 1 en fonction de l'évaluation de chacune des espèces par le COSEPAC. Vos commentaires seront examinés relativement aux impacts potentiels qu'aurait l'inscription des espèces, puisqu'on reconnaît que le patrimoine naturel du Canada est une composante essentielle de notre identité nationale et de notre histoire.

La participation de ceux qui sont touchés fait partie intégrante du processus, tout comme elle est essentielle et sert d'ultime protection des espèces sauvages canadiennes. Vos commentaires sur le présent document comptent et feront l'objet d'un examen des plus attentifs.

Contexte législatif des consultations

Après avoir reçu du COSEPAC les évaluations des espèces, le ministre de l'Environnement les présentera au gouverneur en conseil. Après des consultations publiques sur l'ajout d'espèces à l'annexe 1, il recommandera au gouverneur en conseil l'une ou l'autre des énonciations prescrites par la LEP, soit :

- a) que l'évaluation du COSEPAC soit acceptée et que l'espèce soit, en conséquence, ajoutée à l'annexe 1, reclassifiée ou radiée de la liste;
- b) que l'espèce ne soit pas ajoutée à l'annexe 1;
- c) que la question soit renvoyée devant le COSEPAC pour renseignements supplémentaires ou réexamen.

Le gouvernement du Canada est tenu d'adopter l'une de ces énonciations dans les neuf mois suivant la réception par le gouverneur en conseil de l'évaluation fournie par le COSEPAC. Si le gouvernement n'agit pas dans le délai prescrit, l'évaluation de l'espèce doit être acceptée, et le ministre de l'Environnement doit prendre un décret modifiant l'annexe 1 en conséquence.

Les résultats des consultations aideront le ministre de l'Environnement à formuler une recommandation sur la mesure à prendre la plus appropriée.

Processus de consultation publique

Avant que le gouvernement ne prenne une décision quant à l'ajout ou la reclassification des espèces terrestres concernées (tableaux 1 et 2), Environnement Canada invite le public à lui faire part de ses commentaires.

Afin de faciliter les consultations publiques, Environnement Canada distribuera le présent document à un certain nombre d'intervenants déterminés et l'affichera dans le Registre public de la LEP. D'autres renseignements plus détaillés sur ces espèces peuvent être consultés dans les rapports de situation du COSEPAC, qui sont utilisés par les membres du Comité comme base des discussions et des désignations de statuts. Les rapports de situation de chacune des espèces terrestres visées se trouvent dans le Registre public de la LEP.

En plus de consulter le public, Environnement Canada consultera les autorités des provinces et des territoires responsables de la conservation et de la gestion des espèces sauvages.

Si un accord de revendication territoriale touche une espèce terrestre admissible de telle sorte qu'elle dépende d'un conseil de gestion des ressources fauniques, celui-ci sera consulté par le ministre de l'Environnement. On contactera également les peuples autochtones touchés par l'ajout d'une espèce à l'annexe 1 ou par sa radiation.

Environnement Canada mènera aussi des consultations auprès d'autres ministères et organismes fédéraux.

Environnement Canada communiquera avec les intervenants déterminés, les groupes concernés et les personnes qui auront fait part de leur intérêt pour les inviter à lui faire part de leur avis. Parmi ces personnes et organismes, on compte, entre autres, les entreprises, les regroupements industriels, les utilisateurs des ressources, les propriétaires, les utilisateurs des terres et les organismes non gouvernementaux environnementaux.

Rôle et impact des consultations publiques

Les résultats des consultations publiques revêtent une grande importance pour le processus d'inscription

des espèces en péril. Environnement Canada analysera soigneusement les commentaires reçus.

Environnement Canada rendra compte des commentaires dans un résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR). Le REIR est une description de la proposition réglementaire; elle comprend une analyse de l'impact prévu et fait partie intégrante du processus réglementaire fédéral. Un décret provisoire (avis d'une décision prise par l'organe exécutif du gouvernement), qui propose d'inscrire la totalité ou une partie des espèces considérées, sera ensuite publié avec le REIR dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de commentaires de 30 jours.

Le ministre de l'Environnement tiendra compte des commentaires et de tous les renseignements supplémentaires reçus à la suite de la publication du décret provisoire et du REIR dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. À l'égard de chacune des espèces qui relèvent de sa compétence, le ministre recommandera ensuite au gouverneur en conseil d'accepter l'évaluation de l'espèce et de modifier l'annexe 1 en conséquence, de ne pas ajouter l'espèce à l'annexe 1 ou de retourner l'évaluation de l'espèce au COSEPAC pour l'obtention de renseignements supplémentaires ou pour réexamen. La décision définitive sera publiée dans la Partie II de la *Gazette du Canada* et dans le Registre public de la LEP.

Le choix de la période de consultation

Le ministre indique dans l'énoncé de réaction le processus de consultation à suivre pour chacune des espèces étudiées. Dans le cadre de consultations régulières, le ministre de l'Environnement transmet les évaluations d'espèces au gouverneur en conseil rapidement après l'affichage des énoncés de réaction dans le Registre public de la LEP (habituellement trois mois). La date de réception de ces derniers par le gouverneur en conseil marque le début de la période de neuf mois pendant laquelle le gouvernement du Canada doit agir (voir ci-dessus la section « Contexte législatif des consultations »).

Dans certaines circonstances, l'inscription à l'annexe 1 d'une espèce évaluée par le COSEPAC peut avoir des impacts importants et étendus sur les activités des peuples autochtones, les industries et les citoyens canadiens en général. Dans ces cas,

les citoyens affectés doivent être informés de la décision à venir et, dans la mesure du possible, des conséquences potentielles. Ils doivent également avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions et de partager leurs idées sur la meilleure approche à adopter pour protéger et rétablir l'espèce concernée. Pour répondre à ces exigences, des délais prolongés des consultations seront menées pour certaines espèces terrestres.

Pour les espèces faisant l'objet d'une consultation prolongée, le ministre de l'Environnement ne transmettra pas les évaluations au gouverneur en conseil avant que les exigences de la consultation ne soient respectées. Prière de consulter les tableaux 1 et 2 pour connaître le processus de consultation pour les espèces terrestres.

PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE EN PÉRIL

La LEP permet de renforcer et d'accroître la capacité du gouvernement du Canada de protéger les espèces sauvages et les populations distinctes qui risquent de disparaître dans le monde ou au Canada. Puisque la Loi ne s'applique qu'aux espèces et aux populations distinctes inscrites à l'annexe 1, la transparence et l'ouverture du processus d'inscription ont une importance primordiale.

La figure 1 résume le processus d'inscription des espèces à la liste de la LEP.

Processus et rôle du COSEPAC

Le COSEPAC est composé de spécialistes des espèces sauvages en péril œuvrant dans les domaines de la biologie, de l'écologie, de la génétique, des connaissances traditionnelles autochtones ainsi que dans d'autres domaines pertinents; ces spécialistes proviennent de divers milieux, dont les universités, les organisations autochtones et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Dans un premier temps, le COSEPAC commande un rapport de situation afin d'établir le statut de l'espèce. Pour être accepté, ce rapport doit faire l'objet d'un examen par les pairs et être approuvé par un sous-comité de spécialistes des espèces. Dans

Figure 1 : Le processus d'inscription des espèces de la LEP

La LEP prévoit que l'évaluation scientifique d'une espèce et la décision d'inscrire celle-ci sur la liste soient deux processus distincts, ce qui garantit aux scientifiques une indépendance totale dans leurs recommandations et assure que les décisions qui touchent les Canadiens sont prises par des représentants élus qui peuvent en être tenus responsables.

Pour évaluer le degré de risque pesant sur une espèce sauvage que l'on juge susceptible de disparaître du Canada, le COSEPAC se fonde sur les meilleures données biologiques disponibles. Il examine les recherches sur la situation des populations et des habitats, sur les tendances qui les caractérisent et sur les dangers qui les menacent; il utilise les connaissances des collectivités locales et le savoir traditionnel autochtone, et il applique des critères d'évaluation reposant sur des normes internationales.

Le COSEPAC classe l'espèce dans une des catégories suivantes : disparue, disparue du Canada, en voie de disparition, menacée, préoccupante, données insuffisantes, non en péril.

Le COSEPAC fait parvenir au ministre de l'Environnement et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril, une fois l'an, ses évaluations et les données à l'appui (justifications et rapports de situation), étayant la désignation des espèces comme étant en péril (disparue du Canada, en voie de disparition, menacée, ou préoccupante). Les évaluations et leurs motifs sont versés au registre.

Le ministre de l'Environnement dispose de 90 jours pour publier un énoncé de réaction dans le registre.

Cet énoncé indique comment il se propose de réagir à l'évaluation du COSEPAC et, dans la mesure du possible, selon quel échéancier. Certaines espèces peuvent exiger des consultations prolongées.

Le ministre de l'Environnement communique les évaluations du COSEPAC au gouverneur en conseil.

Dans les neuf mois qui suivent, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre et par arrêté :

- confirmer l'évaluation et inscrire l'espèce à la liste de la LEP, la reclassifier ou la radier de la liste;
- décider de ne pas inscrire l'espèce à la liste de la LEP;
- renvoyer la question au COSEPAC pour renseignements supplémentaires ou pour réexamen.

Si, dans les neuf mois après avoir reçu l'évaluation de la situation de l'espèce faite par le COSEPAC, le gouverneur en conseil n'a pas pris de décision, le ministre modifie par arrêté la liste en conformité avec cette évaluation.

Une fois qu'une espèce est ajoutée à l'annexe 1, elle bénéficie de toutes les protections prévues à la LEP et du processus de préparation obligatoire de plans de rétablissement qui y est prescrit.

certaines circonstances spéciales, l'évaluation peut se faire d'urgence.

Dans un deuxième temps, le COSEPAC se réunit pour examiner le rapport de situation, discuter de l'espèce à l'étude, déterminer si elle est ou non en péril et, le cas échéant, établir le degré de risque auquel elle est exposée.

Pour en savoir davantage sur le COSEPAC, visitez le site Web :

www.cosepac.gc.ca

Termes utilisés pour établir le degré de risque que court une espèce

Le degré de risque est défini au moyen des catégories suivantes : « espèce disparue du pays », « espèce en voie de disparition », « espèce menacée » et « espèce préoccupante ». Le COSEPAC considère qu'une espèce sauvage est « disparue du pays » lorsqu'elle n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'elle est présente ailleurs; « en voie de disparition » lorsqu'elle risque de façon imminente de disparaître du pays ou de la planète; « menacée » lorsqu'elle est susceptible de devenir en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître; « préoccupante » lorsqu'elle peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

Réponse du ministre de l'Environnement à l'évaluation d'une espèce en péril par le COSEPAC

La *Loi sur les espèces en péril* renforce et accroît la capacité du gouvernement du Canada de protéger les espèces sauvages canadiennes et les populations distinctes qui risquent de disparaître du pays ou de la planète. Puisque la Loi ne s'applique qu'aux espèces et aux populations distinctes inscrites à l'annexe 1, la transparence et l'ouverture du processus d'inscription ont une importance primordiale.

Une fois qu'il a établi qu'une espèce est en péril, le COSEPAC transmet l'évaluation au ministre de l'Environnement, qui doit ensuite diffuser, dans les

90 jours suivant la réception de l'évaluation, un rapport décrivant ce qu'il entend faire pour donner suite à l'évaluation et fournissant, dans la mesure du possible, un échéancier de mise en œuvre.

Le ministre indique le processus de consultation à suivre pour une espèce étudiée dans un énoncé de réaction, qui est affiché dans le Registre public de la LEP. Les évaluations pour lesquelles il n'est pas nécessaire de prolonger les consultations sont acheminées au gouverneur en conseil. Cette étape marque le début du délai de neuf mois dont le ministre dispose pour formuler une recommandation au gouverneur en conseil quant à l'acceptation ou non de l'évaluation de l'espèce et de la modification de l'annexe 1 en conséquence, ou au renvoi de l'évaluation de l'espèce au COSEPAC. Une fois qu'une espèce est inscrite à l'annexe 1, des mesures précises doivent être adoptées dans un délai prescrit afin de veiller à sa protection et à son rétablissement.

EFFET DE L'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE À L'ANNEXE 1

La protection qui entre en vigueur après l'ajout d'une espèce à l'annexe 1 dépend d'un certain nombre de facteurs qui incluent le statut de l'espèce en vertu de la LEP, le type d'espèce et sa distribution.

Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées

Les divers gouvernements du Canada partagent la responsabilité de la conservation des espèces sauvages. Dès qu'une espèce est inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, la LEP établit la protection légale des individus et de leurs résidences où ils existent sur le territoire domaniale. En ce qui concerne les oiseaux migrateurs protégés par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, et les espèces aquatiques, la protection légale des individus et de leurs résidences s'applique où qu'ils existent au Canada. Dans les territoires, la protection légale établie par la LEP ne s'applique que sur le territoire domaniale sous la tutelle du Ministre de l'Environnement ou de l'Agence Parcs Canada.

En vertu de la LEP, il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer, de le prendre, ou d'endommager ou de détruire sa résidence. Aux termes de la Loi, il est également interdit de posséder, de collectionner, d'acheter, de vendre ou d'échanger un tel individu.

Dès leur inscription en vertu de la LEP, les espèces terrestres en péril qui ne sont pas présentes sur le territoire domanial et qui ne sont pas protégées par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*, ne reçoivent aucune protection immédiate. Plutôt, les provinces et territoires sont compétents à l'égard des espèces terrestres sur le territoire non-domanial et sont responsables pour la protection de ces espèces. S'il est déterminé que ces espèces, habituellement gérées par les provinces ou les territoires, ne sont pas protégées de façon efficace, la LEP fournit au gouverneur en conseil le pouvoir d'appliquer les dispositions de la LEP aux terres provinciales ou territoriales. Avant d'invoquer ces dispositions, le gouvernement fédéral consultera la compétence concernée.

Le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans peuvent autoriser des exceptions aux interdictions prévues par la LEP. Ces ministres peuvent conclure des ententes ou délivrer des permis uniquement dans le cas de recherches liées à la conservation d'une espèce et réalisées par des scientifiques qualifiés, mais aussi dans le cas d'activités qui sont bénéfiques pour une espèce inscrite ou qui augmentent ses chances de survie, ou encore d'activités qui touchent une espèce inscrite de façon incidente. Ils peuvent faire ces exceptions uniquement s'il a été établi que toutes les solutions de rechange raisonnables ont été considérées et que la solution adoptée est la meilleure, que toutes les mesures possibles seront prises afin de réduire au minimum l'impact de l'activité et que la survie ou le rétablissement de l'espèce ne sera pas compromis. Le ministre de l'Environnement ou le ministre des Pêches et des Océans doit, dans un tel cas, publier une justification du permis ou de l'entente dans le Registre public de la LEP.

Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées

L'ajout à l'annexe 1 d'une espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée commande l'élaboration d'un programme de rétablissement et d'un plan d'action qui feront l'objet de consultations distinctes.

Après inscription de nouvelles espèces à l'annexe 1, les programmes de rétablissement seront établis et affichés dans le Registre public de la LEP (pour examen et commentaires de la part du public) dans un délai d'un an dans le cas d'une espèce désignée en voie de disparition et de deux ans dans le cas d'une espèce désignée menacée ou disparue du pays.

Chaque programme de rétablissement vise à atténuer les menaces connues qui pèsent sur l'espèce en question et sur son habitat. Elle comprend les objectifs en matière de population et de répartition. Dépendant de la situation de l'espèce, il peut être approprié d'inclure d'autres objectifs tels que l'intendance (pour établir la protection de la population actuelle) ou l'éducation (pour accroître la sensibilisation du public). Les programmes de rétablissement doivent inclure un énoncé de l'échéancier pour l'élaboration d'un plan d'action ou plus. Dans la mesure du possible, les programmes de rétablissement doivent aussi déterminer l'habitat essentiel de l'espèce. Si les informations nécessaires ne sont pas disponibles, des études, de même que leur calendrier de réalisation, seront identifiés dans le programme de rétablissement et l'habitat essentiel sera identifié subséquemment dans un plan d'action. Les plans d'action permettront de terminer la désignation de l'habitat essentiel, comprendront des mesures pour réagir aux menaces et cerneront d'autres mesures nécessaires afin de mettre en œuvre le programme de rétablissement.

Les programmes de rétablissement et les plans d'action visant ces espèces sont préparés en collaboration avec les conseils de gestion des ressources fauniques et les organisations autochtones directement concernées ainsi qu'avec les compétences responsables de la gestion de l'espèce.

Les propriétaires fonciers et les autres personnes directement concernées par le programme de rétablissement sont également consultés.

Protection accordée aux espèces inscrites comme étant des espèces préoccupantes

Les interdictions prévues par la LEP pour les espèces inscrites comme disparues du pays, en voie de disparition ou menacées ne s'appliquent pas aux espèces préoccupantes. Cependant, toutes les mesures de protection et interdictions existantes, comme celles prévues par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, restent en vigueur.

Plans de gestion des espèces préoccupantes

Pour les espèces préoccupantes, on élabore des plans de gestion qui sont affichés dans le Registre public de la LEP dans les trois ans suivant leur inscription à l'annexe 1 afin de permettre à la population de les examiner et de les commenter. Ces plans prévoient des mesures de conservation pertinentes pour les espèces concernées et leurs habitats.

Les plans de gestion sont élaborés en collaboration avec les compétences responsables de la gestion de l'espèce concernée, notamment avec les conseils de gestion des ressources fauniques et les organisations

autochtones directement concernés. Les propriétaires fonciers, les locataires et les autres personnes directement touchées par le plan sont également consultés.

SOLLICITATION DES COMMENTAIRES DU PUBLIC AU SUJET DE LA MODIFICATION PROPOSÉE DE L'ANNEXE 1

Pour faire en sorte que vos commentaires soient examinés relativement aux espèces terrestres admissibles à l'ajout à l'annexe 1 ou à une inscription à un degré de risque supérieur, veuillez les envoyer au plus tard le **20 mars 2009** pour les espèces faisant l'objet de consultations régulières et le **19 mars 2010** pour les espèces faisant l'objet de consultations prolongées.

Veuillez faire parvenir vos commentaires au Registre public de la LEP par courriel à :

registrelep@ec.gc.ca

ou par la poste à :

Directrice générale
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Environnement Canada examinera de près vos commentaires et s'en servira pour déterminer s'il y a lieu d'inscrire les espèces en question à l'annexe 1 de la LEP.

ESPÈCES PROPOSÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

SITUATION DES ESPÈCES RÉCEMMENT ÉVALUÉES ET PROCESSUS DE CONSULTATION

Confirmation des désignations, révisions des désignations et nouvelles espèces admissibles – annexe 1

Dès 32 évaluations d'espèces terrestres présentées au ministre de l'Environnement par le COSEPAC en août 2008, 18 sont des espèces nouvellement admissibles à l'ajout à l'annexe 1. Les 14 autres espèces figurent déjà à l'annexe 1. Trois de ces 14 espèces sont envisagées pour reclassification (à une catégorie de risque plus élevé). Les autres 11 espèces ont vu confirmer leur situation actuelle à l'annexe 1 et ne font pas partie des consultations. On compte en tout 21 espèces terrestres qui sont admissibles à l'ajout à l'annexe 1 ou au changement de leur état actuel à l'annexe 1.

Veillez consulter les tableaux 1 et 2 pour en savoir plus sur ces espèces, leur situation selon le COSEPAC, les provinces et territoires où elles se trouvent et le processus de consultation dont elles font l'objet.

Consultations régulières et prolongées

Pour les espèces dont l'acceptation des évaluations du COSEPAC aurait des impacts importants et étendus sur les activités des peuples autochtones, les industries ou les citoyens canadiens en général, un processus de consultation prolongée est indiqué (tableaux 1 et 2). Les consultations prolongées donnent aux personnes concernées davantage d'occasions de s'informer des impacts

potentiels d'une inscription, d'exprimer leurs opinions ou de partager leurs idées sur la meilleure façon de protéger ou de rétablir les espèces. Le ministre de l'Environnement ne transmettra pas au gouverneur en conseil les évaluations de ces espèces faites par le COSEPAC avant que les exigences des consultations prolongées ne soient respectées.

Les évaluations des espèces faisant l'objet d'une période de consultation régulière seront transmises au gouverneur en conseil en 2009.

Les résultats des périodes de consultation régulières et prolongées permettront de guider le ministre de l'Environnement dans sa recommandation au gouverneur en conseil, pour chacune de ces espèces. Dès que le ministre aura formulé la recommandation, le gouverneur en conseil décidera d'accepter l'évaluation et de modifier l'annexe 1 en conséquence, de ne pas ajouter les espèces à la liste ou de renvoyer l'évaluation au COSEPAC.

Pour obtenir plus d'information concernant les consultations sur les espèces aquatiques, veuillez visiter le site Web de Pêches et Océans à l'adresse suivante :

www.dfo-mpo.gc.ca/index.htm

Les commentaires sur les espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations régulières doivent être reçus au plus tard le **20 mars 2009**.

Les commentaires sur les espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations prolongées doivent être reçus au plus tard le **19 mars 2010**.

Pour obtenir plus d'information sur la présentation des commentaires, veuillez consulter la section « Sollicitation des commentaires du public au sujet du projet de modification de l'annexe 1 » ci-dessus.

Tableau 1 : Espèces terrestres inscrites à l'annexe 1 récemment réévaluées par le COSEPAC (confirmation du statut des espèces et reclassification)

Taxon	Espèces	Nom scientifique	Aire de répartition	Processus de consultation
Confirmation de la désignation (11)				
Disparue du pays (1)				
Oiseaux	Tétras des armoises de la sous-espèce <i>phaios</i>	<i>Centrocercus urophasianus phaios</i>	BC	Aucun; confirmation du statut
En voie de disparition (7)				
Mammifères	Marmotte de l'île de Vancouver	<i>Marmota vancouverensis</i>	BC	Aucun; confirmation du statut
Oiseaux	Tétras des armoises de la sous-espèce <i>urophasianus</i>	<i>Centrocercus urophasianus urophasianus</i>	AB, SK	Aucun; confirmation du statut
Oiseaux	Paruline de Kirtland	<i>Dendroica kirtlandii</i>	ON	Aucun; confirmation du statut
Oiseaux	Chouette tachetée de la sous-espèce <i>caurina</i>	<i>Strix occidentalis caurina</i>	BC	Aucun; confirmation du statut
Mollusques	Physe des fontaines de Banff	<i>Physella johnsoni</i>	AB	Aucun; confirmation du statut
Plantes vasculaires	Castilléjie dorée	<i>Castilleja levisecta</i>	BC	Aucun; confirmation du statut
Plantes vasculaires	Stylophore à deux feuilles	<i>Stylophorum diphyllum</i>	ON	Aucun; confirmation du statut
Menacée (2)				
Reptiles	Couleuvre à nez plat	<i>Heterodon platirhinos</i>	ON	Aucun; confirmation du statut
Plantes vasculaires	Smilax à feuilles rondes (Population des plaines des Grands Lacs)	<i>Smilax rotundifolia</i>	ON	Aucun; confirmation du statut
Préoccupante (1)				
Amphibiens	Salamandre de Coeur d'Alène	<i>Plethodon idahoensis</i>	BC	Aucun; confirmation du statut
Révision de la désignation (reclassification dans une catégorie de risque plus élevé) : menacée → en voie de disparition (3)				
Reptiles	Couleuvre fauve de l'Est (Population carolinienne)	<i>Elaphe gloydi</i>	ON	Régulier
Reptiles	Couleuvre fauve de l'Est (Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) ⁽¹⁾	<i>Elaphe gloydi</i>	ON	Régulier
Plantes vasculaires	Violette jaune des monts de la sous-espèce <i>praemorsa</i>	<i>Viola praemorsa praemorsa</i>	BC	Régulier

1. Espèce actuellement inscrite à l'annexe 1 en tant qu'une seule espèce. Réévaluée en avril 2007 et divisée en deux populations.

Tableau 2 : Espèces terrestres récemment évaluées par le COSEPAC et admissibles à un ajout à l'annexe 1

Taxon	Espèces	Nom scientifique	Aire de répartition	Processus de consultation
En voie de disparition (7)				
Arthropodes	Noctuelle sombre des dunes	<i>Copablepharon longipenne</i>	AB, SK, MB	Régulier
Arthropodes	Gomphe des rapides	<i>Gomphus quadricolor</i>	ON	Régulier
Plantes vasculaires	Carex tumulicole	<i>Carex tumulicola</i>	BC	Régulier
Plantes vasculaires	Plagiobothryde odorante	<i>Plagiobothrys figuratus</i>	BC	Régulier
Plantes vasculaires	Uropappe de Lindley	<i>Uropappus lindleyi</i>	BC	Régulier
Plantes vasculaires	Petite-centaurée de Muhlenberg	<i>Centaureum muehlenbergii</i>	BC	Régulier
Plantes vasculaires	Lasthénie glabre	<i>Lasthenia glaberrima</i>	BC	Régulier
Menacées (6)				
Oiseaux	Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	YT, NT, BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, PE, NS	Régulier
Oiseaux	Buse rouilleuse	<i>Buteo regalis</i>	AB, SK, MB	Régulier
Oiseaux	Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	YT, NT, BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, PE, NS, NL	Régulier
Amphibiens	Rainette faux-grillon de l'ouest (Population Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien)	<i>Pseudacris triseriata</i>	ON, QC	Régulier
Reptiles	Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	ON, QC, NB, NS	Régulier
Lichens	Hypogymnie maritime	<i>Hypogymnia heterophylla</i>	BC	Régulier
Préoccupantes (5)				
Mammifères	Ours blanc	<i>Ursus maritimus</i>	YT, NT, NU, MB, ON, QC, NL, Océan Arctique	Prolongé
Oiseaux	Grand Héron de la sous-espèce <i>fannini</i>	<i>Ardea herodias fannini</i>	BC	Régulier
Oiseaux	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	YT, NT, NU, BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, PE, NS, NL	Prolongé
Arthropodes	Noctuelle jaune pâle des dunes	<i>Copablepharon grandis</i>	AB, SK, MB	Régulier
Plantes vasculaires	Léchéa maritime	<i>Lechea maritima</i>	NB, PE	Régulier

Tableau 3 : Espèces aquatiques récemment évaluées ou réévaluées par le COSEPAC et consultations effectuées avec Pêches et Océans Canada (admissibles pour ajout à l'annexe 1, confirmation du statut des espèces et reclassification)

Taxon	Espèces	Nom scientifique	Aire de répartition	Processus de consultation
Confirmation de la désignation (3)				
Disparue du pays (2)				
Poissons	Gravelier	<i>Erimystax x-punctatus</i>	ON	Aucun; confirmation du statut
Poissons	Spatulaire	<i>Polyodon spathula</i>	ON	Aucun; confirmation du statut
En voie de disparition (1)				
Mollusques	Physe d'eau chaude	<i>Physella wrighti</i>	BC	Aucun; confirmation du statut
Révision de la désignation (reclassification dans une catégorie de risque plus élevé) : menacée → en voie de disparition (1)				
Poissons	Méné d'argent de l'Ouest	<i>Hybognathus argyritis</i>	AB	Régulier
Espèces récemment évaluées et admissibles à un ajout à l'annexe 1 (3)				
En voie de disparition (2)				
Mammifères aquatiques	Phoque commun de la sous-espèce des Lacs des Loups Marins	<i>Phoca vitulina mellonae</i>	QC	Prolongé
Mollusques	Troncille pied-de-faon	<i>Truncilla donaciformis</i>	ON	Prolongé
Menacée (1)				
Poissons	Sébaste canari	<i>Sebastes pinniger</i>	Océan Pacifique	Prolongé

RÉSUMÉS DU COSEPAC SUR LES ESPÈCES TERRESTRES ADMISSIBLES POUR AJOUT OU RECLASSIFICATION À L'ANNEXE 1

La section qui suit présente un résumé des justifications de la désignation par le COSEPAC du statut d'espèces individuelles et leur biologie, les menaces, la répartition et d'autres informations. Pour une explication détaillée de la situation de conservation d'une espèce individuelle, veuillez vous référer au rapport du COSEPAC pour cette espèce, qui est aussi disponible sur le Registre public de la LEP à :

www.registrelep.gc.ca/default_f.cfm

ou contactez :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune d'Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Buse rouilleuse



Photo : © Bob Gress

Nom scientifique

Buteo regalis

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Espèce menacée

Aire de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Justification de la désignation

Cette buse de grande taille se trouve principalement dans des prairies naturelles du sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba et est un prédateur

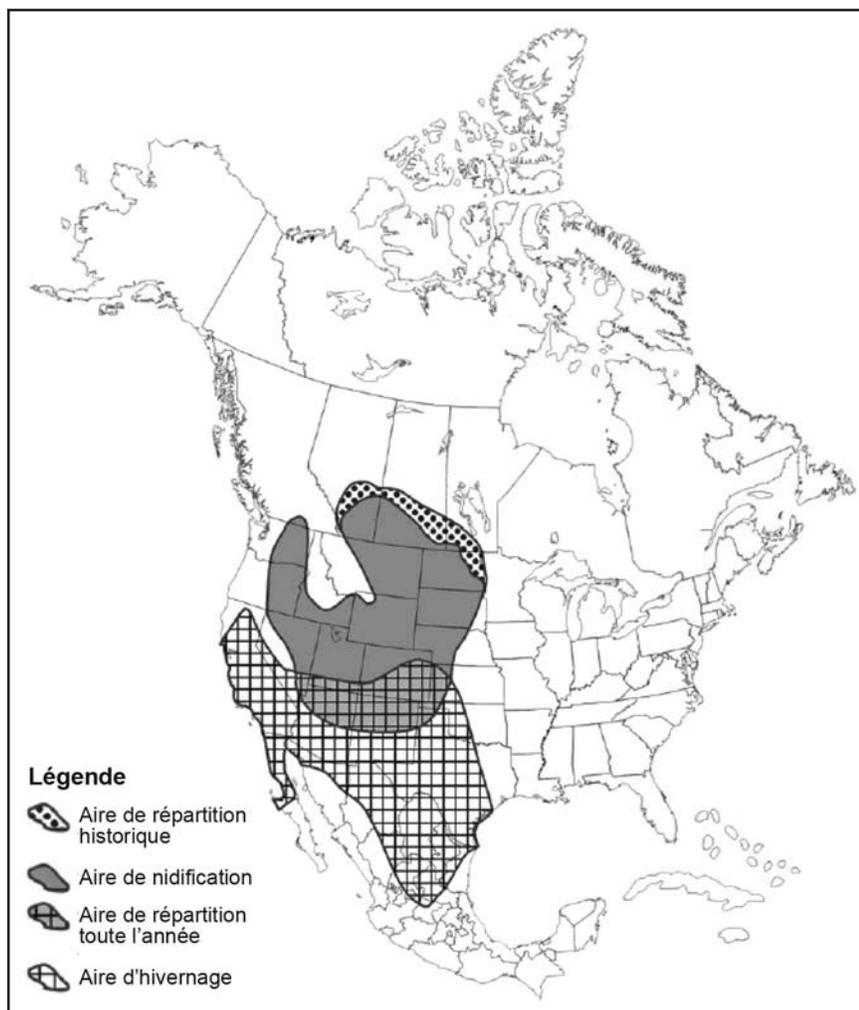
spécialiste du spermophile de Richardson. L'espèce a subi un déclin de population de 64 p. 100 de 1992 à 2005; puisque l'Alberta comprend la majeure partie de son aire de répartition canadienne, cela représente un déclin d'au moins 30 p. 100 dans les Prairies au cours de cette période de temps. La perte, la dégradation et la fragmentation de son habitat de prairies indigènes constituent les menaces les plus graves pesant sur la population.

Information sur l'espèce

La Buse rouilleuse (*Buteo regalis*; anglais : Ferruginous Hawk) est un grand oiseau de proie diurne qui occupe les espaces dégagés de l'ouest de l'Amérique du Nord. À bien des égards, elle est semblable à l'Aigle royal. Elle possède de longues ailes larges à l'extrémité arrondie et une queue en éventail. Deux formes de coloration existent. Les parties supérieures de la forme pâle, la plus courante, sont brunes (ses épaules et son dos portent de nombreuses marques cannelle orangé et blanches), ses parties inférieures blanches sont striées de brun et sa queue est blanche ou grisâtre. Les oiseaux de la forme sombre, moins courante, ont un plumage brun foncé (certaines de leurs plumes ont une bordure couleur cannelle) et une queue blanche, rosâtre ou grise.

Répartition

La Buse rouilleuse occupe les prairies, les arbustives et les régions désertiques de l'ouest du



Aire de répartition nord-américaine de la buse rouilleuse.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Canada et des États-Unis. Au Canada, elle niche dans le sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba; deux ou trois couples ont niché dans le sud de la Colombie-Britannique, du moins historiquement. Le Canada possède environ 10 p. 100 de la répartition mondiale de la reproduction de la Buse rouilleuse, et cette aire diminue; l'espèce n'occupe maintenant que 48 p. 100 de son aire de répartition historique au Canada.

Habitat

À l'est des montagnes Rocheuses, la Buse rouilleuse dépend grandement des prairies indigènes qui sont exposées à la dégradation, à la conversion

et à la fragmentation en raison de l'urbanisation, de l'agriculture et du développement industriel. À l'ouest des Rocheuses, elle utilise surtout les prairies et les steppes arbustives arides. En revanche, elle évite les parcs de peupliers faux-trembles, les forêts alpestres et les régions d'agriculture intensive. Au début du XX^e siècle, la répartition de la Buse rouilleuse a diminué à la limite nord de l'aire de répartition au Canada à cause de l'agriculture et de l'invasion des peupliers faux-trembles dans la partie restante des prairies indigènes mésoïques en raison de l'extinction des incendies. La Buse rouilleuse est très vulnérable à la perte d'habitat et est considérée comme étant spécialiste des prairies indigènes.

Biologie

La Buse rouilleuse se méfie des humains, est de nature discrète et se repose souvent au sol. Ainsi, elle est beaucoup moins visible que d'autres oiseaux de proie sympatriques, comme la Buse de Swainson, ce qui rend plus difficile le suivi de ses populations. L'espèce utilise une grande

variété de structures pour la nidification, notamment des falaises, des arbres, des poteaux de services publics, des bâtiments agricoles, de la machinerie agricole abandonnée, des meules de foin et des nichoirs artificiels. Apparemment monogame (bien que trois oiseaux soient parfois observés ensemble), la Buse rouilleuse est territoriale et se reproduit pour la première fois à l'âge de deux ans. La taille des couvées varie de deux à huit oeufs. L'espèce est un prédateur qui attend patiemment; de cinq à dix oiseaux ont été observés en train de s'attaquer à des communautés de chiens de prairie. À l'est des Rocheuses, la Buse rouilleuse dépend d'une espèce-proie importante, le spermophile de Richardson; à l'ouest de ces montagnes, elle chasse les lièvres, les chiens de prairie et les gaufres.

Taille et tendances des populations

La Buse rouilleuse occupe maintenant environ la moitié de son aire de répartition historique au Canada. En 2005, la population en Alberta a été estimée à 618 ± 162 couples, beaucoup moins que les estimations antérieures. On ignore si cela est dû à un déclin réel du nombre d'individus dans la province ou au perfectionnement des techniques d'inventaire, mais il semble maintenant que la population est faible depuis 2000. En Saskatchewan, la population avait auparavant été estimée entre 300 et 500 couples d'après les sites de nidification connus, l'occupation des sites et l'extrapolation de petites aires d'étude. Un inventaire effectué en 2006 a permis de dénombrier 278 nids dans cette province, lors d'une recherche qui couvrait tous les sites de nidification historiques et environ 12 p. 100 de l'aire de répartition de l'espèce à cet endroit. Au Manitoba, la dernière estimation de la population (2005) est de 42 couples. L'ensemble de la population canadienne compte probablement environ 1 200 couples, à peu près la moitié du nombre estimé en 1998.

Les preuves des récents déclin des populations de Buses rouilleuses proviennent de dénombrements effectués à des postes de surveillance des oiseaux de proie. En revanche, les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) laissent plutôt croire que la population est stable ou en croissance, bien que ce dernier présente de nombreuses lacunes dans le suivi des tendances des populations d'oiseaux de proie. La dernière analyse des dénombrements d'oiseaux migrants de l'ouest de l'Amérique du Nord (de 1977 à 2001) a révélé des déclin importants sur quatre des six sites de surveillance des oiseaux de proie analysés. Sur deux de ces sites, les taux de passage ont augmenté jusqu'au début et au milieu des années 1990, pour ensuite diminuer; des déclin à long terme se sont produits sur les deux autres sites.

Comme de nombreuses autres espèces d'oiseaux de proie, les paramètres des populations (par exemple, le succès de reproduction) de Buses

rouilleuses varient en fonction de l'abondance et de la disponibilité des proies. Les fluctuations naturelles des populations de spermophiles se reflètent dans les paramètres de reproduction de la Buse rouilleuse. Bien que les populations puissent sembler saines dans les régions herbeuses de l'Alberta, leur habitat est saturé et des preuves plutôt solides montrent que l'espèce est en déclin.

Facteurs limitatifs et menaces

Les facteurs limitatifs sont, en ordre d'importance par rapport à leur probabilité : l'augmentation des perturbations engendrées par l'activité humaine (surtout sur les sites de nidifications), la diminution de l'abondance des proies (le spermophile de Richardson), la perte et/ou le déclin de la qualité de l'habitat des prairies herbeuses indigènes, la compétition interspécifique (de la part d'autres espèces du genre *Buteo*) et l'exploration des ressources pétrolières et gazières.

Importance de l'espèce

La Buse rouilleuse est spécialiste des prairies indigènes et une des espèces qui s'adaptent le moins parmi plusieurs autres buses des prairies.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La Buse rouilleuse a été désignée comme une espèce menacée par le COSEPAC en 1980 mais, lors de la dernière évaluation en 1995, elle a été classée dans une catégorie de moindre risque, soit comme étant préoccupante. Elle figure sur la liste de l'annexe 3 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral (LEP, 2002). Elle est inscrite parmi les espèces en voie de disparition en vertu de la *Wildlife Act* de l'Alberta et parmi les espèces menacées en vertu de la *Manitoba Endangered Species Act*, mais elle n'est inscrite à aucune liste en Saskatchewan. ■

Carex tumulicola



Photo : © Matt Fairbairns

Nom scientifique

Carex tumulicola

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

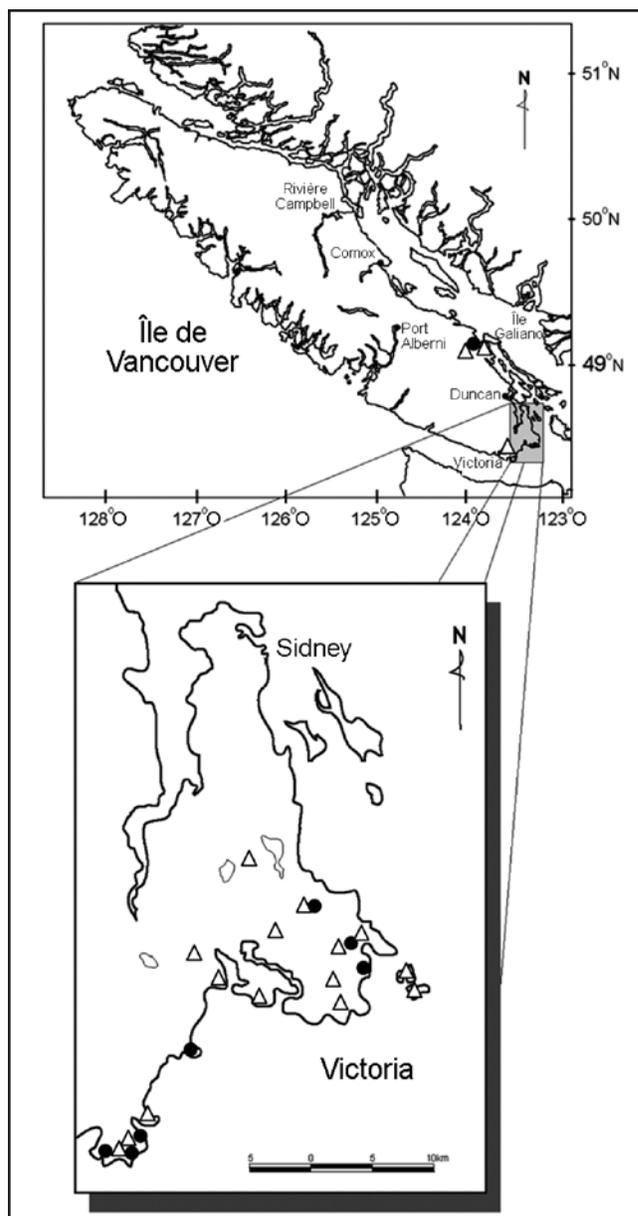
Cette espèce vivace est présente dans 10 sites localisés et très fragmentés du sud-ouest de la Colombie-Britannique. On la retrouve dans des prés et des fourrés arbustifs des écosystèmes du chêne de Garry, un habitat gravement en péril au Canada. La population canadienne totale compte probablement moins de 1 000 individus matures. L'espèce est en péril en raison de facteurs tels que la compétition des plantes exotiques envahissantes et la dégradation de l'habitat qu'elles entraînent, la modification des régimes de feux, l'urbanisation, les dommages attribuables au piétinement et le fauchage.

Information sur l'espèce

Le *Carex tumulicola* (*Carex tumulicola*) est une plante gramoïde de la famille des Cypéracées qui forme des touffes pouvant atteindre 80 cm de hauteur ou des plages gazonnantes.

Répartition

Le *Carex tumulicola* se rencontre depuis le sud-ouest de la Colombie-Britannique jusqu'en Oregon et en Californie. Sa présence a été mentionnée (peut-être de façon erronée) en Idaho. Au Canada, l'espèce a été observée uniquement dans la portion sud-est de la côte de l'île de Vancouver. La superficie totale de



Aire de répartition canadienne de la *Carex tumulicola*, Colombie-Britannique. Les cercles solides représentent les populations existantes.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

l'habitat occupé par l'espèce est largement inférieure à 1 km². On estime que cette superficie est passée de quelques m² à la localité originale à 100 ha. La zone d'occupation établie pour les 10 populations selon les critères du COSEPAC s'élève à 10 km² ou à 32 km², selon qu'elle est mesurée à l'aide d'une grille de 1 sur 1 km ou de 2 sur 2 km. La zone d'occurrence est maintenant estimée à 1 700 km².

Habitat

Au Canada, le *Carex tumulicola* a été trouvé dans des prés et des arbustives humides au printemps dans des chênaies de Garry et des écosystèmes associés. L'intensification du développement urbain autour de Victoria et de Nanaimo, l'envahissement des plantes exotiques et la succession secondaire résultant de la suppression des incendies ont altéré l'écologie de la région à un point tel que la quantité d'habitat propice à l'espèce dans la région est aujourd'hui probablement largement inférieure à ce qu'elle était dans le passé.

Biologie

Le *Carex tumulicola* est une plante vivace qui fleurit et qui produit ses fruits du milieu à la fin de l'été. La pollinisation est assurée par le vent, et les graines ne possèdent aucun mécanisme de dispersion intrinsèque. Le *Carex tumulicola* se reproduit à la fois par voie sexuée et par voie végétative, à partir de courts rhizomes. La plante s'établit facilement à partir de fragments de rhizome. Elle semble tolérer des taux d'humidité élevés en hiver, mais seulement de très faibles taux en été. Elle pousse aussi bien en milieu dégagé qu'à l'ombre.

Taille et tendances des populations

Le *Carex tumulicola* a été récolté pour la première fois au Canada en 1990, mais les recherches intensives de l'espèce n'ont débuté qu'en 1999. En date de 2006, dix populations avaient été découvertes. Deux de ces populations sont constituées d'une seule touffe, qui représente elle-même peut-être un seul individu. D'autres populations sont constituées d'une petite colonie ou de quelques petites colonies dispersées sur un territoire de moins de 1 m² à une trentaine d'hectares. En raison du

port rhizomateux de l'espèce, il est souvent difficile d'évaluer de façon fiable la taille des populations. Nonobstant ces considérations, la population totale compte probablement moins de 1 000 individus.

Facteurs limitatifs et menaces

Au Canada, le *Carex tumulicola* fait l'objet d'un suivi depuis moins de dix ans, mais les causes de son actuelle rareté demeurent nébuleuses. Sa persistance y semble toutefois menacée par plusieurs facteurs comprenant, par ordre approximatif d'importance, la compétition exercée par diverses espèces végétales exotiques introduites, l'altération des régimes des incendies, la conversion de l'habitat (le développement urbain), la circulation de véhicules tout terrain, les altérations hydrologiques, les dommages dus au piétinement et le fauchage, et la perte d'habitat résultant de l'affaissement des berges.

Importance de l'espèce

La répartition discontinue de l'espèce dans le nord-ouest de l'Amérique du Nord est peut-être le vestige d'une répartition autrefois beaucoup plus vaste durant l'altithermal, période postglaciaire chaude et sèche survenue il y a 4 000 à 6 000 ans. Jusqu'à tout récemment, le *Carex tumulicola* était confondu avec le carex à épis séparés (*Carex divulsa*), utilisé à des fins horticoles et dans le cadre de certains travaux de remise en état des terres dans certaines régions côtières du Pacifique Nord-Ouest.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le *Carex tumulicola* figure sur la liste rouge de la Colombie-Britannique, qui lui a attribué le rang de priorité S1 (espèce gravement en péril [*critically imperiled*]). L'espèce ne bénéficie cependant d'aucune protection spécifique dans le reste du Canada ou ailleurs. Son ajout à la liste des espèces protégées en vertu de la *Wildlife Amendment Act*, 2004 de la Colombie-Britannique est toutefois possible. Huit des dix populations connues se trouvent dans des sites qui bénéficient d'une certaine protection parce qu'ils sont situés dans des parcs municipaux ou des terrains appartenant au ministère de la Défense nationale (MDN) ou à Parcs Canada. ■

Couleuvre fauve de l'Est, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent



Photo : © Ryan M. Bolton

Nom scientifique

Elaphe gloydi

Taxon

Reptiles

Situation du COSEPAC

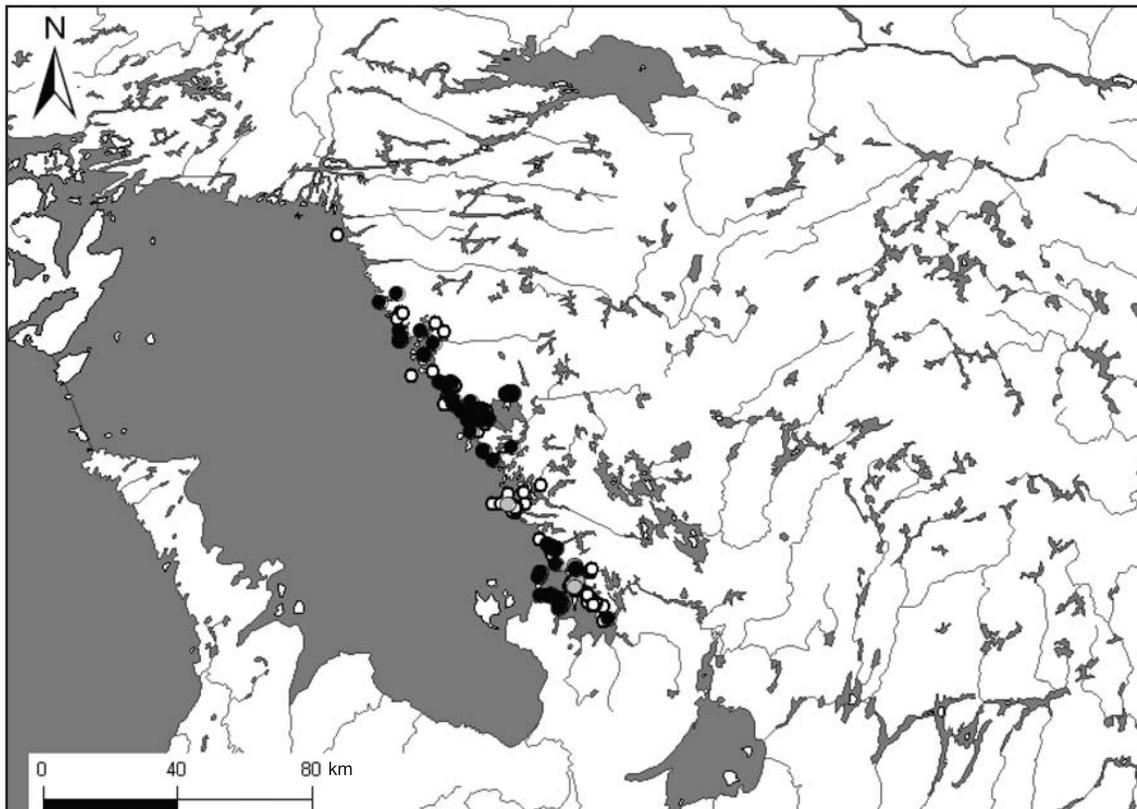
En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Dans cette région, cette espèce nage de longues distances, souvent dans des eaux libres, froides et houleuses où elle est sujette à une mortalité attribuable à la circulation accrue de bateaux. L'espèce est également très vulnérable à la perte de l'habitat, car elle est confinée à une bande étroite du littoral où elle doit faire face à la construction de routes et à la modification de l'habitat découlant d'activités récréatives. L'habitat de l'espèce devient de plus en plus fragmenté au fur et à mesure que l'exploitation crée des zones inhabitables.



Aire de répartition canadienne de la Couleuvre fauve de l'Est, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, sur la baie Georgienne, Ontario. Les cercles solides représentent les observations les plus récentes.

Source : modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Couleuvre fauve de l'Est, population carolinienne

Nom scientifique

Elaphe gloydi

Taxon

Reptiles

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

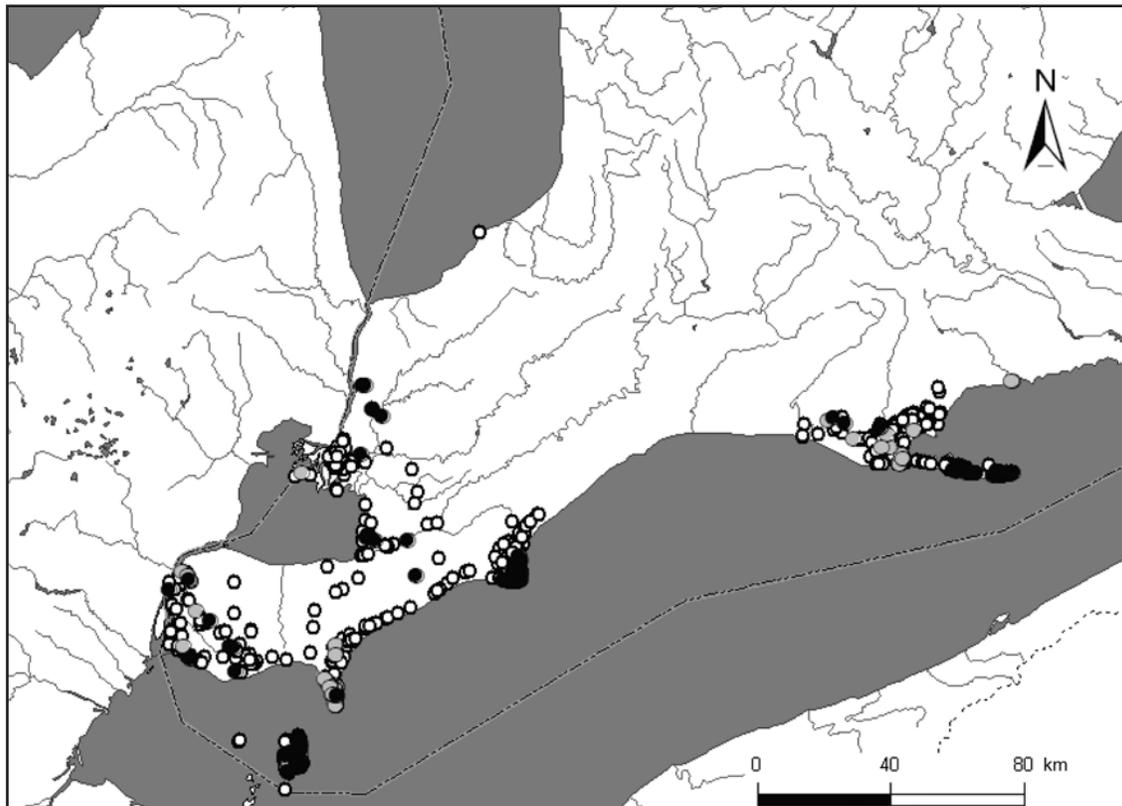
L'espèce est confinée à quelques petites zones de plus en plus isolées qui font l'objet d'une agriculture intensive, où l'on enregistre une forte population

humaine ainsi qu'une densité très élevée de routes. Les routes fragmentent les populations, ce qui augmente la probabilité de disparition du pays. La région ne renferme pas de grandes zones protégées exemptes de routes pour l'espèce. L'espèce fait aussi l'objet de persécution et de collecte illégale pour le commerce des espèces sauvages.

Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent et population carolinienne

Information sur l'espèce

La Couleuvre fauve de l'Est atteint couramment une longueur de 91 à 137 cm. Chez les adultes, la tête est brune ou rougeâtre et généralement dépourvue de motifs ou de marques distinctes. Le dos est jaunâtre, avec des taches bien visibles en forme d'éclaboussures brun foncé ou noires



Aire de répartition canadienne de la Couleuvre fauve de l'Est, population carolinienne, dans le sud-ouest de l'Ontario. Les cercles solides représentent les observations les plus récentes.

Source : modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

qui alternent avec de plus petites taches sur les côtés. Les écailles ventrales sont généralement jaunes, fortement carénées de noir. Les écailles sont faiblement carénées, et l'écaille anale est divisée. Chez les juvéniles, la couleur de fond est plus pâle (habituellement grise), les taches sont plus claires et bordées de noir, une ligne transversale s'étend du museau jusqu'aux yeux et une ligne foncée relie les yeux à l'angle des mâchoires. Les lignes foncées qui ornent le dessus de la tête des individus juvéniles s'estompent avec l'âge et deviennent habituellement indistinctes chez les adultes.

Répartition

L'aire de répartition mondiale de la Couleuvre fauve de l'Est se limite à la région des Grands Lacs en Amérique du Nord. Environ 70 p. 100 de cette aire se trouve en Ontario, au Canada, et le reste forme de petits îlots au Michigan et en Ohio, aux États-Unis. En Ontario, l'espèce occupe une aire très discontinue et se rencontre dans trois régions distinctes le long du littoral de la voie navigable des lacs Érié et Huron. Du sud vers le nord, trois populations régionales sont ainsi distinguées : 1) Essex-Kent; 2) Haldimand-Norfolk; 3) littoral de la baie Georgienne.

Habitat

Dans les régions d'Essex-Kent et de Haldimand-Norfolk, la couleuvre fauve de l'Est fréquente principalement les milieux non boisés de début de succession (p. ex. les friches, les prairies, les marais, les bords de dunes) durant la saison active. Elle utilise régulièrement les haies bordant les champs agricoles et les zones riveraines des canaux de drainage. Dans certaines régions soumises à une exploitation agricole intensive, ces bandes d'habitat linéaires forment vraisemblablement la majeure partie de l'habitat de l'espèce. Le long du littoral de la baie Georgienne, la Couleuvre fauve de l'Est fréquente principalement les zones riveraines dégagées (p. ex. les rives rocheuses dénudées et les prés marécageux) durant la saison active. La couleuvre qui se trouve sur ces rives demeure généralement à proximité de l'eau et s'aventure rarement à plus de 150 m du rivage.

Biologie

La Couleuvre fauve de l'Est émerge habituellement de son gîte d'hivernage de la mi-avril à la mi-mai, s'accouple de la fin de mai à la mi-juin et pond ses oeufs de la fin de juin à la mi-juillet. Elle réintègre son gîte d'hivernage en septembre ou en octobre. La Couleuvre fauve de l'Est présente sur littoral de la baie Georgienne un plus grand territoire que ce qu'utilise celle de la région d'Essex-Kent. En moyenne, la femelle s'éloigne de son gîte d'hivernage sur des distances 3,5 fois plus grandes que celles parcourues par la femelle de la région d'Essex-Kent. Les prédateurs de la Couleuvre fauve de l'Est comprennent les grands oiseaux de proie et des mammifères carnivores comme le raton laveur et le pékan. La couleuvre fauve de l'Est se nourrit principalement de mammifères et d'oiseaux de petite taille. Elle utilise deux stratégies de chasse : la chasse active et la chasse à l'affût. La Couleuvre fauve de l'Est peut s'adapter à un certain niveau de perturbations anthropiques. En été, par exemple, elle utilise des structures artificielles pour s'abriter, même dans les régions qui sont soumises à des niveaux d'activités humaines intenses.

Taille et tendances des populations

Plusieurs chercheurs ont tenté de déterminer la taille et les tendances des populations de couleuvres fauves de l'Est en Ontario. Toutefois, comme c'est le cas pour d'autres espèces de couleuvres rares et cryptiques, il est difficile d'obtenir des estimations quantitatives fiables. Dans les régions où l'accès n'est pas restreint et où les risques pour les sites étudiés peuvent être réduits au minimum, la surveillance des gîtes d'hivernage communaux constitue probablement la meilleure stratégie pour obtenir des estimations fiables de la taille et des tendances des populations. Malgré le manque de données quantitatives directes attestant une diminution des effectifs de la Couleuvre fauve de l'Est, l'ampleur de la perte des terres humides dans le sud-ouest de l'Ontario, conjuguée à la prolifération des routes dans cette même région, a probablement causé une contraction très importante de l'aire de répartition de l'espèce et une diminution tout aussi importante des populations.

Facteurs limitatifs et menaces

Les menaces qui pèsent sur la Couleuvre fauve de l'Est en Ontario sont relativement les mêmes que celles mentionnées dans le dernier rapport de situation visant l'espèce, notamment la perte et la dégradation de l'habitat, la circulation routière, d'autres effets fortuits par suite d'activités humaines et la persécution intentionnelle par les humains.

Importance de l'espèce

L'aire de répartition mondiale de la Couleuvre fauve de l'Est est extrêmement restreinte, et environ 70 p. 100 de cette aire se trouve en Ontario, au Canada. Le fait que la majeure partie de l'aire de répartition mondiale de l'espèce se trouve au Canada est inusité au sein de la faune herpétologique du pays. L'espèce peut donc être considérée comme une espèce distinctement canadienne.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La Couleuvre fauve de l'Est est classée G3 à l'échelle mondiale. À l'échelle subnationale, on lui a attribué la cote S2, au Michigan, et S3, en Ohio et en Ontario. Elle a été officiellement désignée « espèce menacée » par le COSEPA en avril 1999 et en mai 2000, et subséquemment par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario en 2001. Au Canada, la Couleuvre fauve de l'Est bénéficie d'une protection légale en vertu de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* de l'Ontario, qui interdit de harceler, de posséder (sans autorisation) ou de tuer l'espèce. Elle jouit d'une protection supplémentaire dans les parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, dans les réserves nationales de faune en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, et sur toutes les terres fédérales en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (Annexe 1 – Espèces menacées). L'espèce est en outre protégée à l'échelle du territoire ontarien par la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. ■

Gomphe des rapides



Photo : © Allan Harris

Nom scientifique

Gomphus quadricolor

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPA

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Cette espèce de libellule remarquable a une répartition fragmentée, et sa zone d'occurrence et sa zone d'occupation sont très petites. Elle n'est retrouvée que dans de petites parties de deux rivières du sud de l'Ontario. L'espèce serait disparue de deux sites historiques, et il y a des indications d'un déclin continu de l'habitat.

Information sur l'espèce

Le Gomphe des rapides, *Gomphus* (*Gomphus*) *quadricolor* Walsh, 1863, appartient à la famille des Gomphidés. Il s'agit d'une libellule de petite taille, d'une envergure de 25 à 27 mm, au thorax orné d'une alternance de bandes noir brunâtre et vert jaunâtre. L'abdomen est mince, mais son extrémité est légèrement dilatée chez le mâle.

Répartition

L'aire de répartition du *Gomphus quadricolor* comprend l'Ontario et 25 États du nord-est et du centre-nord des États-Unis. La zone d'occurrence maximale mondiale de l'espèce est évaluée à quelque 1,7 million de kilomètres carrés. Au Canada, l'espèce

se trouvait par le passé dans quatre sites du sud et de l'est de l'Ontario, mais elle n'est présente que dans deux sites actuellement. Sa zone d'occurrence au Canada est évaluée à quelque 1 570 km², et sa zone d'occupation est d'environ 26 km².

Habitat

Les larves vivent dans les fosses bourbeuses de cours d'eau limpides et frais. Les mâles adultes se posent sur les pierres, au milieu des rapides. Les femelles adultes occupent les forêts riveraines et fréquentent les rapides lorsqu'elles sont prêtes à s'accoupler.

Biologie

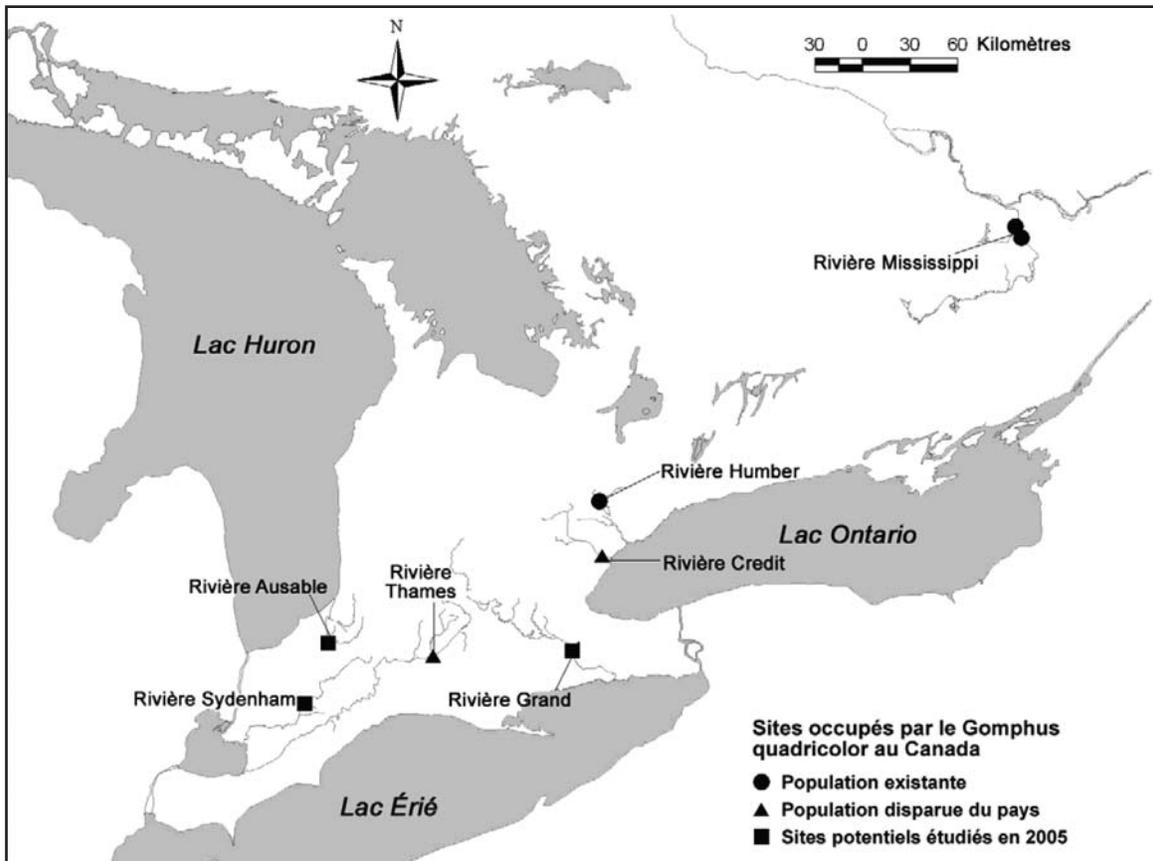
La période de vol du *Gomphus quadricolor* adulte s'étend du début de juin au début de juillet en Ontario; l'adulte vit environ trois ou quatre semaines. L'accouplement a lieu au-dessus du cours d'eau, et la femelle dépose ses oeufs à la surface de l'eau des rapides. Les oeufs et les nouvelles larves sont transportés vers les fosses situées en aval. Les larves passent la plus grande partie de leur temps enfouies juste sous la surface des sédiments des eaux calmes. Elles respirent par l'extrémité de leur abdomen, qui est relevée au-dessus des sédiments.

La durée du stade larvaire du *Gomphus quadricolor* est inconnue, mais elle atteint probablement deux ans ou plus. En prévision de la mue finale, les larves grimpent sur la végétation riveraine. Les adultes fraîchement émergés s'éloignent de la rive pour éviter les prédateurs, jusqu'à ce que leur exosquelette durcisse et qu'ils soient capables de voler rapidement.

Les adultes sont des prédateurs généralistes et opportunistes qui se nourrissent d'insectes volants de petite taille. Les larves se cachent dans les sédiments et se servent de leur labium préhensile pour capturer leurs proies.

Taille et tendances des populations

On croit que le *Gomphus quadricolor* a disparu de deux des quatre sites où l'espèce était connue au Canada. La population canadienne serait de l'ordre d'au moins 318 individus, dont 106 adultes. Malgré le fait que seuls des mâles adultes aient été observés lors d'estimations de la population effectuées dans les deux sites où l'espèce est présente, on présume que



Aire de répartition canadienne du Gomphe des rapides, Ontario.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

chaque site renferme un nombre équivalent de mâles et de femelles et au moins deux larves par adulte (selon l'hypothèse d'un cycle vital de trois ans). Le nombre de larves est donc une estimation minimum.

Facteurs limitatifs et menaces

La menace la plus importante pour le *Gomphus quadricolor* est la dégradation de son habitat. Toutefois, il est probable que la mort accidentelle par collision avec des véhicules représente une menace importante. La retenue des eaux courantes par les barrages, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques constituent des menaces potentielles dans tous les sites canadiens connus.

Importance de l'espèce

Généralement, la présence de gomphides riverains est indicatrice d'un cours d'eau bien oxygéné et propre. Bien que le *Gomphus quadricolor* soit une espèce trop rare et méconnue dans la plus grande partie de son aire de répartition pour que la plupart des gens le

reconnaissent, la popularité des libellules en général augmente de plus en plus, comme l'indique le nombre croissant de guides de poche et d'activités organisées de dénombrement de libellules.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le *Gomphus quadricolor* est classé G3G4 au niveau mondial, N1 au Canada et N3N4 aux États-Unis. Toutefois, aucune des lois visant les espèces en péril des deux pays ne le protège. Il est classé S1 en Ontario, et S1 ou S2 dans la plupart des 25 États des États-Unis où il est présent. Ce n'est qu'au Wisconsin qu'il est classé S4, « non en péril » (*secure*). Aucun des sites connus au Canada n'est situé dans un parc provincial ou fédéral, mais le site de la rivière Humber est entouré de terres qui appartiennent à un office de protection de la nature. Au Canada, l'habitat riverain est censé être protégé par les dispositions de la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral portant sur l'habitat du poissons. ■

Grand Héron sous-espèce *fannini*



Photo : © Parcs Canada – N. Boisvert

Nom scientifique

Ardea herodias fannini

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Espèce préoccupante

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Au Canada, cette sous-espèce est répartie le long de la côte de la Colombie-Britannique et possède une population relativement petite qui se concentre dans quelques colonies de reproduction dans le sud de la Colombie-Britannique. Il y a des indications d'un déclin de la productivité et il n'est pas clair si la population est stable ou en déclin. La prédation par les aigles, la perte d'habitat et les perturbations par les humains constituent des menaces permanentes, particulièrement dans la partie sud de l'aire de répartition où les concentrations d'oiseaux sont plus élevées.

Information sur l'espèce

Le Grand Héron (*Ardea herodias*), un oiseau qui atteint plus de un mètre de hauteur, est le plus grand échassier d'Amérique du Nord. La sous-espèce *Ardea*

herodias fannini, nommée Grand Héron du Pacifique dans le présent rapport, réside à longueur d'année sur les côtes de la Colombie-Britannique. Cette sous-espèce est non migratoire et partiellement isolée des hérons continentaux par les hautes chaînes de montagnes de l'est et une saison de reproduction légèrement précoce. Par comparaison aux hérons continentaux, le Grand Héron du Pacifique est plus foncé et de plus petite taille, et produit des nichées de plus petite taille.

Répartition

Le Grand Héron niche dans la plupart des régions de l'Amérique du Nord au sud de l'Alaska et dans les îles Galápagos. Sa répartition, en incluant les aires non reproductrices, s'étend depuis la limite sud des régions polaires jusqu'au Panama. Le Grand Héron du Pacifique est confiné à la côte du Pacifique, entre le golfe du Prince William en Alaska et Puget Sound dans l'État de Washington, où il réside à longueur d'année.



Aire de répartition nord-américaine du Grand Héron de la sous-espèce *fannini*, dans le nord-ouest de l'océan Pacifique.

Source : modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Habitat

Les Grands Hérons du Pacifique se nourrissent le long du littoral marin, dans des marais d'eau douce et d'eau salée, le long de cours d'eau et dans des terres herbeuses. Un plus petit nombre d'individus se nourrit dans des forêts de varech, sur des quais et dans des plans d'eau artificiels (p. ex. étangs décoratifs et piscicultures). La plupart des hérons nichent dans des terrains boisés à proximité de grands prés de zostère marine (*Zostera marina*), le long de cours d'eau et dans des marais estuariens et d'eau douce. Les colonies de nidification changent d'emplacement, en particulier dans les régions où les perturbations sont nombreuses. Certaines colonies sont utilisées pendant de nombreuses années, mais la plupart d'entre elles, et en particulier celles qui comptent moins de 25 nids, changent d'emplacement après quelques années. En automne, les juvéniles occupent les terres herbeuses du delta du Fraser et du sud de l'île de Vancouver, tandis que les adultes occupent des marais estuariens et riverains et des terres herbeuses.

La taille des populations de Grands Hérons est proportionnelle à la superficie de l'habitat d'alimentation disponible à l'échelle locale. Par conséquent, les plus grandes concentrations de Grands Hérons du Pacifique se trouvent dans la région du delta du Fraser, dont les grandes vasières et zosteraies offrent une abondance de sites d'alimentation. Les pertes localisées d'habitat d'alimentation ont probablement été le plus sévères sur la côte sud de la Colombie-Britannique, car c'est dans cette région que vit la plupart de la population humaine de la province. En outre, l'utilisation de certaines aires d'alimentation pourrait être limitée par la quantité d'habitats de nidification conservés à l'état sauvage.

L'abondance de grands arbres convenables pour la nidification près des aires d'alimentation a diminué dans certaines parties de la Colombie-Britannique au cours du siècle dernier, en raison de l'accroissement de la population humaine et du développement industriel. La côte sud de la Colombie-Britannique, en particulier la très peuplée vallée du bas Fraser, où la population humaine continue de s'accroître, est particulièrement touchée par ce phénomène. Dans cette région, le facteur limitant la taille de la population de hérons pourrait être l'habitat de nidification. La destruction d'habitat dans la côte sud de la Colombie-Britannique a provoqué l'abandon d'au moins 21 colonies (de 1972 à 1985 et de 1998 à 1999).

Biologie

Au printemps, la plupart des hérons se rassemblent dans des colonies où ils se font la cour, nichent et élèvent leurs petits. La diète est principalement composée de petits poissons durant la saison de reproduction, complétée par des petits mammifères en hiver. Généralement, les femelles pondent quatre oeufs, et moins de deux oisillons atteignent en moyenne le stade de l'envol et quittent le nid pour atteindre le stade juvénile. Moins de 25 p. 100 des juvéniles survivent à leur premier hiver, après quoi le taux de survie augmente pour atteindre environ 75 p. 100 par année chez les adultes. Les nids, généralement construits dans des arbres, sont faits de grandes branches.

Taille et tendances des populations

Il est difficile d'estimer la taille de la population de Grands Hérons du Pacifique, car les colonies sont instables et il est difficile d'en faire le suivi de manière standardisée. Les meilleures estimations suggèrent que la population canadienne de Grands Hérons du Pacifique compterait entre 4 000 et 5 000 adultes reproducteurs. La population mondiale de Grands Hérons du Pacifique se situe probablement entre 9 500 et 11 000 adultes reproducteurs. Les données du Recensement des oiseaux de Noël indiquent un déclin démographique au cours des trois dernières générations, alors que les relevés des oiseaux aquatiques des côtes indiquent une croissance au cours d'une récente période de cinq ans. Les relevés des colonies suggèrent que la productivité a diminué considérablement depuis les années 1970.

Facteurs limitatifs et menaces

On croit que les déclinés et les autres problèmes de productivité et de taille des populations sont liés à la prédation par le Pygargue à tête blanche, aux perturbations humaines et à la destruction des habitats de nidification et d'alimentation. On estime que la population humaine vivant au centre de l'aire de répartition de la sous-espèce doublera au cours des 30 prochaines années, ce qui risque d'accentuer les perturbations humaines et la destruction de l'habitat. En outre, les prédateurs auraient un impact sur la qualité de l'habitat en obligeant les hérons à se déplacer vers de nouveaux sites encore plus restreints.

Importance de l'espèce

Le Grand Héron du Pacifique est un animal très apprécié et un symbole de la conservation des terres humides et de la qualité de l'environnement.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Il est interdit de chasser ou de tourmenter tout Grand Héron en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, du Règlement sur les oiseaux migrateurs et de la *Wildlife Act* de la Colombie-Britannique. Les deux sous-espèces de Grands Hérons présentes en Colombie-Britannique figurent dans la liste bleue du Ministry of Environment de la Colombie-Britannique. Le Grand Héron du Pacifique a été désigné « espèce préoccupante » en 1997 par le COSEPAC. ■

Hibou des marais



Photo : © Christian Artuso

Nom scientifique

Asio flammeus

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Espèce préoccupante

Aire de répartition canadienne

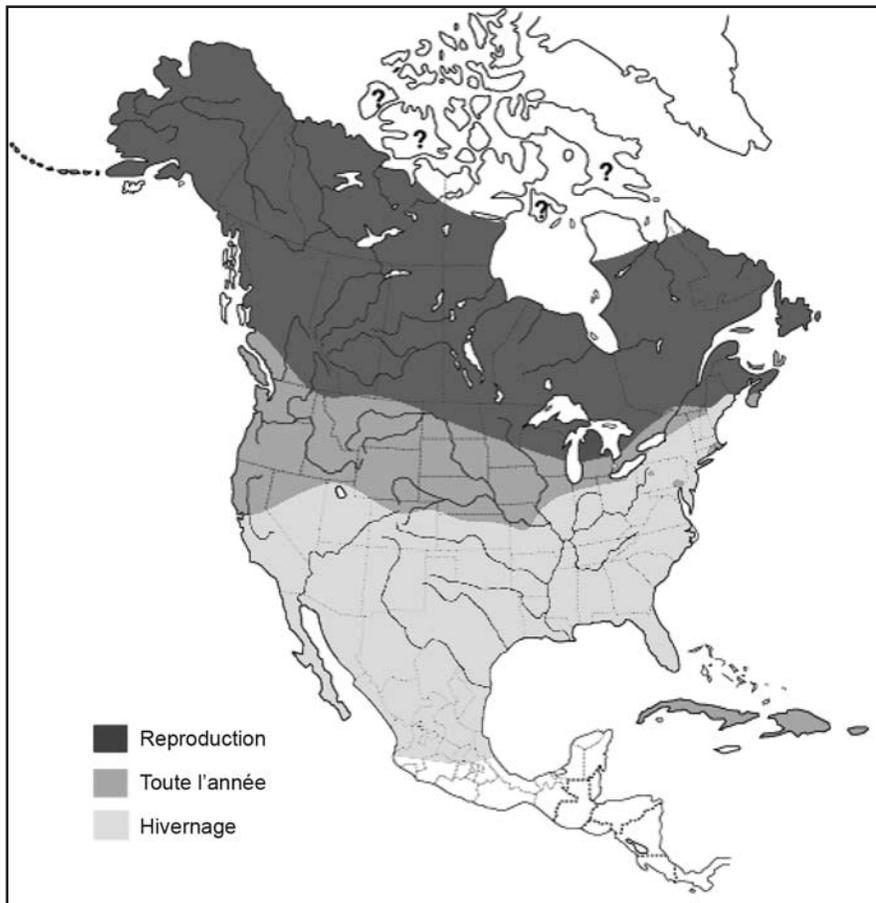
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador

Justification de la désignation

L'espèce a subi une diminution de population continue au cours des 40 dernières années, incluant une perte de 23 p. 100 au cours des 10 dernières années seulement. La perte et la dégradation de l'habitat dans les aires d'hivernage constituent vraisemblablement les menaces les plus graves, les menaces secondaires étant la perte et la dégradation continues de l'habitat dans les aires de reproduction dans le sud du Canada et l'utilisation de pesticides. L'espèce répond presque aux critères de la désignation « menacée ».

Information sur l'espèce

Le Hibou des marais (*Asio flammeus* – Pontoppidan) est un strigidé de taille moyenne d'une longueur approximative de 34 à 42 cm. Les adultes présentent une coloration cryptique. Ils ont le dos brun



Aire de répartition nord-américaine du Hibou des marais. Notez que cette espèce est absente des régions boisées et montagneuses.

Source : modifié à partir de Birds of North America Online.

et leur poitrine, de couleur blanc chamois, présente des rayures brunes. Le vol du Hibou des marais, qu'il exécute au ras du sol dans un habitat ouvert avec des battements d'ailes amples semblables à ceux d'un papillon de nuit, constitue la caractéristique la plus prononcée de l'espèce.

Répartition

Le Hibou des marais est un oiseau cosmopolite qui se reproduit sur un grand nombre de continents et d'îles. En Amérique du Nord, il se reproduit dans les régions arctiques, les marais côtiers et les prairies de l'intérieur. En hiver, il se déplace généralement vers le sud et on le trouve dans les régions côtières, dans les prairies de l'intérieur ainsi que dans la région des grandes plaines, laquelle est un centre d'abondance typique de l'espèce.

Habitat

L'espèce utilise une grande variété d'habitats non boisés, y compris la toundra arctique, les prairies, les peuplements d'armoise, les pâturages en jachère et, occasionnellement, les terres utilisées pour des cultures en rangée. Bien que le Hibou des marais préfère nettement les habitats ouverts, on croit que le principal facteur influençant le choix de l'habitat local (en été comme en hiver) constitue l'abondance de nourriture.

Biologie

Le Hibou des marais est un oiseau nomade et la plupart des individus se déplacent beaucoup de façon saisonnière et annuelle. Cependant, les individus peuplant les îles semblent présenter un degré plus élevé de philopatrie envers leurs sites de reproduction. Les regroupements de Hiboux des marais se produisent pendant la période de reproduction et de non-reproduction, à des sites

où les populations de rongeurs (habituellement des *Microtus*) sont élevées. Les nids sont construits sur le sol dans des habitats ouverts, et la couvée, de 4 à 7 oeufs, commence entre avril et juin. Normalement, une seule couvée est élevée. Avant même de pouvoir voler, les oisillons se dispersent à de courtes distances du nid, se cachant dans la végétation environnante.

Taille et tendances des populations

La population globale estimative s'élève à environ 2 millions d'individus, dont 700 000 se trouvent en Amérique du Nord, et 350 000, au Canada. Le Recensement des oiseaux de Noël porte à croire que le nombre de Hiboux des marais a connu un déclin à un rythme d'environ 3 p. 100 par année pendant les 40 dernières années.

Facteurs limitatifs et menaces

Il importe de noter la quasi-inexistence de données quantitatives concernant les facteurs ayant une influence sur le déclin des populations de Hiboux des marais. Les idées exposées ci-dessous résument les hypothèses publiées. Le principal facteur limitatif semble être la perte et la modification de l'habitat, en particulier les marais et les prairies des régions côtières qui étaient autrefois fortement utilisés par l'espèce pendant l'hivernage, mais également les Prairies canadiennes et les prairies du sud de l'Ontario. D'autres facteurs, de caractère secondaire, pourraient contribuer (à un degré très inférieur) au déclin des populations, notamment : 1) l'augmentation de la prédation des nids (en raison de la fragmentation de l'habitat); 2) la diminution de l'abondance des proies en raison des changements survenus dans l'habitat; et 3) les collisions avec des véhicules, des câbles de services publics et des clôtures en fil barbelé. Bien que des organochlorés aient été détectés dans des oeufs de Hiboux des marais, de plus amples données sur la prévalence et les effets de tels contaminants sont nécessaires.

Importance de l'espèce

Jadis, il était fréquemment possible d'apercevoir le Hiboux des marais dans les Prairies canadiennes et à divers sites, en bordure des deux côtes du Canada; ils sont aujourd'hui peu communs, voire rares dans ces régions. Malgré un accroissement récent de la population des prairies de la région des grandes plaines des États-Unis (où un grand nombre de Hiboux des marais hivernent), aucune augmentation notable de la population reproductrice canadienne n'a été constatée.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

D'après un rapport antérieur du COSEPAC (Cadman et Page, 1994), le Hiboux des marais a été désigné « espèce préoccupante ». Il est actuellement classé dans la catégorie G5 (répandu et non en péril – *demonstrably widespread and secure*) de NatureServe. Toutefois, les désignations de statut de NatureServe pour les provinces du Canada sont les suivantes : Alberta (S3), Colombie-Britannique (S3B, S2N), Labrador (S3S4B), Manitoba (S3S4B), Nouveau-Brunswick (S3B), Terre-Neuve (S3B), Territoires du Nord-Ouest (SNRB), Nouvelle-Écosse (S1S2B), Nunavut (SNRB), Ontario (S3S4B), Île-du-Prince-Édouard (S1S2B), Québec (S3S4), Saskatchewan (S3B, S2N) et Territoire du Yukon (S4B). Les classements de NatureServe sont les suivants : S1 = gravement en péril (*Critically imperiled*), S2 = en péril (*Imperiled*), S3 = vulnérable (*Vulnerable*), S4 = apparemment non en péril (*Apparently Secure*) et SNR = espèce non classée (*Not ranked*). Le Hiboux des marais est protégé en vertu de la *Migratory Bird Treaty Act* (Federal Register, 2006) ainsi qu'aux termes d'un grand nombre de lois provinciales sur les espèces sauvages (par exemple, la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* de l'Ontario et la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du Québec). Le Hiboux des marais est aussi désigné comme une espèce « en voie de disparition » (*Endangered*), « menacée » (*Threatened*) ou « préoccupante » (*Species of Concern*) dans de nombreux États américains, et il est considéré comme une espèce prioritaire sur le plan de la conservation (*Species of Conservation Concern*) par le U.S. Fish and Wildlife Service. ■

Hypogymnie maritime

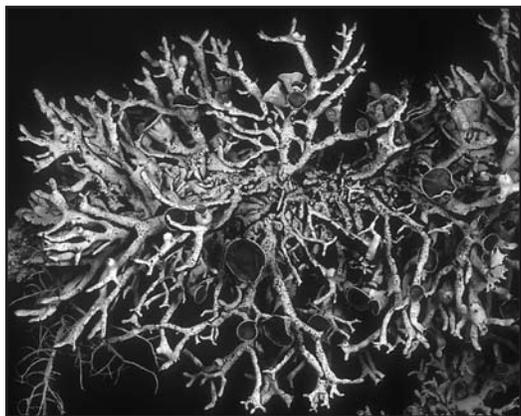


Photo : © Stephen Sharnoff

Nom scientifique

Hypogymnia heterophylla

Taxon

Lichens

Situation du COSEPA

Espèce menacée

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Ce lichen est endémique à la côte Pacifique de l'Amérique du Nord; le sud-ouest de l'île de Vancouver représente la limite septentrionale de son aire de répartition. La survie de l'espèce dépend des forêts de pins tordus à un stade de succession précoce à intermédiaire qui longent la côte. Les populations semblent stables, mais leur occurrence est limitée et l'espèce n'est présente que dans quatre emplacements. Les tempêtes hivernales extrêmes, lesquelles augmenteront vraisemblablement, constituent la principale menace qui pèse sur l'espèce.

Information sur l'espèce

L'Hypogymnie maritime (*Hypogymnia heterophylla*) est un lichen foliacé de la famille des Parméliacées. Le thalle, de grandeur moyenne, mesure entre 5 et 8 cm de diamètre. Ses lobes sont étroits et portent des lobules longs et étroits, perpendiculaires à la marge du lobe. Les lobules constituent un caractère distinctif de l'espèce.

Répartition

L'Hypogymnie maritime est une espèce endémique à la côte ouest de l'Amérique du Nord. Son aire s'étend depuis la pointe sud de l'île de Vancouver, au nord, jusqu'au Puget Sound, dans l'État de Washington, et le long de la côte de l'Oregon et de la Californie jusqu'aux régions côtières de Santa Barbara, de Los Angeles et des îles Channel. Au Canada, l'espèce est répertoriée pour quatre localités côtières de la pointe sud-ouest de l'île de Vancouver.

Habitat

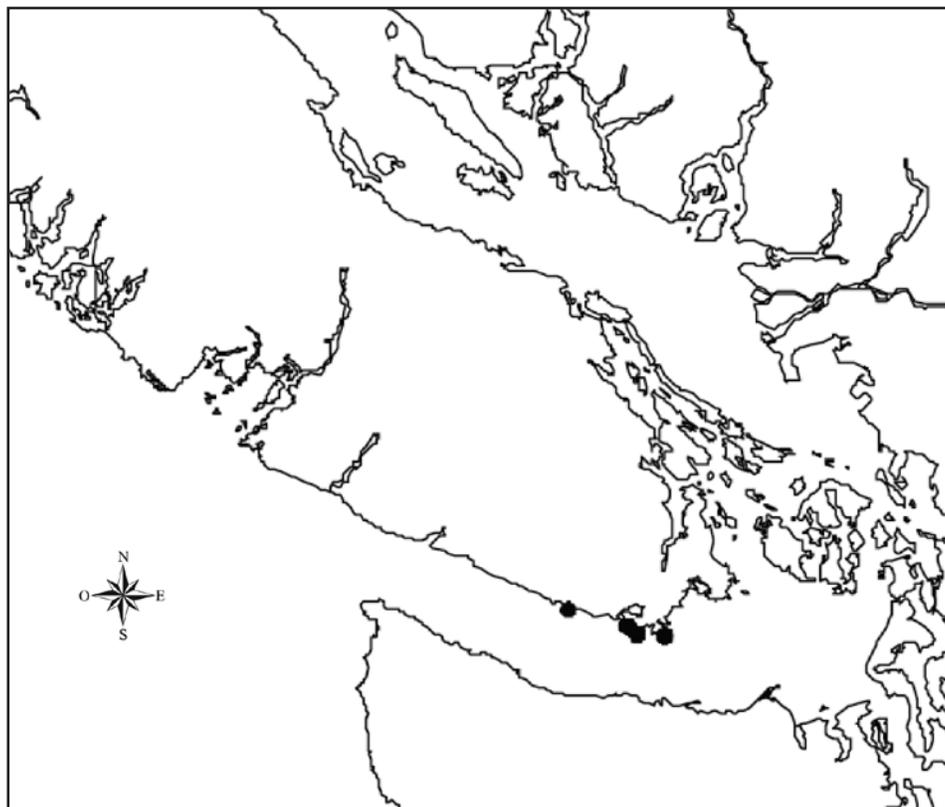
L'Hypogymnie maritime se rencontre dans la sous-zone la plus sèche de la zone biogéoclimatique côtière à pruche de l'ouest, principalement sur des saillies rocheuses situées à faible altitude sur la côte et exposées au soleil, à des vents forts de l'Ouest et du Sud-Ouest, à des précipitations modérées et à une humidité élevée. L'espèce préfère les peuplements de pin tordu côtier (*Pinus contorta* var. *contorta*), jeunes ou d'âge intermédiaire. Il est possible que les embruns soient un caractère essentiel de son habitat.

Biologie

L'Hypogymnie maritime peut se multiplier par voie végétative, par fragmentation des lobules et par production de conidiospores (spores asexuées). La reproduction sexuée est assurée par la dispersion d'ascospores (spores du champignon produites par voie sexuée), qui doivent s'unir avec des cellules d'une algue verte du genre *Trebouxia* pour qu'il y ait formation d'un thalle.

Taille et tendances des populations

Dix sous-populations d'*Hypogymnia heterophylla* sont répertoriées pour quatre localités de la pointe sud-ouest de l'île de Vancouver, situées dans le parc régional East Sooke, l'île Bentinck et Sheringham Point. Le nombre total de thalles est probablement supérieur à 1 000. On croit que les populations de ces localités sont stables. Aucun dépôt de spécimen d'*Hypogymnia heterophylla* postérieur à 1996 n'est répertorié dans la base de données de l'herbier de l'University of British Columbia (UBC) ni dans celle du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique (CDC), ce qui signifie que les récoltes récentes de



Aire de répartition canadienne de l'hypogymnie maritime, Île de Vancouver, Colombie-Britannique.

Source : modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

lichens ne comprenaient pas l'espèce ou que les individus récoltés de l'espèce n'ont pas été déposés.

marge septentrionale de son aire, ce qui explique sa répartition restreinte.

Facteurs limitatifs et menaces

Le principal facteur limitant la dispersion de l'Hypogymnie maritime est l'inféodation de l'espèce aux jeunes peuplements de pin tordu côtier établis sur des saillies rocheuses venteuses à orientation sud-ouest à ouest. La principale menace à la survie des populations semble venir des tempêtes hivernales.

Importance de l'espèce

L'Hypogymnie maritime est un lichen épiphyte endémique à l'Amérique du Nord et confiné à la côte du Pacifique. Au Canada, l'espèce se trouve à la

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le COSEPAC a désigné l'*Hypogymnia heterophylla* « espèce préoccupante » en 1996. Les populations actuelles, toutes situées dans la pointe sud-ouest de l'île de Vancouver, sont protégées du fait qu'elles se trouvent à l'intérieur de parcs ou sur des terres fédérales. À l'échelle de la Colombie-Britannique, l'*H. heterophylla* est classé S1, ce qui signifie qu'il fait l'objet d'un suivi. Dans l'État de Washington, l'espèce (S3) fait également l'objet d'un suivi, tandis qu'en Oregon et en Californie, elle n'est pas classée (SNR). ■

Lasthénie glabre



Photo : © Carol W. Witham

Nom scientifique

Lasthenia glaberrima

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Il n'existe qu'une seule population très petite de cette plante florifère annuelle qui est exposée à un risque continu attribuable à un certain nombre de facteurs limitatifs, dont la propagation de plantes exotiques.

Information sur l'espèce

La Lasthénie glabre (*Lasthenia glaberrima*) est une espèce du genre de la famille des asters (Astéracées). Il s'agit d'une herbacée annuelle à pousses de forme étalée à dressée, à racine pivotante, à tige simple à très ramifiée et glabre. Des racines adventives peuvent se former à partir des nœuds inférieurs des tiges. Les feuilles sont opposées, linéaires, longues de 2 à 10 cm, entières et glabres. La plante produit des groupes de capitules. Chaque capitule, en forme de cloche, réunit de nombreuses fleurs serrées. Les fleurs, jaune pâle, sont peu apparentes et peuvent facilement passer inaperçues. Les akènes (fruits secs typiques de la famille des Astéracées) sont linéaires, pubescents et mesurent moins de 4 mm de longueur. L'espèce présente une grande variation morphologique et est autogame; il est donc fort possible que certaines populations soient génétiquement distinctes, en

particulier les populations isolées, comme celle du Canada.

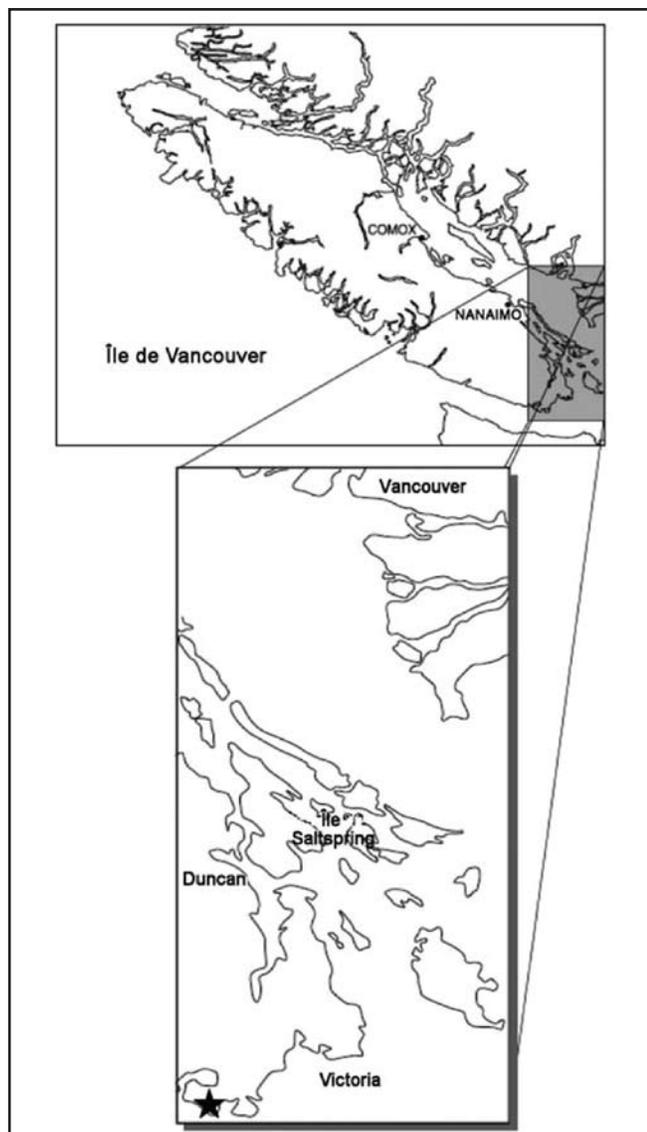
Les seules espèces avec lesquelles la Lasthénie glabre risque d'être confondue sont le cotule pied-de-corbeau (*Cotula coronopifolia*) et la jaumée charnue (*Jaumea carnosa*). Les trois espèces poussent en tapis et produisent de petites inflorescences jaunes groupées et, vues à distance, peuvent paraître semblables. Cependant, le cotule pied-de-corbeau se distingue aisément par ses feuilles alternes, souvent dentées, et par ses bractées involucrales, séparées plutôt que soudées. La jaumée charnue se distingue par ses feuilles charnues épaisses et par ses bractées involucrales séparées. Le cotule pied-de-corbeau et la jaumée charnue poussent dans les zones intertidales salines, tandis que la Lasthénie glabre est inféodée aux mares et aux zones de suintement d'eau douce.

Répartition

La Lasthénie glabre se rencontre depuis l'île de Vancouver jusqu'au centre de la Californie, principalement à l'ouest des monts Cascade. Au Canada, il y a une seule population connue de l'espèce; elle se trouve près de Victoria, en Colombie-Britannique. La localité américaine la plus proche pour laquelle l'espèce est répertoriée se trouve à environ 300 km au sud, dans le comté de Klickitat, dans l'État de Washington. La population canadienne occupe une superficie de moins de 40 m². Sa zone d'occurrence et sa zone d'occupation, calculées selon la méthode du COSEPAC, ont un maximum de 1 km² chacune lorsque qu'elles sont établies en utilisant une grille de 1 km².

Habitat

La population de Lasthénie glabre de Colombie-Britannique pousse dans une mare printanière située dans une falaise rocheuse, à environ 15 m au-dessus du niveau de la mer. Le fond de la mare comporte une mince couche de sol à texture moyenne reposant sur un substratum gneissique. Le site devient mouillé avec les premières pluies, à la fin de l'été ou au début de l'automne, et demeure saturé ou inondé une bonne partie de l'hiver jusqu'au début du printemps. Le sol s'assèche ensuite progressivement, à mesure que s'installe la sécheresse estivale, et est très sec de la mi-juin à la fin août ou au début septembre. La superficie de milieu pouvant servir d'habitat à la Lasthénie glabre s'est beaucoup rétrécie depuis un siècle, la zone côtière du sud-est de l'île de Vancouver ayant été en grande partie aménagée à des fins d'habitation et de récréation. Une grande partie de ce qu'il reste



Aire de répartition canadienne de la Lasthénie glabre, Colombie-Britannique. L'étoile indique l'unique population existante.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

d'habitat disponible pour la Lasthénie glabre a été profondément transformée par plusieurs espèces introduites de graminées et de plantes à grandes feuilles envahissantes.

Biologie

La Lasthénie glabre est une plante annuelle à vie courte. Les graines germent à partir d'avril jusqu'au début de mai. La plante continue de croître jusqu'à ce que la sécheresse estivale entraîne son dépérissement. La mortalité survient normalement à la fin mai ou en juin, et les pluies estivales semblent trop rares pour pouvoir provoquer un regain de croissance végétative,

la floraison et la fructification. La floraison commence au début de mai et atteint son apogée au plus tard à la mi-mai. L'espèce est autogame. La dispersion des akènes s'observe à partir de la mi-mai, et, à la fin juin, la plupart des individus ne portent plus d'akènes.

Taille et tendances des populations

Depuis le début des années 1980, les milieux susceptibles d'abriter la Lasthénie glabre ont été explorés à maintes reprises dans le cadre de divers projets visant à déterminer la répartition des plantes rares poussant dans les mares printanières et les zones de suintement du sud-est de l'île de Vancouver et des îles Gulf. En dépit de ces recherches intensives, la population canadienne de Lasthénie glabre n'a été découverte qu'en 2003. Des recherches ciblées réalisées en 2003, 2004, 2005 et 2006 n'ont pas mené à la découverte d'autres populations. La population canadienne de Lasthénie glabre comptait 20 individus matures en 2006, comparativement à environ 200 individus l'année de sa découverte. Elle occupe une superficie variant entre 4 et 20 m².

Facteurs limitatifs et menaces

Les menaces pesant sur la population canadienne de Lasthénie glabre sont liées au piétinement, aux plantes exotiques envahissantes, à la perte d'habitat, à l'effondrement démographique et à la modification des régimes hydrologiques pouvant influencer sur la disponibilité de l'eau et sur les caractères du milieu.

Importance de l'espèce

La petite population de Lasthénie glabre de Colombie-Britannique se trouve à environ 300 kilomètres de l'aire principale de l'espèce.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La Lasthénie glabre n'est pas visée par la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) ni par l'*Endangered Species Act* des États-Unis et ne figure pas dans le Red Data Book de l'UICN. L'organisme NatureServe lui a attribué la cote G5 (*secure*, ou non en péril à l'échelle mondiale). En Colombie-Britannique, la Lasthénie glabre a été classée comme espèce gravement en péril (S1, *critically imperiled*), mais ne bénéficie d'aucune protection juridique. L'espèce ne se rencontre nulle part ailleurs au Canada. ■

Léchéa maritime



Photo : D. Mazerolle

Nom scientifique

Lechea maritima

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPA

Espèce préoccupante

Aire de répartition canadienne

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Justification de la désignation

Les populations canadiennes ont été reconnues comme une variété endémique d'importance mondiale. Les plants se limitent aux dunes stabilisées dans des zones localisées du littoral du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La plupart des 15 populations, y compris les trois plus grandes, sont présentes à des altitudes de moins de 5 m au-dessus du niveau de la mer, où elles sont davantage exposées aux effets de violentes ondes de tempêtes attribuables à la hausse du niveau de la mer ainsi qu'à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes qui surviendront, selon les prévisions, en conséquence des changements climatiques. Une récente onde de tempête a déjà eu des répercussions sur une portion considérable de l'habitat potentiel à l'un des sites au Nouveau-Brunswick. D'autres impacts attribuables au piétinement, à l'utilisation de véhicules tout-terrain et à la succession végétale, ont été documentés.

Information sur l'espèce

La Léchéa maritime (*Lechea maritima*) est une plante herbacée vivace de la famille des Cistacées. Les populations canadiennes de l'espèce ont été reconnues comme formant une variété distincte, la variété de léchéa maritime du golfe du Saint-Laurent (*Lechea maritima*, var. *subcylindrica*). Comme il s'agit de la seule variété de *L. maritima* à se trouver au Canada, le présent rapport porte sur la situation des populations canadiennes de l'espèce en général et ne fait référence à la variété *subcylindrica* que pour des raisons de clarté. La plante pousse sur les dunes côtières stabilisées. Elle possède une souche ligneuse, qui émet des pousses basales couchées et densément feuillues formant souvent une rosette. Les tiges fructifères sont hautes de (10) 20 à 35 cm, généralement dressées et fortement ramifiées. La plante fleurit du milieu à la fin de l'été et produit des fruits vers la fin de l'été et au début de l'automne. Les fleurs, nombreuses mais peu visibles (de 2 à 4 mm de diamètre), possèdent chacune trois pétales brun rougeâtre qui tombent après peu de temps. Le fruit est une capsule sphérique, longue de 1,8 à 2,1 mm, généralement plus courte que les sépales, s'ouvrant longitudinalement en trois valves jusqu'à la base. La capsule renferme généralement 4 ou 5 graines, lisses, longues de 1 à 1,1 mm, sans mécanisme évident de dispersion. Par rapport à la léchéa intermédiaire (*L. intermedia*), seule autre espèce de léchéa présente dans l'aire canadienne de la Léchéa maritime, les caractères qui permettent le mieux de distinguer la Léchéa maritime sont ses graines lisses et la pubescence dense et blanche du dessous des feuilles de ses pousses basales.

Répartition

La Léchéa maritime n'est pas en péril à l'échelle mondiale et se rencontre principalement le long de la côte atlantique, depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à la Caroline du Nord. Les mentions pour l'Ontario et le Québec ne sont pas fondées et résultent sans doute d'erreurs. La variété *subcylindrica* est rare à l'échelle mondiale et ne se rencontre que sur la côte est du Nouveau-Brunswick et la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard, et 370 km la séparent de l'occurrence la

plus proche du *Lechea maritima* var. *maritima*, située dans le sud du Maine. À l'Île-du-Prince-Édouard, la plupart des populations sont réparties sur 41 km de littoral, une seule occurrence se trouvant à 54 km à l'ouest. Au Nouveau-Brunswick, les occurrences situées le plus au nord et le plus au sud sont séparées, en ligne droite, par une distance de 87 km. La zone d'occurrence canadienne de l'espèce est de 176 km² (somme des distances entre l'extrémité de la zone d'occurrence des populations de l'Île-du-Prince-Édouard et entre celle du Nouveau-Brunswick, multipliée par 1 km de largeur). La zone d'occupation est de 71 km², si on utilise une grille à mailles de 1 km, ou de 152 km², si on utilise une grille à mailles de 2 km.

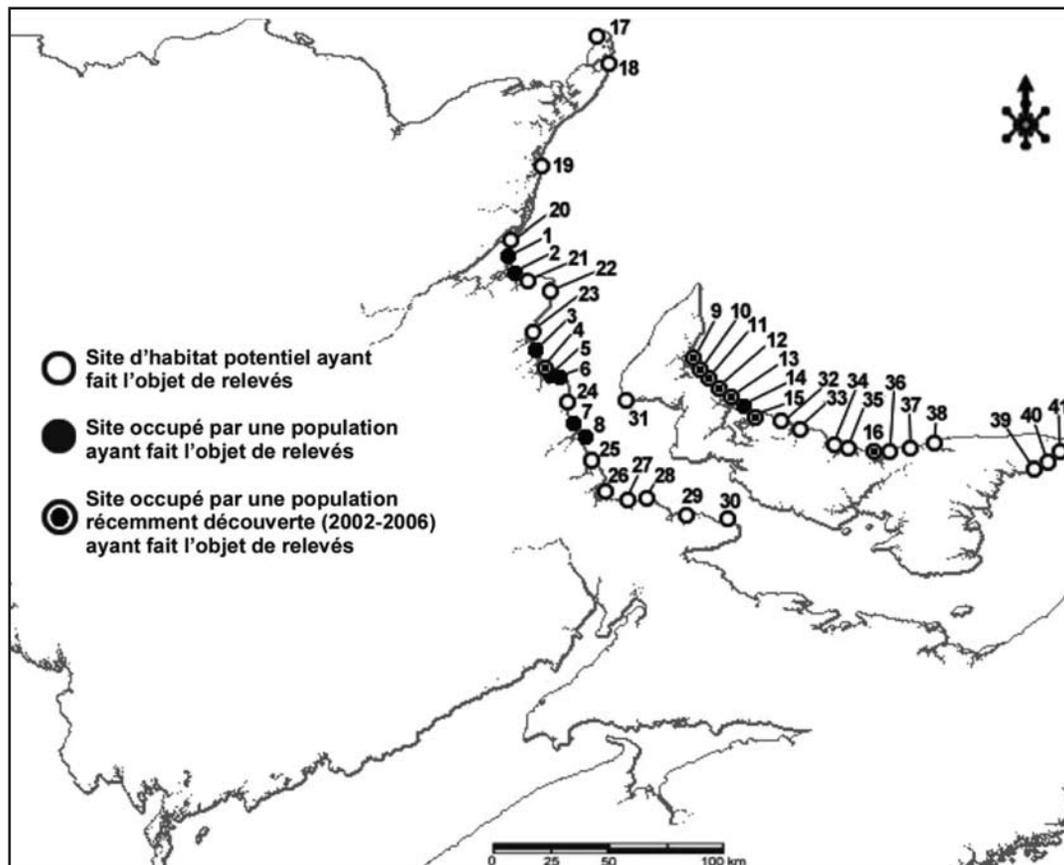
Habitat

La *Léchée maritime* ne pousse que dans les grands systèmes dunaires stabilisés des cordons littoraux, généralement en terrain sec et dégagé. La

plante ne semble pas tolérer les parties très mobiles des dunes et pousse habituellement à des endroits relativement abrités, souvent avec un arbuste bas, la *Hudsonie tomenteuse* (*Hudsonia tomentosa*), espèce fortement indicatrice de l'habitat potentiel de la *Léchée maritime*. Dans certaines localités, la *Léchée maritime* pousse sous couvert de pin gris et de pin rouge, sur de vieilles dunes, mais ces populations sont petites et limitées aux endroits où la pinède est la plus clairsemée; il semble donc que cet habitat n'est pas optimal.

Biologie

La *Léchée maritime* est une plante vivace produisant une racine pivotante épaisse et ligneuse, une rosette de pousses basales couchées ainsi que 1 à 5 tiges florifères. La plante se reproduit par les graines, qui sont sans doute principalement dispersées par le vent et l'eau. On suppose que la plante est pollinisée par le vent, mais la pollinisation



Aire de répartition canadienne de la *Léchée maritime*, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

par les insectes est également possible. On a déjà signalé que les plantes du genre *Lechea* sont principalement autopollinisées, mais certains cas non confirmés d'hybridation semblent indiquer que la pollinisation peut être croisée. Dans certaines conditions, les plantes encore très petites peuvent se reproduire dès le deuxième été ou peut-être même dès le premier été, mais la plupart des plantes reproductrices semblent beaucoup plus âgées. On ne connaît pas précisément la durée de génération de l'espèce, mais elle semble être ici de 8 à 10 ans.

Taille et tendances des populations

Les 15 populations canadiennes ont un effectif estimatif total de 181 000 individus et sont réparties entre 5 régions. Il y a sans doute très peu d'échange génétique entre ces régions. On ne possède aucune information directe sur les tendances à long terme, mais les 5 populations historiques, découvertes de 1892 à 1932, existent toujours. Au moins une des populations a récemment subi de légers déclinés liés aux dommages causés par les tempêtes, et la fréquence et la force des tempêtes devraient augmenter avec les changements climatiques. Des pertes mineures dues au passage de véhicules tout-terrain (VTT) et au piétinement ont été observées dans quelques sites, et la succession végétale pourrait poser problème dans les deux sites boisés.

Facteurs limitatifs et menaces

L'espèce est naturellement limitée par son habitat très spécialisé. La hausse du niveau de la mer ainsi que l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes associées aux changements climatiques pourraient constituer une menace à long terme pour l'espèce et son habitat, étant donné que la population se trouve en grande partie à une altitude inférieure à 5 m. D'ailleurs, une dégradation de l'habitat a déjà été observée dans les sites à faible altitude, où se trouvent la majorité des individus. Cependant, il est impossible de quantifier précisément les menaces liées aux changements climatiques. Des pertes mineures dues au passage de VTT et au piétinement

ont été observées dans quelques sites, et la succession végétale pourrait poser problème dans les deux sites boisés. La présence d'aires protégées, la réglementation provinciale et l'isolement de plusieurs populations assurent une certaine protection de l'espèce contre l'aménagement des zones côtières.

Importance de l'espèce

Si on reconnaît comme distincte la variété de *Léchéa maritime* présente au Canada, celle-ci est rare à l'échelle mondiale, endémique à un territoire très limité et séparée par 380 km des individus de la variété *maritima* dont elle est issue.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La *Léchéa maritime* ne jouit actuellement d'aucune protection législative, mais sa conservation est favorisée par les lois et les règlements provinciaux régissant l'aménagement des zones côtières et y limitant les activités. Des 15 populations, 7 sont protégées par le fait qu'elles se trouvent dans le parc national Kouchibouguac, dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, dans la Réserve nationale de faune de l'Île-Portage, sur la dune de Bouctouche ou dans le parc provincial Cabot Beach. Quatre populations se trouvent sur d'autres terres provinciales (les deux populations des Conway Sandhills) ou fédérales (les deux populations de l'île Hog, détenue en fiducie pour la Première Nation de Lennox Island). À l'échelle mondiale, on a attribué à l'espèce la cote G5T1 (espèce non en péril, mais variété gravement en péril), mais les travaux de terrain récents pourraient justifier une cote G5T2. À l'échelle de chacune des provinces (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard), on lui a attribué la cote S1 (gravement en péril) et la désignation « probablement en péril », ce qui signifie qu'il faut tenir compte de l'espèce dans les évaluations environnementales provinciales et fédérales. Au Canada, environ 33 p. 100 de l'habitat effectivement occupé par l'espèce se trouve à l'intérieur de zones protégées. ■

Moucherolle à côtés olive



Photo : © www.briansmallphoto.com

Nom scientifique

Contopus cooperi

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPA

Espèce menacée

Aire de répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador

Justification de la désignation

Cet oiseau chanteur subit un déclin de population généralisé et constant depuis les 30 dernières années; on estime que la population canadienne a connu un déclin de 79 p. 100 de 1968 à 2006 et de 29 p. 100 de 1996 à 2006. Les causes de ce déclin sont incertaines.

Information sur l'espèce

Le Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) [anglais : Olive-sided Flycatcher] est un oiseau chanteur de taille moyenne d'une longueur de 18 à 20 cm. Les adultes ont le plumage gris-vert olive brunâtre profond sur le dessus, les côtés et les flancs, tandis que la gorge, le centre de la poitrine et le ventre sont blancs. Les ailes sont foncées et présentent des bandes alaires pâles indistinctes; le bec est gros. Le Moucherolle à côtés olive se distingue principalement par sa tendance à se percher bien en vue à la cime

de grands arbres ou de grands chicots pour chercher sa nourriture et par son chant-un sifflement puissant de trois notes qui, aux oreilles d'un anglophone, semble dire « QUICK, THREE BEERS! » (VITE ! TROIS BIÈRES !).

Répartition

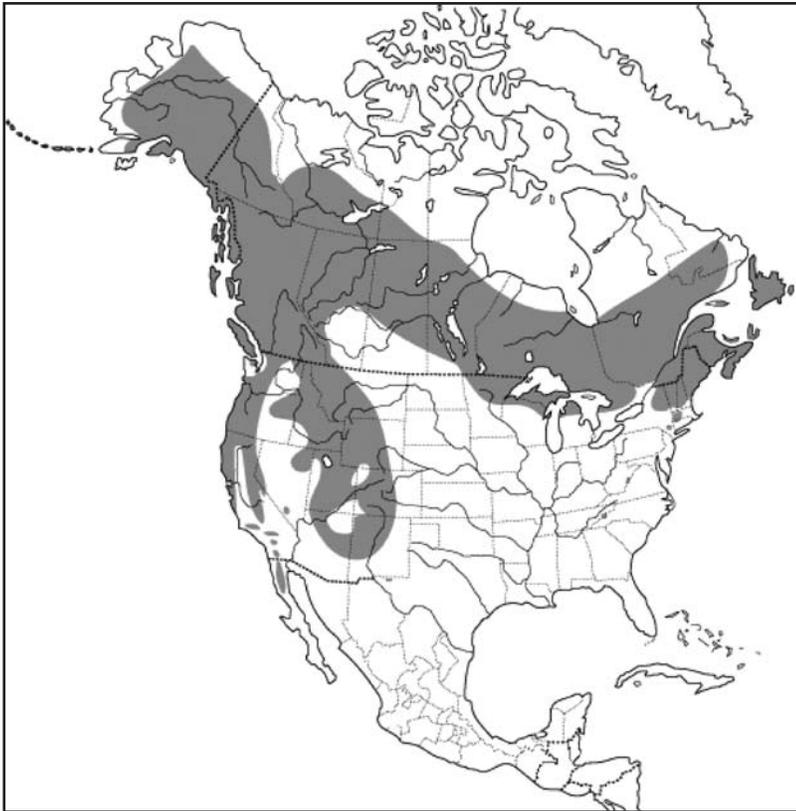
Le Moucherolle à côtés olive se reproduit dans presque toutes les régions boisées du Canada ainsi que dans l'ouest et le nord-est des États-Unis. Environ 54 p. 100 de son aire de reproduction se trouve au Canada. La répartition hivernale est plus restreinte et se trouve principalement au Panama et dans les Andes, depuis le Venezuela jusqu'au Pérou et à la Bolivie.

Habitat

Le Moucherolle à côtés olive est le plus souvent associé aux zones ouvertes contenant des arbres ou des chicots de grande taille qui serviront de perchoirs. Les zones ouvertes peuvent être des ouvertures forestières, des lisières de forêts situées à proximité d'ouvertures naturelles (comme les rivières, les fondrières, les bogs ou les marécages) ou d'origine humaine (comme les zones forestières exploitées), des forêts brûlées ou des peuplements forestiers mûrs ouverts ou semi-ouverts. Il a été démontré que les oiseaux nichant dans des habitats exploités ont un succès de reproduction nettement plus faible que ceux nichant dans des ouvertures naturelles (p. ex. des brûlis). En règle générale, l'habitat est soit une forêt de conifères soit une forêt mixte. Dans la forêt boréale, l'habitat propice est plus susceptible de se situer dans les terres humides ou à proximité de celles-ci.

Biologie

Les Moucherolles à côtés olive arrivent dans leurs aires de reproduction canadiennes entre avril et juin, mais surtout entre le milieu et la fin de mai. Ils sont monogames et les territoires sont généralement bien espacés. Les nids sont d'ordinaire établis dans des conifères. La taille moyenne de la couvée est de trois oeufs et une seule nichée est élevée. Le succès de nidification semble élevé (de 65 p. 100 environ), bien qu'il n'existe aucune information sur le taux d'éclosion ou d'envol des oisillons. La durée de vie et la survie



Aire de reproduction nord-américaine de la Moucherolle à côtés olive.

Source : Birds of North America Online (répartition d'hivernage n'est pas indiquée).

des adultes sont d'autres variables pour lesquelles il n'existe aucune information. La migration automnale commence dès la fin juillet, mais la plupart des oiseaux migrent vers les aires d'hivernage entre la mi-août et le début de septembre.

Taille et tendances des populations

D'après les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS), des déclinés importants et généralisés seraient survenus au sein des populations de Moucherolles à côtés olive pour l'ensemble de l'Amérique du Nord et au Canada (déclin annuel de 4 p. 100 pour la période 1968-2006, déclin annuel de 3,3 p. 100 pour la période 1996-2006 et déclin total de 29 p. 100 au cours de cette décennie). L'Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ), faite à partir de feuillets d'observations, a également documenté un déclin dans la population de

Moucherolles à côtés olive du Québec. En Ontario, le projet Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario a permis de déceler un déclin de 7 p. 100 au sein de l'aire de reproduction entre les périodes 1981-1985 et 2001-2005.

Facteurs limitatifs et menaces

Les Moucherolles à côtés olive sont généralement associés à un couvert peu dense, ce qui donne à penser qu'ils pourraient réagir positivement à des activités d'aménagement forestier comme la récolte de bois. En effet, ils sont souvent plus abondants dans les peuplements de stade initial à intermédiaire suivant un incendie de forêt ou une récolte de bois commerciale. Le déclin continu des populations, malgré l'augmentation apparente du nombre d'habitats potentiels propices dans les aires de reproduction, est donc difficile à expliquer. Des études réalisées dans l'ouest des États-Unis donnent à penser que le succès de nidification est nettement plus faible dans les peuplements exploités que dans les peuplements poussant après

un incendie. En raison de la répartition peu dense des populations, il est difficile de comprendre le rôle de l'aménagement forestier dans le déclin des populations canadiennes de Moucherolles à côtés olive.

La modification et la perte d'habitat dans les aires de migration et d'hivernage pourraient aussi être des facteurs de déclin des populations. C'est ce que laissent supposer les déclinés constants des populations observés sur l'ensemble d'une aire de reproduction étendue, alors que les aires de non-reproduction sont plus restreintes géographiquement. Cependant, aucune donnée ne démontre un lien entre les déclinés survenant dans un site de reproduction particulier et des populations non reproductrices spécifiques. Aucune donnée de surveillance du Moucherolle à côtés olive provenant des aires de migration et d'hivernage ne permettent de dégager des tendances concernant ces endroits.

Importance de l'espèce

Le Moucherolle à côtés olive est un migrateur néotropical répandu dont une grande partie de l'aire de reproduction se trouve au Canada.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le Moucherolle à côtés olive a été classé G4 (apparemment non en péril) à l'échelle mondiale et aux États-Unis et N5 (non en péril) au Canada par NatureServe. Les cotes subnationales attribuées par NatureServe vont aussi de S4 à S5 (apparemment

non en péril à non en péril) pour toutes les provinces sauf le Labrador (S2S3; en péril ou vulnérable) et Terre-Neuve (S3S4; vulnérable ou apparemment non en péril). L'organisme n'a attribué aucune cote aux populations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Par contre, sur la liste rouge de l'UICN, le Moucherolle à côtés olive est inscrit en tant qu'espèce « quasi menacée », et s'est presque qualifié en tant qu'espèce « vulnérable » (équivalent à la cote « menacée » du COSEPAC) lorsqu'il a été évalué en 2004. Au Canada, le Moucherolle à côtés olive est protégé par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*. Il est aussi protégé par des lois similaires au Mexique et aux États-Unis. ■

Noctuelle jaune pâle des dunes



Photo : © Gary Anweiler

Nom scientifique

Copablepharon grandis

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPA

Espèce préoccupante

Aire de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Justification de la désignation

Bien que la zone d'occupation soit petite, il y a des indications d'un déclin dans la zone d'occurrence et la zone d'occupation. L'espèce persiste dans des systèmes de dunes largement séparés, les déclins ne sont pas bien documentés, et la situation des menaces n'est pas claire. L'espèce requiert des dunes semi-stables, lesquelles connaissent un déclin.

Information sur l'espèce

La Noctuelle jaune pâle des dunes (*Copablepharon grandis* (Strecker 1878)) est un papillon nocturne de taille moyenne aux ailes antérieures uniformément jaune pâle et aux ailes postérieures uniformément blanches.

Répartition

Le *C. grandis* est largement réparti dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Il se rencontre depuis le sud de la Californie, au sud-ouest, jusqu'au centre du Texas, au sud-est, et jusqu'à Lloydminster (Alberta), au nord. Depuis sa description, en 1878, il a été trouvé dans près de 84 localités en Amérique du Nord. Son aire de répartition mondiale couvre 4 345 223 km², et son aire

de répartition canadienne, 184 590 km². Depuis 1902, le *C. grandis* a été capturé 36 fois dans 10 localités au Canada : 4 en Alberta, 5 en Saskatchewan, et 1 au Manitoba. Trois de ces localités ont été découvertes dans le cadre de la campagne de piégeage de 2004-2005.

Habitat

Le *C. grandis* se rencontre dans des milieux sableux à végétation clairsemée. Les données amassées dans le cadre de la campagne de piégeage de 2004-2005 et l'extrapolation des caractéristiques environnementales de sites échantillonnés précédemment donnent à croire que cette Noctuelle est habituellement associée aux dunes semi-stables à couvert clairsemé de graminées et d'autres herbacées. Les facteurs suivants peuvent avoir un impact sur les milieux occupés par le *C. grandis* : 1) broutage par le bétail; 2) aménagement des terres; 3) perturbations occasionnées par les activités récréatives; 4) stabilisation des dunes; 5) réduction de la fréquence des feux.

Biologie

On sait peu de choses sur la biologie de cette espèce. Le *C. grandis* est un papillon nocturne qui présente une brève période de vol estivale et qui est difficile à observer dans la nature. De fait, à l'exception des adultes récupérés dans les pièges lumineux, l'espèce n'a pas été observée sur le terrain en 2004-2005. Le *C. grandis* est une espèce univoltine. Au Canada, sa période de vol s'étale du début de juillet à la fin d'août. Les oeufs sont déjà entièrement formés chez les femelles qui viennent d'émerger, mais l'accouplement et la ponte n'ont jamais été observés. On croit que les oeufs sont déposés à faible profondeur dans le sable. L'éclosion survient environ trois semaines après la ponte. Les chenilles s'alimentent probablement sur les parties aériennes des plantes hôtes pendant la nuit et passent la journée enfouies dans le sable, mais il n'est pas exclu qu'elles se nourrissent sous la surface du sol. Entre l'automne et le début du printemps, les chenilles subissent probablement une diapause dans le sol, mais on ignore à quel endroit et à quelle profondeur elles s'enfouissent pour hiberner. Une fois la diapause levée, elles se nourrissent peut-être également au printemps ou au début de l'été avant de se nymphoser. La chrysalide est formée dans une cellule souterraine constituée de



Aire de répartition canadienne de la Noctuelle jaune pâle des dunes. Les cercles solides représentent les localités où l'espèce est reconnue comme présente.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, novembre, 2007.

particules de sol agglomérées. Le *C. grandis* ne semble pas dépendre d'une seule espèce végétale pour sa reproduction et son alimentation aux stades adulte et larvaire. La capacité de dispersion du *C. grandis* n'a pas été mesurée. Comme les dunes sont souvent réparties en îlots, les adultes sont probablement capables de se disperser sur de courtes distances. En revanche, leur dispersion entre réseaux de dunes régionalement isolés par des distances supérieures à 10 km est considérée comme peu probable ou très peu fréquente.

Taille et tendances des populations

Au total, 18 individus ont été capturés en 2004-2005, à raison de 1 à 12 individus par piège (moyenne de 3 individus par piège). En raison du faible nombre d'adultes capturés, des incertitudes inhérentes qui se rattachent à l'évaluation du succès de capture et de la superficie de l'habitat favorable et d'autres facteurs, il est impossible de fournir une estimation fiable de la taille des populations du *C. grandis*. On ne dispose d'aucune estimation quantitative des fluctuations et des tendances des populations du *C. grandis*. Aux États-Unis, la population connue de la région du mont Turtle, au Dakota du Nord, se trouve à environ 250 km au sud de la population canadienne la plus proche, établie dans le parc provincial Spruce Woods, au Manitoba. Une recolonisation sur une distance aussi grande est jugée peu probable.

Facteurs limitatifs et menaces

La stabilisation progressive des dunes résultant de leur colonisation naturelle par la végétation est la principale menace qui pèse sur les populations du *C. grandis*.

Le broutage par le bétail est considéré comme une menace potentielle pour le *C. grandis*. Il peut contribuer au maintien des milieux sableux à végétation clairsemée qui servent d'habitat à la Noctuelle. En revanche, le piétinement par le bétail peut entraîner le compactage des sols et l'écrasement d'oeufs, de chenilles ou de chrysalides, et le broutage, la destruction des plantes dont les chenilles se nourrissent.

En raison de l'isolement spatial de son habitat et, notamment, de l'aménagement du paysage entre les îlots d'habitat favorable, le *C. grandis* est peut-être menacé d'effondrement démographique. L'effondrement démographique est considéré comme une menace potentielle pour le *C. grandis*.

Les activités d'aménagement et de développement, comme la construction de routes et d'infrastructures pétrolières, peuvent causer la perte directe ou la perturbation de milieux naturels favorables ou la mort de papillons et sont de ce fait considérées comme une menace potentielle pour le *C. grandis*.

Certaines milieux sableux peuvent faire l'objet d'une utilisation récréative intensive. Bien qu'elles puissent contribuer au maintien ou à la création de zones sableuses dénudées, les activités récréatives peuvent entraîner une perte de végétation, la perturbation des sols sableux et la destruction d'oeufs, de chenilles ou de chrysalides. En conséquence, elles sont considérées comme une menace potentielle pour le *C. grandis*.

Importance de l'espèce

Le *C. grandis* est associé aux dunes, type d'habitat régionalement rare dans le sud des Prairies canadiennes. Les Noctuelles du genre *Copablepharon*

présentent un intérêt pour les entomologistes et les taxinomistes du fait qu'elles vivent dans des habitats de dunes spatialement isolés. Rien n'indique que le *C. grandis* a ou a déjà eu une importance culturelle ou économique pour les Premières nations.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le *C. grandis* ne bénéficie actuellement d'aucune protection en Amérique du Nord. Les populations établies à Wainwright (réserve écologique Wainwright Dunes), au parc régional Suffern Lake et dans les dunes Spirit (parc provincial Spruce Woods) se trouvent en partie dans des aires protégées. ■

Noctuelle sombre des dunes



Photo : © Nick Page

Nom scientifique

Copablepharon longipenne

Taxon

Arthropodes

Situation du COSEPA

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Justification de la désignation

L'espèce est limitée aux zones sableuses ouvertes et actives qui sont à la fois fragmentées et en déclin. Bien que l'espèce soit commune dans les sites où elle se trouve, ces derniers sont peu nombreux par rapport à tous les sites qui pourraient lui convenir, et l'espèce est disparue de ses emplacements historiques. La dispersion entre les systèmes de dunes est considérée très peu probable. Depuis les années 1940, la superficie de l'habitat convenable a connu un déclin, soit de 10 à 20 p. 100 par décennie.

Information sur l'espèce

La Noctuelle sombre des dunes (*Copablepharon longipenne* Grote 1882) est un papillon nocturne brun clair de taille moyenne. L'aile antérieure est marquée d'une ligne de points noirs. Deux sous-espèces sont décrites, mais seule la sous-espèce nominale se trouve au Canada.

Répartition

Le *C. longipenne* se trouve depuis le sud du Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta jusque dans l'ouest du Texas et le sud du Nouveau-Mexique.

L'espèce est associée aux Grandes Plaines. Son aire de répartition mondiale est estimée à 1 258 285 km², et son aire de répartition canadienne, à 164 480 km². Depuis 1922, le *C. longipenne* a été trouvé dans 12 localités au Canada : 4 en Alberta, 7 en Saskatchewan (7 localités), et 1 au Manitoba.

Habitat

Le *C. longipenne* est associé aux dunes actives, à couvert végétal clairsemé. Il est considéré comme un spécialiste de l'habitat. Des observations de terrain laissent sous-entendre que l'espèce a besoin de zones de sable dénudées pour se reproduire, des femelles ayant été observées en train de pondre en bordure de dunes actives. En stimulant la croissance de la végétation, l'augmentation des précipitations a contribué au déclin des dunes actives dans les Prairies canadiennes au cours des cent dernières années. Au Canada, la plupart des sites abritant ou soupçonnés d'abriter des populations de *C. longipenne* se trouvent sur des terres publiques, principalement des terres provinciales cédées à bail pour le pâturage des bovins. Trois populations connues ou potentielles se trouvent dans des aires protégées.

Biologie

On sait peu de choses sur la biologie du *C. longipenne*. L'espèce est univoltine et ne compte qu'une période de vol par année. Au Canada, la période de vol s'étale sur une dizaine de semaines, de la mi-juin à la mi-août. Des adultes ont été observés en soirée en train de se nourrir de nectar sur des fleurs de plantes de dunes. Des accouplements ont été observés sur des plantes ou directement sur le sable, à proximité de plantes. Les oeufs sont déposés en masses, à environ 1 cm sous la surface du sable. Notre connaissance du comportement d'alimentation larvaire est fondée sur une seule observation de chenilles se nourrissant sur des parties souterraines de rosiers. Étant donnée la diversité des espèces végétales qui ont été répertoriées dans le voisinage immédiat des sites d'échantillonnage, il y a lieu de croire que le *C. longipenne* exploite plus d'une espèce végétale pour son alimentation aux stades adulte (nectar) et larvaire et sa reproduction. La capacité de dispersion du *C. longipenne* n'a pas été mesurée. Rien n'indique que cette espèce est migratrice.

Taille et tendances des populations

On ne dispose d'aucune estimation quantitative de la taille et des tendances des populations du



Aire de répartition canadienne de la Noctuelle sombre des dunes. Les cercles solides représentent les localités où l'espèce est reconnue comme présente.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, novembre, 2007.

C. longipenne. Si l'on se fonde sur les tendances de stabilisation des dunes dans les Prairies canadiennes, on estime de 10 à 20 p. 100 par décennie le déclin des populations du *C. longipenne*. La population établie aux États-Unis près de Fort Peck, au Montana, se trouve à environ 270 km au sud de la population canadienne la plus proche. Compte tenu de la distance qui sépare ces deux populations, une immigration de source externe paraît peu probable.

Facteurs limitatifs et menaces

La stabilisation progressive des dunes résultant de leur colonisation par la végétation est considérée comme une menace pour le *C. longipenne*. Cette menace pèse sur toutes les populations canadiennes. Les activités de développement qui entraînent la destruction de dunes sont considérées comme une menace potentielle pour le *C. longipenne*. Certaines perturbations induites par ces activités peuvent toutefois favoriser la création d'habitats propices pour la Noctuelle en augmentant la superficie des zones de sable dénudées. Les populations canadiennes du *C. longipenne* pourraient être menacées d'effondrement démographique. Ces populations sont isolées spatialement et, par conséquent, plus susceptibles de disparaître. L'effondrement démographique est considéré comme une menace potentielle. Le pâturage par le bétail est considéré comme une menace potentielle pour le *C. longipenne*. Il peut favoriser le mouvement du sable dans les dunes

et entraver la colonisation des dunes par la végétation. Il peut toutefois également entraîner le compactage du sol et la destruction des plantes hôtes larvaires et des oeufs, des chenilles et des chrysalides. Certaines dunes sont l'objet d'utilisations récréatives intensives. Ces activités entraînent la perte de végétation, la perturbation des substrats sableux et la destruction des oeufs, des chenilles et des chrysalides. À l'opposé, elles peuvent également contribuer au maintien ou à la création de zones de sable dénudées. Les activités récréatives sont considérées comme une menace potentielle.

Importance de l'espèce

Le *C. longipenne* est étroitement associé aux dunes actives, type d'habitat régionalement rare dans le sud des Prairies canadiennes. Il est considéré comme une des espèces focales qui représentent la vulnérabilité et le caractère unique de ce type d'habitat au Canada. Rien n'indique que le *C. longipenne* a ou a déjà eu une importance culturelle ou économique pour les Premières nations.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le *C. longipenne* ne bénéficie actuellement d'aucune protection ni au Canada, ni aux États-Unis, et aucune organisation provinciale ou fédérale n'a encore évalué son statut de conservation. ■

Ours blanc



Photo : © Gordon Court

Nom scientifique

Ursus maritimus

Taxon

Mammifères

Situation COSEPA

Espèce préoccupante

Aire de répartition canadienne

Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Océan Arctique

Justification de la désignation

Cette espèce est un prédateur se trouvant au sommet de la chaîne alimentaire, adapté à la chasse aux phoques sur la glace marine et très vulnérable à la chasse excessive. Bien qu'il y ait certaines différences génétiques entre les ours provenant de différentes régions de l'Arctique, les données génétiques et relatives aux déplacements appuient une seule unité désignable au Canada. Il est cependant utile de signaler des tendances par sous-population, car les taux de prises, les menaces et, donc, la viabilité prévue de la population varient énormément dans l'aire de répartition de l'espèce. Certaines sous-populations font l'objet d'une chasse excessive et les pratiques de gestion actuelles visent à atteindre la prise durable maximale, ce qui peut entraîner un déclin si le suivi des populations est inadéquat. Jusqu'en 2006, certaines sous-populations partagées ont fait l'objet de prises au Groenland qui n'étaient pas fondées sur des quotas. Les modèles de prévision prévoient que 4 des 13 sous-populations (incluant

environ 28 p. 100 des 15500 individus de l'espèce au Canada) courent un risque de diminuer de 30 p. 100 ou plus au cours des 3 prochaines générations d'ours (36 ans). Les déclins sont partiellement attribuables aux changements climatiques dans l'ouest de la baie d'Hudson et le sud de la mer de Beaufort, mais principalement causés par l'exploitation non durable dans le bassin Kane et la baie de Baffin. Sept sous-populations (environ 43 p. 100 de la population totale) sont prévues être stables ou en hausse. Les tendances ne peuvent actuellement faire l'objet de prévision pour deux sous-populations (29 p. 100 de la population totale). Les individus de certaines sous-populations présentent un déclin de leur condition corporelle et des changements dans l'emplacement des tanières liés à une disponibilité moindre de glace marine. Pour la plupart des sous-populations faisant l'objet de relevés répétés, les données semblent indiquer une légère augmentation depuis les 10 à 25 dernières années. Toutes les prévisions sont fondées sur des données actuellement disponibles et ne tiennent pas compte des effets possibles des changements climatiques. Les populations de l'espèce ne peuvent persister sans glace marine saisonnière. Un déclin continu de la disponibilité saisonnière de glace marine rend probable une réduction de certaines parties de l'aire de répartition de l'espèce. La diminution de l'épaisseur de la glace dans certaines parties de l'Extrême Arctique peut fournir un meilleur habitat à l'espèce, mais il y a des incertitudes quant à l'impact global des changements climatiques sur la distribution et le nombre d'individus de l'espèce. Bien que le déclin actuel et prévu ne suffise pas à justifier le statut d'espèce menacée, il existe d'importantes préoccupations relativement à l'avenir de l'espèce au Canada.

Information sur l'espèce

L'ours blanc (*Ursus maritimus* Phipps) a évolué en moins de 400 000 ans en se spécialisant dans la chasse aux phoques sur la glace de mer. Bon nombre des caractéristiques physiques de l'ours blanc peuvent être vues comme des adaptations à la chasse aux phoques de l'Arctique.

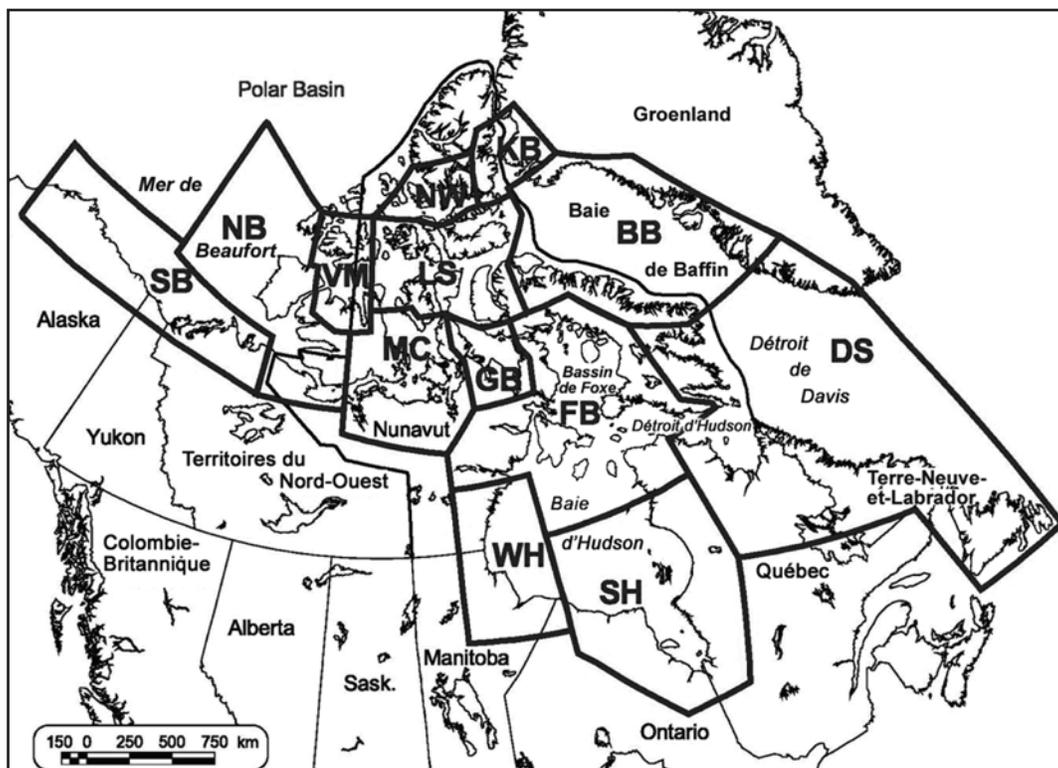
Répartition

L'ours blanc a une aire de répartition circumpolaire et est présent au Canada depuis le Yukon jusqu'à

Terre-Neuve-et-Labrador, et depuis le nord de l'île d'Ellesmere jusqu'au sud de la baie James. La population est répartie en 13 sous-populations, et selon certaines données, il y aurait séparation génétique entre ces sous-populations. La durée et la fréquence des déplacements saisonniers entrepris par les ours au sein des sous-populations varient selon la superficie de la zone géographique occupée, le régime annuel de formation et de dislocation de la glace de mer, et la disponibilité de divers éléments comme la terre ferme, la glace pluriannuelle et les polynies. Comme il n'y a pas assez de différences entre les ours blancs du Canada, que ce soit entre sous-populations ou entre divisions à grande échelle fondées sur les écorégions, il n'existe aucun groupe intraspécifique pouvant faire l'objet d'une désignation de statut, la seule unité désignable étant l'espèce.

Habitat

La productivité de l'habitat de l'ours blanc est étroitement liée aux propriétés physiques de la glace de mer (type et répartition), ainsi qu'à la densité et à la répartition des effectifs des phoques qui se reproduisent sur la glace de mer, particulièrement des phoques annelés (*Pusa hispida*). Du début de l'hiver jusqu'à la dislocation de la glace de mer annuelle au printemps, les ours blancs occupent principalement la glace de mer côtière. On peut les retrouver jusqu'à plus de 200 km au large des côtes. Les tanières de mise bas sont généralement situées sur la terre ferme près des côtes, et sont creusées dans des congères ou, à certains endroits, dans le sol gelé. On en trouve aussi en mer sur des floes de glace pluriannuelle, particulièrement dans l'ouest de l'Arctique canadien.



Aire de répartition canadienne des sous-populations de l'ours blanc. Abréviations des sous-populations (délimitées par les lignes épaisses): détroit du Vicomte-Melville (VM), baie Norwegian (NW), bassin de Kane (KB), détroit de Lancaster (LS), baie de Baffin (BB), détroit de Davis (DS), sud de la baie d'Hudson (SH), ouest de la baie d'Hudson (WH), bassin de Foxe (FB), golfe de Boothia (GB), détroit de M'Clintock (MC), sud de la mer de Beaufort (SB), nord de la mer de Beaufort (NB).

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Biologie

Les taux de reproduction varient selon les sous-populations d'ours blancs, mais sont tous assez bas. Les ourses atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de 4 à 6 ans, et ont habituellement des portées de 1 ou 2 oursons environ tous les 3 ans. De façon générale, la plupart des mâles se reproduisent généralement vers l'âge de 8 à 10 ans. Peu d'ours blancs vivent plus de 25 ans.

Taille et tendances des populations

Les données sur les taux de survie et de reproduction laissent penser que 4 des 13 sous-populations (soit celles de l'ouest de la baie d'Hudson, du sud de la mer de Beaufort, de la baie de Baffin, et du bassin de Kane), représentant environ 27,8 p. 100 de la population totale de 15 500 ours blancs au Canada et chez ses voisins immédiats (le Groenland et les États-Unis), connaissent probablement un déclin actuellement. Par ailleurs, quatre sous-populations (représentant 29,3 p. 100 de la population totale) sont à l'heure actuelle fort probablement stables (dont l'une augmente légèrement et une autre connaît peut-être une diminution lente), et trois autres (13,5 p. 100 de la population totale) très probablement en croissance. On ne connaît pas pour le moment les tendances des deux autres sous-populations (29,4 p. 100 de la population totale), l'analyse n'étant pas terminée dans un cas et les données étant insuffisantes dans l'autre. Les estimations des possibles diminutions des effectifs sur de longues périodes (p. ex. trois générations) se trouvent compliquées par les changements des taux de survie et de reproduction pouvant découler des changements climatiques, ou par les modifications éventuelles des modalités de gestion de la chasse. Les déclinés actuels sont dus à la chasse excessive (baie de Baffin, bassin de Kane) et aux changements climatiques (ouest de la baie d'Hudson, sud de la mer de Beaufort). Les tendances démographiques à long terme seront ultimement déterminées par les changements de la glace de mer (en termes d'étendue et de type) associés au réchauffement du climat de l'Arctique.

Facteurs limitatifs et menaces

Les principaux facteurs limitatifs immédiats touchant actuellement la répartition et l'abondance

de l'ours blanc sont la disponibilité de la nourriture (accessibilité aux phoques qui se reproduisent sur la glace de mer et abondance de ceux-ci) et la mortalité directement due à l'homme (attribuable presque exclusivement à la chasse). Au nombre des autres facteurs limitatifs possibles, on compte la prédation intraspécifique, la pollution, particulièrement celle associée à l'exploration et à l'exploitation des réserves marines d'hydrocarbures et à l'accroissement du trafic maritime, et l'accumulation de contaminants de l'environnement (surtout des composés organochlorés) dans les tissus des ours blancs. Les changements climatiques influent probablement sur l'ensemble de ces facteurs et devraient donc être considérés comme le facteur limitatif ultime pour l'espèce. Si le climat continue de se réchauffer conformément aux projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), toutes les populations d'ours blancs finiront par être touchées.

Importance de l'espèce

L'ours blanc est le seul carnivore terrestre à occuper le plus haut niveau trophique d'un écosystème marin. Il est un emblème du patrimoine faunique du Canada, et il a une grande valeur culturelle pour les Canadiens. L'ours blanc a aussi une valeur culturelle, spirituelle et économique pour certains peuples autochtones du nord. En tant que symbole des grands espaces vierges de l'Arctique, l'ours blanc est vu dans le monde comme un baromètre d'importants problèmes environnementaux, particulièrement les changements climatiques et la pollution. Le Canada a des responsabilités nationales et internationales en matière d'étude, de gestion et de protection des ours blancs, responsabilités précisées dans un accord international, soit l'Accord sur la Conservation des ours blancs (polaires). Ces responsabilités sont particulièrement importantes pour notre pays, qui doit assurer la gestion de 55 p. 100 à 65 p. 100 de la population mondiale d'ours blancs.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

En 2006, en grande partie à cause de la menace que constitue le réchauffement planétaire, l'ours blanc a été retiré du groupe des espèces présentant

une préoccupation mineure et dépendant de la conservation (*Least Concern-Conservation Dependent*) pour être placé dans le groupe des espèces vulnérables (*Vulnerable*) dans la Liste rouge de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE, de l'anglais *Species Survival Commission* [SSC]) de l'Union mondiale pour la nature (UICN); cette catégorie correspond à la catégorie « espèce menacée » du COSEPAC. Ce changement a été fondé sur une évaluation des données existantes et l'avis unanime du groupe de spécialistes de l'ours blanc de la CSE de l'UICN. L'ours blanc figure à l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). En vertu de cette convention, toute expédition internationale d'ours blancs ou de parties d'ours blancs doit être effectuée sous permis. Le secrétaire du département américain de l'Intérieur a annoncé le 14 mai 2008 que l'ours blanc sera désigné espèce menacée (*Threatened*) aux termes de l'*Endangered Species*

Act des États-Unis. La gestion de l'espèce est sous la responsabilité des provinces, des territoires et des conseils de gestion des ressources fauniques établis dans le cadre des revendications territoriales. La chasse est en grande partie gérée au moyen de régimes de quotas et conformément aux droits des peuples autochtones. À l'échelle internationale, la gestion des ours blancs est coordonnée selon les termes de l'Accord sur la Conservation des ours blancs (polaires), signé par le gouvernement fédéral au nom de l'ensemble des provinces et des territoires du Canada en novembre 1973. Au moment d'écrire ces lignes, la seule protection officielle dont jouit l'habitat de l'ours blanc est celle que lui offre le réseau terrestre de parcs nationaux du Canada et le réseau de parcs provinciaux de l'Ontario; ces aires protégées ne représentent qu'environ 2,9 p. 100 de la zone d'occupation de l'espèce au Canada. Il n'y a pas d'aires protégées fédérales, provinciales ou territoriales dans la majeure partie de l'habitat de l'ours blanc, qui se trouve en mer. ■

Paruline du Canada



Photo : © Parks Canada – Jim Flynn

Nom scientifique

Wilsonia canadensis

Taxon

Oiseaux

Situation du COSEPAC

Espèce menacée

Aire de répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse

Justification de la désignation

La majeure partie (80 p. 100) de l'aire de reproduction de l'espèce se trouve au Canada. Quoique les tendances régionales peuvent varier, dans l'ensemble l'espèce a connu un important déclin à long terme. Ce déclin est particulièrement évident dans le cas de l'aire de répartition canadienne de l'espèce, et il n'y a aucune indication que la tendance se renversera. Les raisons de ce déclin sont peu connues, mais la perte de forêt primaire dans l'aire d'hivernage en Amérique du Sud est une cause potentielle.

Information sur l'espèce

La Paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*) est un petit passereau aux couleurs vives. Les mâles arborent généralement des couleurs plus vives que les femelles et les oiseaux juvéniles, leurs parties supérieures et leur queue bleu-gris contrastant avec

une gorge et une poitrine jaunes. Des lignes noires forment un collier autour de la poitrine des oiseaux des deux sexes, mais de manière moins définie chez les femelles. Les adultes conservent le même plumage toute l'année. Le plumage des oiseaux juvéniles est similaire à celui des adultes, mais est généralement plus terne.

Répartition

Environ 80 p. 100 de l'aire de reproduction mondiale de la Paruline du Canada se trouve au Canada, et celle-ci s'étend sur toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut et de Terre-Neuve-et-Labrador. La Paruline du Canada hiverne dans le nord-ouest de l'Amérique du Sud.

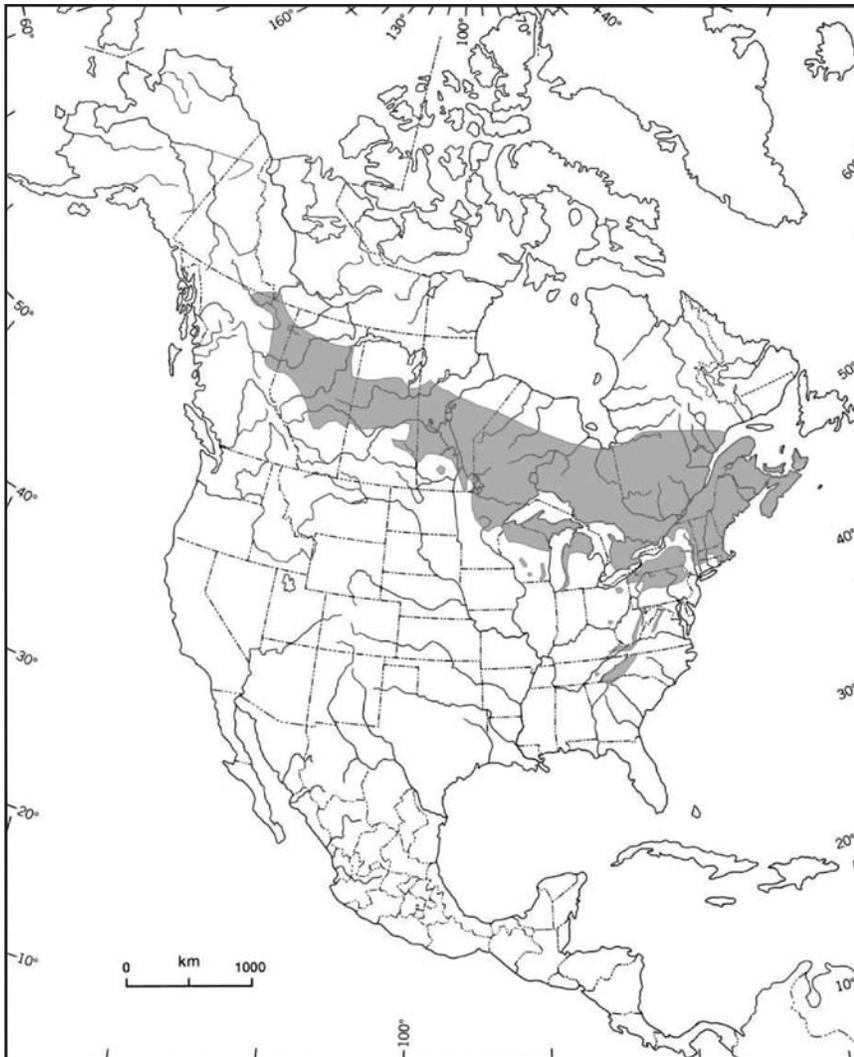
Habitat

La Paruline du Canada occupe diverses forêts de feuillus, de conifères et mixtes dont l'étage arbustif est bien développé et le tapis forestier complexe. L'espèce est plus abondante dans les forêts humides et mixtes. La Paruline du Canada est également présente sur les pentes et dans les ravins des forêts arbustives riveraines, dans des peuplements qui se régénèrent après avoir subi des perturbations naturelles ou anthropiques et dans des forêts matures où il y a des ouvertures dans le couvert végétal et un épais étage arbustif. Dans son aire d'hivernage, la Paruline du Canada occupe principalement des forêts montagneuses humides situées entre 1 000 et 2 500 m d'altitude, mais on la trouve également dans des forêts secondaires, à l'orée des forêts, dans des plantations de café, en bordure des champs agricoles et dans des secteurs semi-dégagés.

On estime que l'habitat de la Paruline du Canada est en déclin surtout dans son aire d'hivernage, où jusqu'à 95 p. 100 des forêts primaires de montagnes ont été transformées en terres agricoles depuis les années 1970. Des pertes d'habitat ont également été observées dans l'est de l'aire de reproduction de l'espèce, où les forêts humides ont été drainées pour faire place à l'expansion urbaine ou transformées en terres agricoles.

Biologie

La Paruline du Canada est généralement monogame et pond de quatre à cinq oeufs.



Aire de reproduction nord-américaine de la Paruline du Canada.

Source: Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

déclin de la population de 43 p. 100 pour la période de 10 ans la plus récente. Ces déclin sont plus évidents dans les secteurs les plus à l'est de l'aire de reproduction, où vit la majorité de la population. D'autres méthodes de relevé montrent elles aussi un déclin de la population de Parulines du Canada.

Facteurs limitatifs et menaces

Les facteurs responsables du déclin de la Paruline du Canada n'ont pas été cernés. La perte et la dégradation de l'habitat dans l'aire d'hivernage seraient selon toute vraisemblance les facteurs ayant contribué le plus au déclin. Au Canada, les pertes d'habitat attribuables à la transformation des forêts marécageuses de l'est, aux activités agricoles et à la construction de routes dans la forêt boréale dans l'ouest de l'aire de répartition de l'espèce, et éventuellement à la diminution des épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana*) dans les forêts de l'est depuis 1970 ont pu également contribuer au déclin de l'espèce.

L'incubation dure normalement une douzaine de jours. Les oisillons demeurent dans le nid pendant 10 jours et restent dépendants des parents pendant deux à trois semaines après avoir quitté le nid.

Taille et tendances des populations

La population canadienne de Parulines du Canada compterait environ 2,7 millions d'individus. Les données pour le Canada du Relevé des oiseaux nicheurs suggèrent que l'espèce aurait décliné de 4,5 p. 100 par année entre 1968 et 2007, ce qui signifie un déclin approximatif de 85 p. 100 durant cette période. Entre 1997 et 2007, l'espèce a décliné de 5,4 p. 100 par année, ce qui correspond à un

Importance de l'espèce

Le Canada accueille 85 p. 100 de la population nicheuse mondiale de l'espèce. Le Canada joue donc un rôle majeur dans la protection de la Paruline du Canada.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

Les adultes, les nids et les oeufs de la Paruline du Canada sont protégés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. L'espèce est considérée prioritaire par Partenaires d'envol au Canada et aux États-Unis. ■

Petite-centaurée de Muhlenberg



Photo : © Carol W. Witham

Nom scientifique

Centaurium muehlenbergii

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Cette petite plante annuelle n'est présente que dans trois petites zones d'habitat principalement humide, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. La population canadienne totale compte moins de 1 000 individus. Les populations sont fortement isolées de l'aire de répartition principale de l'espèce qui s'étend de l'Oregon vers la Californie et le Nevada. L'espèce est constamment menacée par des facteurs tels que la prolifération de plantes envahissantes et les activités humaines, y compris le piétinement dans les zones d'activités récréatives.

Information sur l'espèce

La Petite-centaurée de Muhlenberg (*Centaurium muehlenbergii*) est une petite herbacée annuelle de la famille des gentianacées. Au Canada, la plante atteint généralement de 4 à 8 cm de hauteur. Les feuilles sont opposées. Les fleurs, roses ou blanches, sont tubulaires, avec les lobes de la corolle évasés.

Répartition

L'aire de répartition de l'espèce s'étend depuis la Colombie-Britannique jusqu'en Oregon, en Idaho, au Nevada et en Californie. Au Canada, l'espèce est confinée à la région du sud-est de l'île de Vancouver, pour laquelle seulement trois populations sont répertoriées. L'une se trouve dans le Grand Victoria, une autre, dans les îles Gulf, et la troisième, près de Nanaimo. La zone d'occurrence de l'espèce est de 160 km², et sa zone d'occupation est inférieure à 20 km². Cependant, la superficie réellement occupée par l'espèce est d'environ 110 m² seulement.

Habitat

Le *Centaurium muehlenbergii* se trouve dans la zone biogéoclimatique côtière à douglas, où elle occupe des types d'habitat allant de mares printanières (zones inondées uniquement au printemps) et de suintements printaniers aux marges d'un marais côtier. L'étalement urbain autour de Victoria ainsi que l'assèchement des milieux humides au profit de l'agriculture et de l'aménagement ont profondément modifié l'écologie de la région, et la superficie de milieu pouvant abriter le *C. muehlenbergii* est réduite à une fraction de ce qu'elle était autrefois.

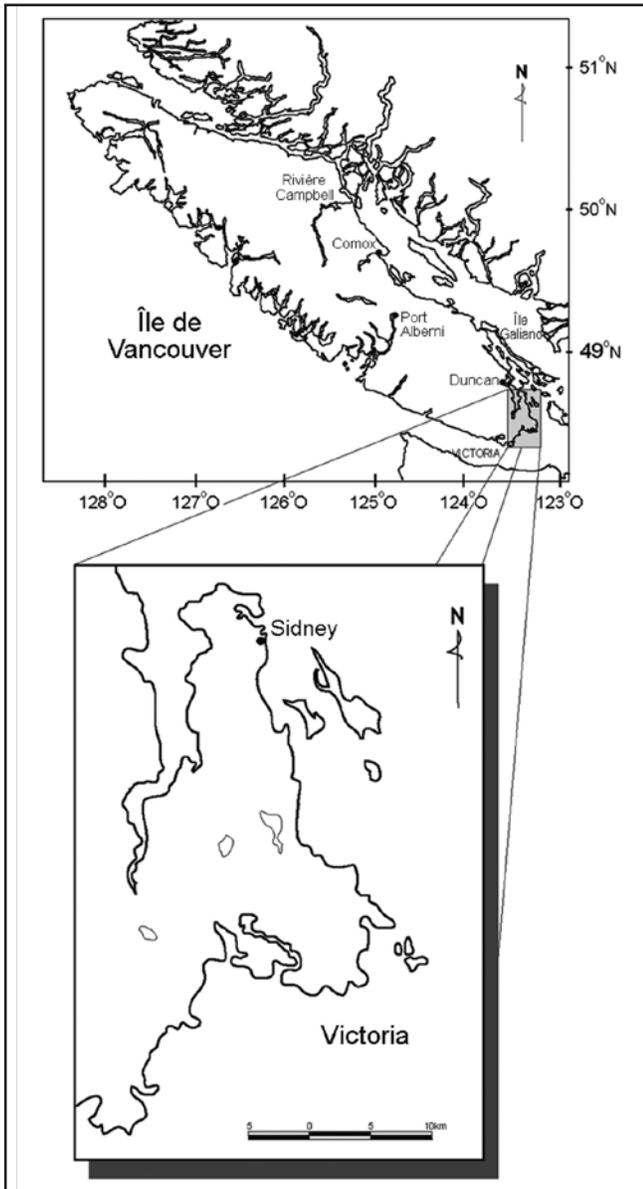
Biologie

Le *Centaurium muehlenbergii* est une annuelle fleurissant en été et produisant de petites graines qui demeurent en dormance dans le sol durant l'hiver et germent l'année d'ensuite. On pense qu'un certain nombre de graines demeurent en dormance plus d'un an et forment un réservoir permanent, mais cela n'a pas été confirmé. On connaît peu d'autres choses sur l'écologie de l'espèce, notamment sur les conditions de germination, les taux de survie et de recrutement, les mécanismes de dispersion et les facteurs intrinsèques de vulnérabilité face aux perturbations.

Taille et tendances des populations

Selon les estimations, l'effectif du *Centaurium muehlenbergii* se situerait entre 500 et 1 000 individus, la majorité d'entre eux étant regroupés dans un même

site. Aucun signe de déclin n'a été observé dans les dix dernières années, et les populations semblent plus ou moins stables.



Aire de répartition canadienne de la Petite-centaurée de Muhlenberg, Colombie-Britannique. Les cercles solides représentent les populations existantes.

Source: Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Facteurs limitatifs et menaces

Les facteurs écologiques limitant l'abondance et la répartition du *Centaurium muehlenbergii* au Canada sont très peu connus. Outre la perte d'habitat au profit de l'urbanisation, les principales menaces à la survie de l'espèce au Canada tiennent à l'envahissement par des espèces introduites, en particulier de graminées, au piétinement par les piétons, les vélos et les chiens, à la circulation de véhicules tout-terrains, à la modification du régime hydrologique, à la modification du régime de feux et à la perturbation du sol par la Bernache du Canada.

Importance de l'espèce

Des espèces du genre *Centaurium* sont depuis longtemps appréciées pour leurs vertus médicinales. On ne connaît toutefois aucune utilisation médicinale du *Centaurium muehlenbergii* au Canada. La population de la Colombie-Britannique de *C. muehlenbergii* se trouve à environ 300 km au nord de l'aire de répartition principale de l'espèce, qui s'étend de l'Oregon à la Californie. Les populations périphériques sont souvent génétiquement distinctes, et la population canadienne de *C. muehlenbergii* pourrait présenter un intérêt particulier à cet égard.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

En Colombie-Britannique, le *Centaurium muehlenbergii* figure sur la liste rouge des espèces en péril, et on lui a attribué la cote S1 (gravement en péril [*critically imperiled*]). À l'échelle du Canada, le *C. muehlenbergii* a la cote N1, mais il n'existe aucune protection juridique de l'espèce ni de son habitat essentiel. Toutefois, l'espèce pourrait être protégée en vertu de la *Wildlife Amendment Act* (2004) de la Colombie-Britannique, par décision du Cabinet provincial, si elle est désignée espèce disparue, en voie de disparition ou menacée dans la province suite à une évaluation détaillée de sa situation. ■

Plagiobothryde odorante



Photo : © Hans Roemer

Nom scientifique

Plagiobothrys figuratus

Taxon

Plante vasculaire

Situation du COSEPA

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Même si un seul plant a été observé en 2005, et aucun en 2006, l'espèce existe probablement sous forme de graines dans le sol. Les chances de survie à long terme de l'espèce sont en péril en raison des menaces continues qui pèsent sur l'habitat découlant de facteurs tels que la perte d'habitat attribuable à l'urbanisation et à l'aménagement, la stochasticité environnementale et démographique et la compétition d'espèces végétales indigènes et exotiques.

Information sur l'espèce

La Plagiobothryde odorante (*Plagiobothrys figuratus*) est une plante herbacée annuelle voyante appartenant à la famille des Boraginacées et indigène du nord-ouest de l'Amérique du Nord. Ses fleurs sont blanches et odorantes, et ses tiges sont pubescentes. Sa hauteur est de 10 à 45 cm. La sous-espèce *figuratus* est la seule présente au Canada. Une deuxième sous-espèce, le *corallicarpus*, est endémique à l'Oregon.

Répartition

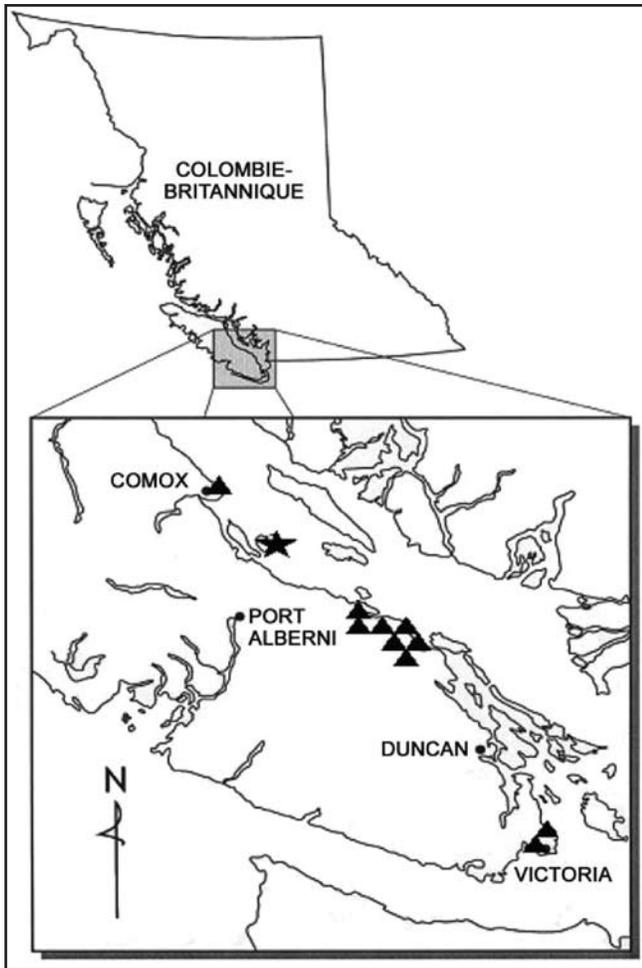
L'aire d'indigénat de l'espèce s'étend depuis le sud-est de l'île de Vancouver (Nanaimo, Victoria, et îles Gulf) jusqu'en Oregon à l'ouest des monts Cascades, et vers l'est jusque dans la gorge du Columbia dans l'État de Washington. La sous-espèce *corallicarpus* n'est présente que dans le sud-ouest de l'Oregon, où son aire de répartition chevauche celle de la sous-espèce *figuratus*, plus commune. La Plagiobothryde odorante est présente comme espèce introduite dans certaines régions du sud de l'Alaska et de l'est des États-Unis. Sa zone d'occurrence au Canada a déjà été d'environ 1 600 km², alors qu'elle n'est plus aujourd'hui que de moins de 1 km², superficie confirmée pour la seule population encore existante. La superficie d'habitat réellement occupée par l'espèce dans le passé est inconnue, mais la seule population encore existante ne couvre qu'environ 1 m²; la zone d'occupation officielle de l'espèce, sur la base d'une grille de carrés de 1 km par 1 km, est de 1 km².

Habitat

La Plagiobothryde odorante préfère les terrains humides bas et pousse habituellement dans les champs et les prés dégagés mouillés, parfois le long de cours d'eau et de fossés. L'urbanisation croissante autour de Victoria et de Nanaimo, combinée au drainage des terres humides à des fins d'utilisations agricoles et de construction de routes, a altéré l'écologie de la région à un point tel que la superficie totale d'habitat propice à la Plagiobothryde odorante est aujourd'hui fortement réduite par rapport à ce qu'elle était dans le passé.

Biologie

La Plagiobothryde odorante est une plante annuelle qui produit des fleurs voyantes disposées en cymes scorpioïdes et apparaissant en mai ou juin. Chaque fleur produit de 2 à 4 nuclées ridées. On n'en sait pas davantage sur l'écologie de l'espèce, qu'il s'agisse de ses taux de survie et de recrutement, de ses mécanismes de dispersion ou de ses vulnérabilités intrinsèques à l'égard des perturbations.



Aire de répartition canadienne de la *Plagiobothryde odorante*. L'étoile représente la population existante et les triangles des populations historiques.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Facteurs limitatifs et menaces

Les facteurs écologiques qui limitent de façon naturelle l'abondance et la répartition de la *Plagiobothryde odorante* sont largement inconnus. L'urbanisation est probablement la principale raison de la quasi-disparition de l'espèce de son aire de répartition canadienne, étant donné que la majeure partie de ses anciens habitats se trouvaient sur les territoires actuels des villes de Nanaimo et de Victoria. Les plus grandes menaces pesant aujourd'hui sur la survie de la *Plagiobothryde odorante* au Canada sont le développement urbain, la taille extrêmement réduite de la population de l'espèce, et la compétition due aux espèces étrangères envahissantes.

Importance de l'espèce

Des semences de cette espèce attrayante sont offertes pour utilisation horticole. On a déjà suggéré également d'inclure l'espèce dans un mélange d'herbacées destiné à être utilisé dans les terres humides en vue de contrôler la propagation de l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*). On ne connaît à l'espèce aucune utilisation ethnobotanique.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La *Plagiobothryde odorante* ne bénéficie actuellement d'aucune protection, mais elle est candidate potentielle à l'inscription sur la liste des espèces en péril de la *Wildlife Amendment Act* de la Colombie-Britannique (2004). ■

Taille et tendances des populations

Au Canada, la première récolte de *Plagiobothryde odorante* a été réalisée en 1885, près de Victoria. Dans le passé, l'espèce était présente au Canada dans 7 à 12 endroits différents. Il y a quelques années, alors qu'on l'avait observée pour la dernière fois dans l'île Hornby (Colombie-Britannique) dans les années 1980, on pensait que l'espèce avait disparu du pays. Cependant, en 2005, on a trouvé un unique individu florifère dans l'île Hornby, mais aucun individu n'y a été vu en 2006.

Rainette faux-grillon de l'ouest, population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien



Photo : Ryan Bolton

Nom scientifique

Pseudacris triseriata

Taxon

Amphibiens

Situation du COSEPA

Espèce menacée

Aire de répartition canadienne

Ontario, Québec

Justification de la désignation

Des pertes continues de l'habitat et de sites de reproduction de cette petite rainette, attribuables à l'expansion suburbaine et à la modification des pratiques agricoles, ont entraîné des pertes de populations et l'isolement des parcelles restantes d'habitat. Un déclin de 37 p. 100 a été documenté chez les populations au Québec au cours d'une période de dix ans, déclin qui se poursuivra vraisemblablement. Même si la présence de l'espèce demeure évidente à certains endroits, des relevés des populations en Ontario indiquent une importante diminution de l'abondance atteignant 30 p. 100 au cours de la dernière décennie.

Information sur l'espèce

La Rainette faux-grillon de l'ouest (*Pseudacris triseriata*) est une petite rainette qui mesure environ 2,5 cm et pèse environ 1 g à l'âge adulte. Elle porte 3 rayures dorsales foncées et une bande plus large

sur les flancs. Sa couleur de fond varie de brun à gris à olive. Au printemps, le coassement particulier de l'espèce la rend facile à détecter. Son appel ressemble au bruit que font des doigts passant sur les dents d'un peigne en plastique. Comme c'est une espèce très discrète, il est rare de la voir en dehors de la saison de reproduction.

Répartition

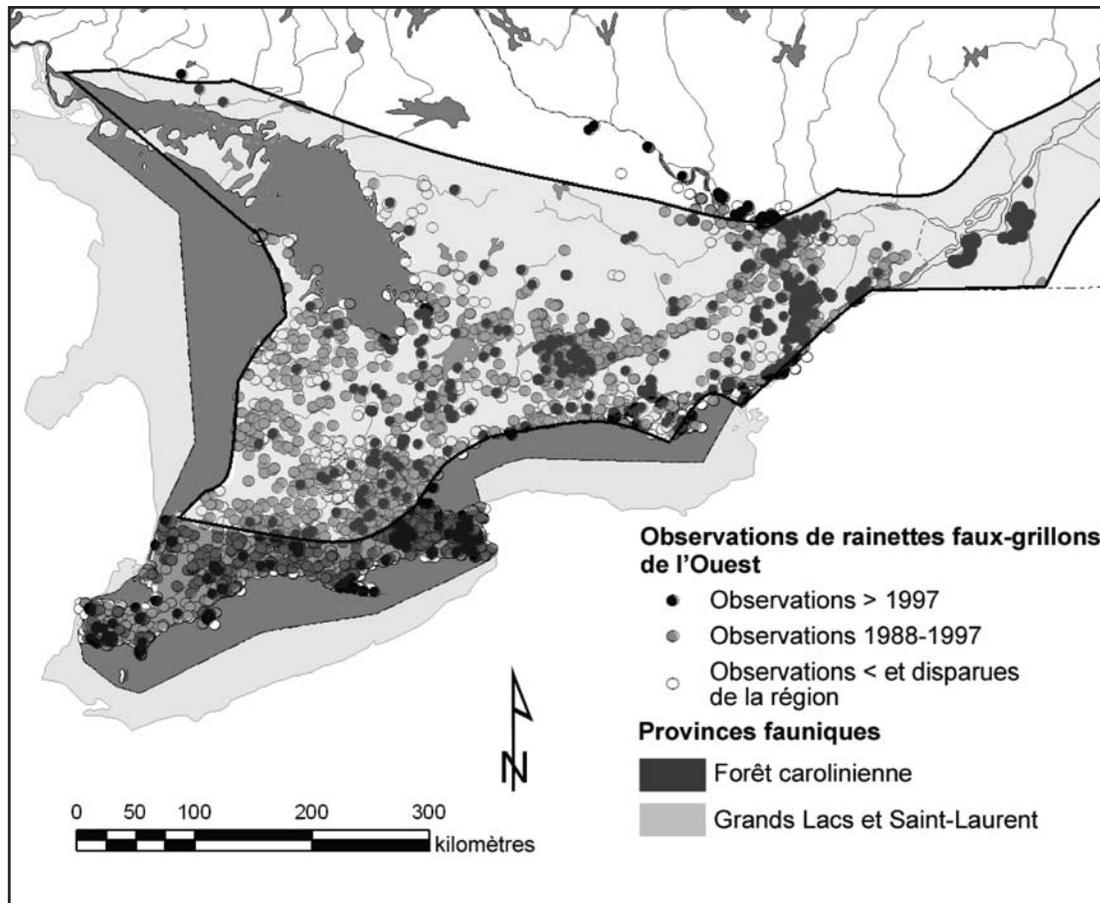
Au Canada, le *Pseudacris triseriata* occupe les basses terres du sud de l'Ontario et du sud-ouest du Québec. Une distinction génétique considérable, portant sur les séquences d'ADN mitochondrial, a été établie entre les populations de *P. triseriata* du sud-ouest de l'Ontario et celles des autres régions de l'Ontario et du Québec. On reconnaît donc deux unités désignables au sein des populations canadiennes, la première correspondant à la province faunique de la forêt carolinienne, et la seconde, à celle des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du Bouclier canadien.

Habitat

Le *Pseudacris triseriata* a besoin d'un habitat terrestre à proximité d'un habitat aquatique. Comme habitat terrestre, l'espèce privilégie les milieux humides herbeux ou boisés. Pour la reproduction et la croissance des têtards, elle cherche des étangs temporaires, asséchés par périodes, d'où les prédateurs, en particulier les poissons, sont absents.

Biologie

En général, le *Pseudacris triseriata* ne vit pas plus que un an et se reproduit le printemps suivant sa métamorphose. La saison de reproduction s'étend du début mars à la mi-mai. Les petits restent au stade de têtard durant près de deux mois, après quoi ils se transforment en petites grenouilles. Après une croissance accélérée, ils arrivent à maturité à la fin de l'été. Le taux de mortalité étant élevé à tous les stades vitaux, la survie de la population dépend du recrutement annuel de nouveaux individus par reproduction ou immigration. Pour compenser le faible taux de reproduction de certaines années, il faut donc que les étangs de reproduction soient suffisamment interreliés de manière à favoriser l'immigration et l'émigration.



Aire de répartition canadienne de la Rainette faux-grillon de l'Ouest, population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien (localisée dans la région plus pâle). Les points foncés représentent les observations les plus récentes.

Source : modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

Taille et tendances des populations

On ignore généralement la taille des populations de *Pseudacris triseriata*, mais on croit qu'elle varie énormément. Dans un site, on a estimé la population à près de 2 000 individus. Depuis les années 1950, des documents témoignent d'une perte de population d'environ 37 p. 100 par décennie au Québec. De 1995 à 2006, les populations ontariennes de l'ensemble de la province faunistique des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du Bouclier canadien ont connu un déclin considérable, estimé à près de 3,5 p. 100 par année, soit 30 p. 100 au total. Dans bien des cas, après un déclin causé par les changements d'utilisation des sols, les populations ne se sont pas rétablies. On ne détecte aucune tendance déterminante au sein des populations de cette espèce qui habitent la forêt carolinienne.

Facteurs limitatifs et menaces

La plupart des populations de rainettes faux-grillons de l'Ouest habitent des terres jugées d'intérêt pour le développement. Aux fins d'aménagement urbain ou d'agriculture industrielle, on assèche et on remblaie les terres, ce qui élimine directement plusieurs individus en plus d'entraîner la disparition des étangs temporaires requis pour la reproduction et de modifier grandement la qualité de l'habitat terrestre restant. L'habitat s'en trouve réduit et découpé en parcelles isolées. Le *Pseudacris triseriata* a beaucoup de difficulté à s'adapter à la fragmentation et à la diminution de qualité de son habitat. Les rainettes possèdent une capacité de dispersion relativement faible et sont plutôt fidèles à leur étang natal. Comme les autres amphibiens qui naissent dans des étangs, il est normal que leur population varie beaucoup

d'une année à l'autre. Ainsi, toute réduction de la qualité de l'habitat qui coïncide avec une baisse naturelle de la population risque fort d'entraîner la disparition de l'espèce à l'échelle locale. Dans les banlieues du sud-ouest du Québec, la destruction de l'habitat est tellement rapide que les populations qui s'y trouvent encore risquent de disparaître de leurs habitats connus d'ici moins de 25 ans. Dans les paysages agricoles, la perte d'habitat est plus lente, mais, comme on l'a observé dans le sud-ouest du Québec de 1950 à 1990, les changements apportés en vue d'intensifier les pratiques agricoles suffisent pour entraîner un déclin rapide et catastrophique des populations de rainettes faux-grillons de l'Ouest.

Importance de l'espèce

Le *Pseudacris triseriata* peut très bien servir d'espèce phare pour sensibiliser les gens à la

protection de l'environnement puisque son cri s'entend facilement au printemps et que sa présence témoigne de la conservation des habitats naturels même en milieu développé. Au Québec, l'espèce est devenue un emblème pour la protection des espèces en péril et de leur habitat, surtout dans les banlieues.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

En 2001, le COSEPAC a considéré le *Pseudacris triseriata* comme formant une seule unité et désigné l'espèce « non en péril ». En Ontario, le *P. triseriata* ne bénéficie de la protection d'aucune loi en dehors des zones de protection de la faune. Au Québec, malgré la désignation légale de « vulnérable » accordée à la rainette faux-grillon de l'Ouest en 2000, les ensembles de lois ne protègent aucunement son habitat pour le moment. ■

Tortue des bois



Photo : © Glen Barrett

Nom scientifique

Glyptemys insculpta

Taxon

Reptiles

Situation du COSEPA

Espèce menacée

Aire de répartition canadienne

Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse

Justification de la désignation

L'espèce connaît un déclin dans presque toute son aire de répartition, et se retrouve en petites populations de plus en plus isolées. Elle est plus terrestre que les autres tortues d'eau douce, ce qui en fait une espèce extrêmement vulnérable à la collecte pour le commerce des animaux de compagnie. Elle a un long cycle biologique caractéristique des tortues, de sorte que presque toute augmentation chronique du taux de mortalité des adultes et des juvéniles se traduit par une diminution de l'abondance. La hausse du taux de mortalité découle d'une exposition accrue à la circulation routière, à la machinerie agricole et aux véhicules hors route, de la collecte comme animaux de compagnie et peut-être pour la fabrication d'aliments exotiques et de médicaments. Le degré de menace accru est associé à l'accès nouveau ou croissant par les humains aux endroits où vit l'espèce.

Information sur l'espèce

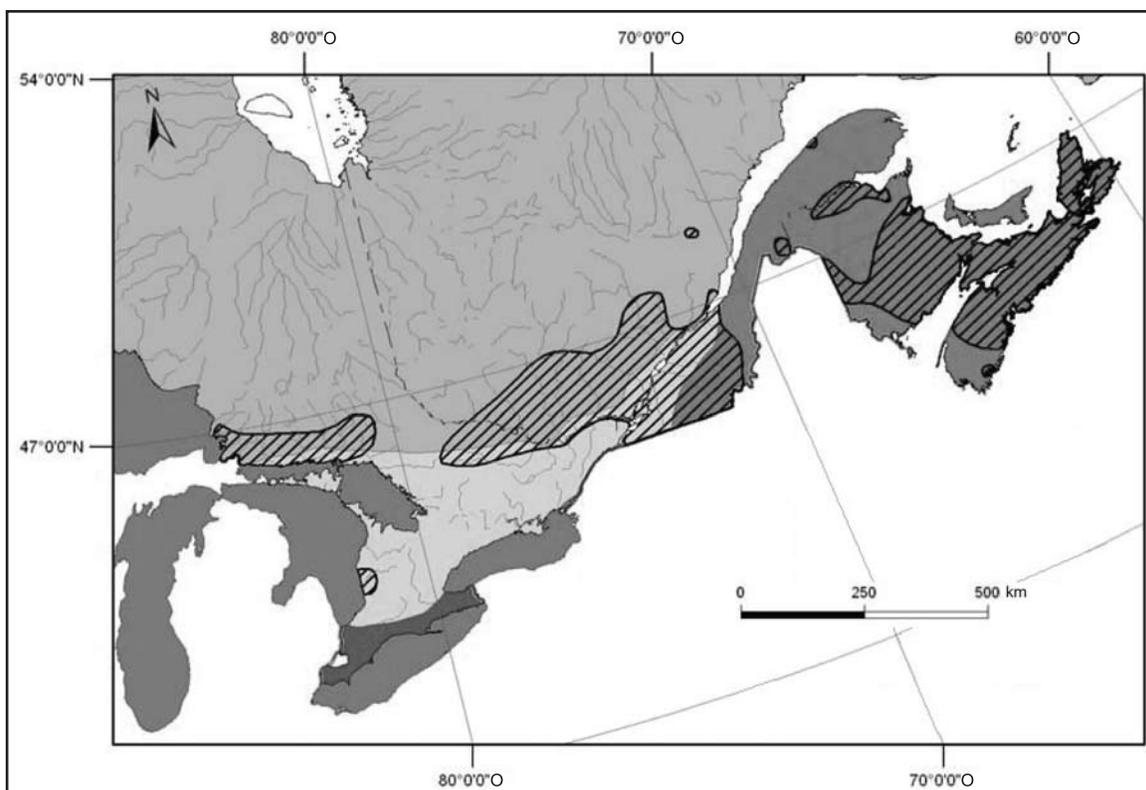
La Tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) est une tortue de taille moyenne pesant environ 1 kg à l'âge adulte et ayant une carapace (coquille supérieure) longue de 16 à 25 cm. La carapace peut être de brun grisâtre à jaune et est large et basse. Chaque écaille porte des arêtes (lignes de croissance) concentriques pyramidales qui donnent à la carapace l'apparence d'une sculpture. Chez les tortues plus âgées, ces arêtes peuvent avoir été aplanies par l'usure. Le plastron (coquille inférieure) n'a pas de charnière, il est jaune et présente des taches noires dans les coins extérieurs de ses écailles postérieures. Le plastron est plat chez les femelles et les juvéniles, mais concave chez les mâles matures. Les mâles sont légèrement plus gros et ont une tête plus large que les femelles. La peau est généralement brune, mais les jambes et le cou ont souvent une teinte jaune, orange ou rougeâtre.

Répartition

La Tortue des bois est indigène à l'Amérique du Nord et son aire de répartition fragmentée s'étend de la Nouvelle-Écosse jusqu'au Nouveau-Brunswick, au Québec, à l'Ontario et au Minnesota, vers l'ouest, et jusqu'à la Virginie et au Maryland, vers le sud. Au Canada, la Tortue des bois est présente en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le centre-sud du Québec et en Ontario, du centre-sud jusqu'au district d'Algoma, plus à l'ouest. Environ 30 p. 100 de l'aire de répartition mondiale de l'espèce se trouve au Canada. L'aire de répartition est discontinue et les populations sont souvent petites et isolées.

Habitat

La Tortue des bois est plus terrestre que la majorité des tortues d'eau douce, mais elle demeure néanmoins une tortue semi-aquatique. Elle est associée aux rivières et aux ruisseaux dont le fond est constitué de sable ou de gravier et préfère les cours d'eau limpides et méandriques aux courants modérés. L'habitat de nidification naturel de la Tortue des bois se trouve sur les plages ou sur les berges de sable ou de gravier sableux. La Tortue des bois



Aire de répartition canadienne de la Tortue des bois. Les régions ombragées représentent les provinces fauniques des amphibiens, des reptiles et des mollusques terrestres au Canada.

Source : modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre, 2007.

niche également sur des sites anthropiques, comme les routes et les trous de gravier. Dans toute l'aire de répartition de la Tortue des bois, les zones riveraines au couvert épars et varié sont généralement les plus utilisées ou bien elles sont les habitats terrestres préférés. Au nombre des habitats moins fréquemment utilisés par la Tortue des bois, il y a les tourbières, les pâturages marécageux, les étangs de castors, les buissons frutescents, les prés, les forêts de conifères, les forêts mixtes, les foins, les terres agricoles et les pâturages. Il n'existe aucune donnée quantitative, ni passée, ni actuelle, sur l'habitat disponible, mais l'habitat convenable intact est en déclin dans la plus grande partie de l'aire de répartition de la Tortue des bois.

Biologie

La Tortue des bois hiberne dans les eaux des ruisseaux, des rivières et des étangs. Elle émerge au printemps, mais reste à proximité de l'eau jusqu'en été, moment où elle peut s'éloigner de 500 m de l'eau

et de plusieurs kilomètres de son aire d'hivernage en suivant un cours d'eau. Les femelles nichent entre la fin mai et le début juillet dans des secteurs de sable ou de gravier qui sont de modérément à très ensoleillés. La température a une incidence directe sur le taux de développement des embryons et l'éclosion se produit en automne. Les tortues des bois atteignent la maturité sexuelle entre l'âge de 11 et 22 ans, mais l'âge de maturité dépend largement de la latitude à laquelle elles se trouvent; les tortues des secteurs plus au nord parviennent à maturité plus tard, et lorsqu'elles sont plus grosses. L'accouplement se produit tout au long de la saison active. La Tortue des bois utilise les mêmes secteurs année après année et peut les rejoindre, même si elle en est éloignée de plusieurs kilomètres. Les principaux prédateurs des adultes et des juvéniles sont le raton laveur, le coyote et le renard, et ceux-ci et d'autres mammifères mangent également les oeufs des tortues. Divers mammifères, poissons et oiseaux se nourrissent par ailleurs des nouveau-nés.

Taille et tendances des populations

Sur la base d'estimations quantitatives réalisées par des chercheurs dans l'aire de répartition de l'espèce, on estime très approximativement que la population canadienne compterait entre 6 000 et 12 000 adultes. Les populations qui occupent des secteurs difficiles d'accès sont peut-être stables, mais bon nombre des populations de tortues des bois accessibles par une route connaissent un déclin et la tendance générale au cours des 3 dernières générations (~ 100+ ans) va également en ce sens.

Facteurs limitatifs et menaces

Parmi les facteurs qui menacent la Tortue des bois dans toute son aire de répartition, on compte la hausse de la mortalité des adultes sur les routes (l'augmentation du nombre de routes, de la densité et de la vitesse des véhicules) et ailleurs (les véhicules tout-terrains [VTT] et la machinerie agricole moderne), la capture de tortues dans le but de les vendre comme animal de compagnie, la construction de routes forestières, la destruction et la modification de l'habitat riverain, la destruction des nids par des véhicules récréatifs, comme les VTT, la capture de tortues afin de les vendre comme aliment exotique, la perte d'habitats de nidification et d'hibernation en raison de la transformation, de l'inondation et de la stabilisation des berges, et l'intensification de la prédation des nids et des tortues par le raton laveur. Au nombre des menaces moins préoccupantes, il y a la pollution, la capture occasionnelle de tortues dans le but de les garder comme animal de compagnie, et peut-être la sédimentation des cours d'eau occupés par l'espèce. De manière générale, cette espèce est exceptionnellement vulnérable parce que l'humain peut de plus en plus accéder à son habitat.

Importance de l'espèce

La Tortue des bois est endémique à l'Amérique du Nord et environ 30 p. 100 de son aire de répartition se trouve au Canada. Les quatre espèces de tortues autrefois comprises dans le genre *Clemmys* (qui comprenait la Tortue des bois) sont les tortues d'eau douce les plus menacées en Amérique du Nord. La Tortue des bois est devenue étrangement populaire, principalement en raison de sa belle apparence, de ses habitudes terrestres et de l'absence d'agressivité

chez elle, des caractéristiques qui ont toutes contribué à la mettre en péril. En raison des nombreuses menaces auxquelles elle doit faire face et de l'aisance avec laquelle il est possible de la capturer et de la manipuler, la Tortue des bois a fait l'objet de récentes recherches sur la conservation et est devenue une espèce en péril vedette. La Tortue des bois a également la réputation de frapper ses pattes avant et son plastron pour attirer les vers de terre dont elle se nourrit.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

La Tortue des bois est actuellement inscrite à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Elle fait partie des « reptiles spécialement protégés » par la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* de l'Ontario et elle est désignée comme « en voie de disparition (non réglementée) » en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. Elle est désignée comme « menacée » au Québec et est protégée en vertu de la *Endangered Species Act* de la Nouvelle-Écosse (comme espèce vulnérable). Elle est considérée comme « vulnérable » par l'UICN, a été désignée, en 1996, espèce « vulnérable » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) (ancien nom du COSEPAC) et elle figure à l'Annexe 3 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada. Certaines petites sous-populations canadiennes se trouvent dans des parcs nationaux ou provinciaux, mais la majorité des tortues des bois occupent des terres privées. ■

Uropappe de Lindley



Photo : © Neal Kramer

Nom scientifique

Uropappus lindleyi

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

Cette plante florifère annuelle de la Colombie-Britannique n'est présente qu'à cinq endroits dans les îles Gulf. L'espèce ne semble plus être présente sur l'île de Vancouver. Le nombre d'individus présents au Canada est extrêmement faible. L'espèce est également constamment menacée par la perte et la dégradation de l'habitat causées par des facteurs tels que la construction domiciliaire et la prolifération de plantes envahissantes.

Information sur l'espèce

Appartenant à la famille des Astéracées, l'Uropappe de Lindley (*Uropappus lindleyi*, anciennement *Microseris lindleyi*) mesure environ 10 à 70 cm de haut et n'a habituellement qu'une seule tige, issue d'une racine pivotante mince. Les longues feuilles basilaires sont linéaires et acuminées; celles de la tige, habituellement linéaires, se trouvent dans la moitié inférieure de la tige. Les tiges florifères peuvent être basilaires ou axillaires, et leur capitule,

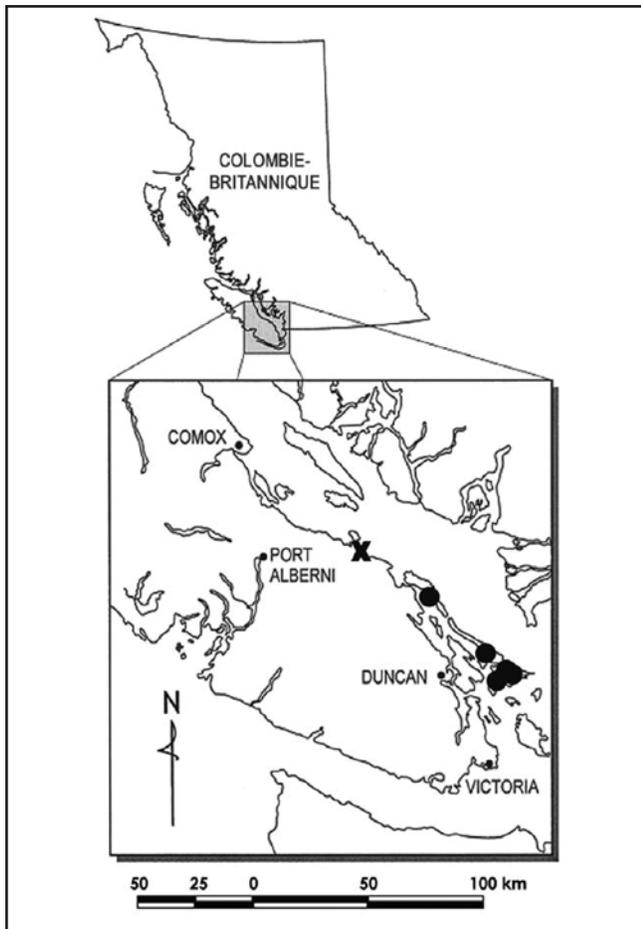
solitaire et terminal, produit des fleurs jaunes ligulées. Des études génétiques portant sur le genre *Microseris* (= *Uropappus*) ont permis de découvrir de nombreuses différences, en matière d'enzymes et d'ADN, entre le *M. lindleyi* et les autres espèces du genre. Ces différences justifient, en partie, la reconnaissance du genre *Uropappus*. On n'a détecté aucune variation chez l'*U. lindleyi* dans le matériel génétique provenant des États-Unis, et aucune étude n'a été menée sur le matériel génétique provenant du Canada.

Répartition

L'Uropappe de Lindley se rencontre, de façon discontinue, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique et depuis l'État de l'Idaho et le centre de l'État de Washington jusqu'à l'Oregon, l'Utah, le Texas, le Nouveau-Mexique, l'Arizona et la Californie. On lui connaît une occurrence historique dans les îles San Juan, dans le nord-ouest de l'État de Washington. Au Canada, on trouve l'Uropappe de Lindley uniquement dans les îles Gulf du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Moins de 1 p. 100 de l'aire de répartition de l'espèce se trouve au Canada. À l'heure actuelle, sa zone d'occurrence au Canada est d'environ 150 km². La superficie réellement occupée est d'environ 0,01 km², mais la zone d'occupation calculée au moyen d'un quadrilatère de 1 km ou de 2 km pour les cinq localités atteint 20 km².

Habitat

En Colombie-Britannique, les populations d'Uropappe de Lindley sont situées dans les écosystèmes du chêne de Garry (*Quercus garryana*) et d'autres écosystèmes associés de la zone côtière sèche à douglas du sud-est de l'île de Vancouver et des îles Gulf adjacentes. Cette zone profite d'un climat méditerranéen relativement chaud et sec. On rencontre l'espèce dans plusieurs habitats différents, allant des falaises de grès et des pentes escarpées herbeuses aux forêts décidues ou conifériennes xériques. On ne trouve pas de renseignements précis sur les tendances de l'Uropappe de Lindley, en matière d'habitat, dans le sud-est de l'île de Vancouver ou les îles Gulf adjacentes. Malgré tout, l'espèce doit certainement faire face aux mêmes menaces que les écosystèmes du chêne de Garry,



Aire de répartition canadienne de l'Uropappe de Lindley. Les cercles solides représentent les populations existantes.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, avril 2008.

notamment en ce qui concerne le développement agricole, l'urbanisation et les plantes exotiques envahissantes.

Biologie

L'Uropappe de Lindley est une espèce annuelle. En Colombie-Britannique, la période de floraison s'étend de la fin avril à la mi-mai, et la période de production de graines, de la mi-mai à juin. Par rapport aux espèces semblables du genre *Microseris*, l'Uropappe de Lindley se distingue par des caractéristiques telles que l'autogamie, la taille réduite des fleurs et un nombre d'écaillés (bractées) moindre autour du capitule. Les écaillés du pappus, terminés par une soie et fixés au sommet des fruits, peuvent

se prendre aux plumes des oiseaux et permettre la dispersion des graines sur une longue distance. La plupart des graines, par contre, sont plus susceptibles d'être dispersées localement, par le vent et la gravité.

Taille et tendances des populations

Il existe cinq localités du Canada où l'Uropappe de Lindley a été relevé depuis 1974 et où il existe toujours. En 1998, on a enregistré une population supplémentaire, laquelle a probablement été détruite par la construction domiciliaire depuis. Les populations comptent entre environ 20 à 1 200 plantes et occupent des superficies de moins de 1 m² à 1 ha. L'étude la plus récente portant sur les populations a montré qu'il y a probablement près de 2 000 individus au Canada. Le potentiel d'immigration en provenance de l'aire de répartition principale est très faible. Même à l'échelle locale, les échanges de graines ou de pollen se produisent rarement, probablement à cause du manque de vecteurs de dispersion efficaces.

Facteurs limitatifs et menaces

En Colombie-Britannique, la menace la plus imminente pour l'Uropappe de Lindley est la destruction de l'habitat causée par la construction domiciliaire, sur des terres privées. Presque toutes les populations se trouvent sur des propriétés privées de grande valeur, avec vue sur la mer. La destruction de l'habitat entraîne également une plus grande fragmentation des populations. De plus, une importante part de ce qui reste d'habitat adéquat pour l'Uropappe de Lindley a été grandement altérée par l'envahissement d'espèces introduites.

Importance de l'espèce

En Californie, les graines d'Uropappe de Lindley sont recueillies à l'état sauvage et vendues dans au moins une pépinière de plantes indigènes; on ne leur connaît pas d'autres usages culturels, médicaux ou spirituels. Puisque les populations canadiennes représentent la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce, elles pourraient avoir une importance évolutive et écologique particulière. Des études génétiques sur le genre *Microseris* (auquel l'Uropappe de Lindley appartenait initialement) indiquent que l'Uropappe de Lindley (= *M. lindleyi*) montre des

différences distinctes par rapport aux autres membres du genre. Par conséquent, la reclassification récente de l'Uropappe de Lindley le place dans le genre *Uropappus*, monotypique (*U. lindleyi*).

Protection actuelle ou autres désignations de statut

À l'échelle mondiale, l'Uropappe de Lindley est coté G5, ce qui indique qu'il est considéré comme une espèce « fréquente à très commune, manifestement non en péril, risquant peu de disparaître dans les conditions actuelles ». Outre la Colombie-Britannique,

seul l'Utah surveille l'Uropappe de Lindley à titre d'espèce rare et lui accorde la cote S1 (espèce gravement en péril) dans l'État ou la province à cause de certains facteurs qui risquent particulièrement de la faire disparaître. Comme au Canada on ne trouve l'espèce qu'en Colombie-Britannique, on lui a attribué la cote N1 (espèce gravement en péril), à cause de son extrême rareté ou parce que certains facteurs risquent particulièrement de la faire disparaître. À l'échelle provinciale, l'Uropappe de Lindley a été coté S1 par le centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique et figure sur la liste rouge du Ministry of Environment de la Colombie-Britannique. ■

Violette jaune des monts sous-espèce *praemorsa*



Photo : © Chris N. Junck

Nom scientifique

Viola praemorsa ssp. *praemorsa*

Taxon

Plantes vasculaires

Situation du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

Justification de la désignation

La sous-espèce n'existe au Canada que dans le sud-est de l'île de Vancouver et la région sud des îles Gulf adjacentes, où on la retrouve en 14 petites populations circonscrites et grandement fragmentées. Cette vivace, dont la durée de vie est courte, est restreinte aux terrains boisés de chênes de Garry et aux prés maritimes, où la qualité de l'habitat est en constant déclin en raison de facteurs tels que la propagation de graminées exotiques envahissantes ainsi que d'arbres et d'arbustes résultant de la suppression des incendies.

Information sur l'espèce

La Violette jaune des monts (*Viola praemorsa* ssp. *praemorsa*) est une herbacée vivace pubescente, à feuilles basilaires ovées à lancéolées, à tige courte dépourvue de feuilles ou portant quelques feuilles réduites. Elle produit des fleurs pétales jaunes, solitaires sur un long pédoncule axillaire. Elle produit également des fleurs cléistogames, apétales et peu visibles, portées par un court pédoncule inséré près de

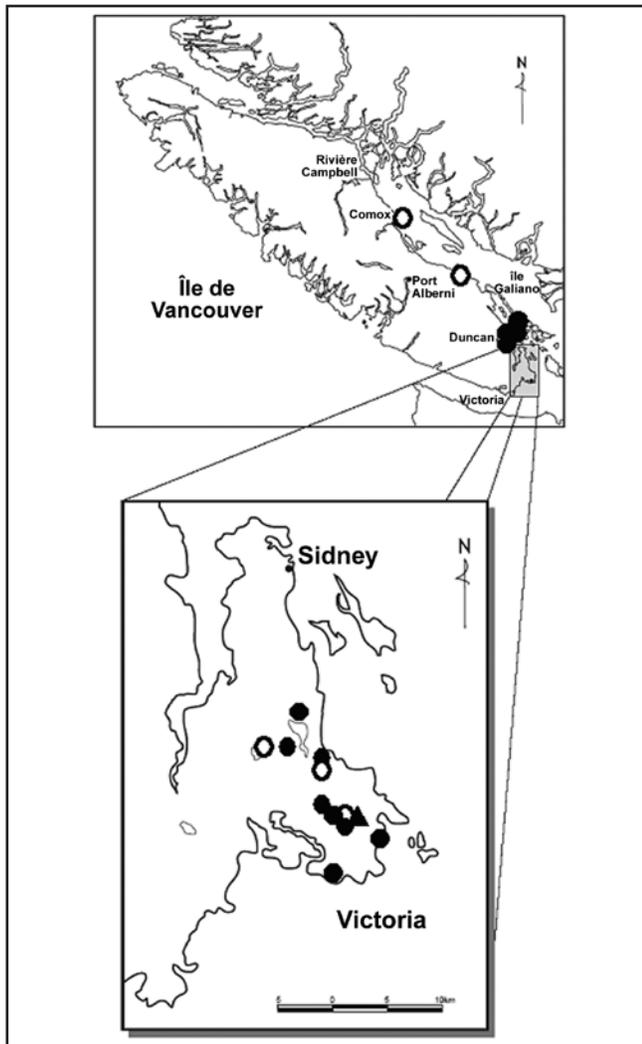
la base de la tige. Chez les fleurs pétales comme chez les fleurs cléistogames, l'ovaire se transforme à maturité en capsule de 6 à 11 mm de longueur renfermant plusieurs graines brun foncé. Tout au long du présent rapport, le nom « Violette jaune des monts » fait précisément référence à la sous-espèce *praemorsa* présente en Colombie-Britannique. Il ne fait référence qu'à toute l'espèce uniquement lorsque l'aire de répartition mondiale est énoncée.

Répartition

La Violette jaune des monts se rencontre depuis l'île de Vancouver jusqu'en Californie, principalement à l'ouest des monts Cascades. En Colombie-Britannique, l'espèce est confinée à la côte sud-est de l'île de Vancouver et à des îles voisines du détroit de Georgie. La population la plus proche de celles du Canada se trouve à environ 100 km au sud, de l'autre côté de Puget Sound. La zone d'occurrence de l'espèce est d'environ 450 km². Sa zone d'occurrence historique était d'environ 2 400 km². Le déclin de l'aire canadienne de la Violette jaune des monts s'est produit surtout au cours des décennies 1960 à 1990. La zone d'occupation, calculée au moyen d'une grille de 1 km sur 1 km, est de 14 km², et, calculée au moyen d'une grille de 2 km sur 2 km, de 56 km². La superficie que l'espèce occupe réellement est inférieure à 20 ha.

Habitat

En Colombie-Britannique, la Violette jaune des monts se rencontre dans des chênaies de Garry et des prés maritimes. La plupart des populations de l'espèce poussent dans une mince couche de sol gisant sur le substratum rocheux. Les sites sont relativement plats ou orientés au sud. Ils sont dépourvus ou presque de strate arbustive, mais possèdent une abondante couverture herbacée. La superficie de milieu pouvant servir d'habitat à la Violette jaune des monts s'est beaucoup rétrécie depuis un siècle, la zone côtière du sud-est de l'île de Vancouver ayant été en grande partie aménagée à des fins résidentielles et récréatives. La majeure partie de ce qu'il en reste a été profondément transformée par des graminées et arbustes exotiques envahissants. Trois populations ont été détruites par l'aménagement. La plupart des populations qui subsistent sont à l'abri du développement, du moins pour les dix prochaines années.



Aire de répartition canadienne de la Violette jaune des monts de la sous-espèce *praemorsa* en Colombie-Britannique. Les cercles solides représentent les populations existantes.

Source : Rapport de situation du COSEPAC, novembre, 2007.

Biologie

Le réchauffement du sol lève la dormance des pousses en mars, et les feuilles sont entièrement déployées à la fin d'avril ou au début de mai. La plante commence à se flétrir dans les deux dernières semaines de juin et meurt dans les deux dernières semaines de juillet, à mesure que s'installe la sécheresse estivale. Souvent, la violette jaune des monts met plusieurs années pour atteindre la maturité. Lorsque le fruit, une capsule, est sec, il s'ouvre brusquement en projetant ses graines

jusqu'à 1 mètre de distance. Les graines sont dures, luisantes et pourvues à chaque extrémité d'un corps oléagineux (élaïosome) de couleur claire. Attirées par les élaïosomes, les fourmis emportent les graines, augmentant ainsi la distance de dispersion par rapport à la plante mère. La Violette jaune des monts ne peut pas être multipliée par voie végétative.

Taille et tendances des populations

En Colombie-Britannique, il subsiste 14 populations de la Violette jaune des monts. La superficie qu'elles occupent est inférieure à 1 km². Selon les données les plus récentes, l'effectif de l'espèce se situerait environ entre 32 000 et 49 000 individus florifères, dont environ 80 à 90 p. 100 seraient répartis entre les deux principales populations. Le nombre de populations est en déclin – cinq sont disparues, mais aucune au cours des dix dernières années.

Facteurs limitatifs et menaces

Les espèces envahissantes, en particulier les graminées exotiques, et la perturbation du régime de feux sont les principales menaces à la survie de la violette jaune des monts. L'abandon du brûlage, pratiqué autrefois par les Premières nations pour stimuler la croissance de plantes alimentaires, a entraîné une modification de la structure de la végétation, puisque l'absence de feu a permis la croissance des arbres et des arbustes que les brûlages fréquents tenaient en échec. Dans certaines localités, un arbuste indigène intolérant au feu semble avoir envahi la majeure partie des milieux convenant à la Violette jaune des monts. Le piétinement a endommagé une partie importante de certaines populations situées en bordure de sentiers pédestres. Plusieurs populations sont vulnérables à des phénomènes stochastiques en raison de leur faible effectif.

Importance de l'espèce

Les populations de la Colombie-Britannique de la Violette jaune des monts présentent un intérêt scientifique du fait qu'elles sont géographiquement isolées de l'aire de répartition principale de l'espèce et, par conséquent, pourraient être génétiquement distinctes.

Protection actuelle ou autres désignations de statut

En 1995, le COSEPAC a classé la Violette jaune des monts comme espèce menacée au Canada. La situation de l'espèce a été réévaluée en 2000, et son statut a été confirmé. Par la suite, la Violette jaune des monts a été inscrite sur l'annexe 1 de la *Loi sur*

les espèces en péril (LEP) du Canada. Le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique a inscrit la Violette jaune des monts sur la « liste rouge » des taxons menacés ou en voie de disparition dans la province. La Violette jaune des monts est visée au même titre que d'autres espèces rares par un programme de rétablissement multi-espèces des écosystèmes de chênes de Garry. ■

INDEX

Espèces par nom commun

Buse rouilleuse (<i>Buteo regalis</i>)	13
Carex tumulicole (<i>Carex tumulicola</i>)	16
Couleuvre fauve de l'Est (<i>Elaphe gloydi</i>) – population des Grands Lacs et du Saint-Laurent et population carolinienne	18
Gomphe des rapides (<i>Gomphus quadricolor</i>)	22
Grand Héron sous-espèce <i>fannini</i> (<i>Ardea herodias fannini</i>)	24
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	26
Hypogymnie maritime (<i>Hypogymnia heterophylla</i>)	29
Lasthénie glabre (<i>Lasthenia glaberrima</i>)	31
Léchée maritime (<i>Lechea maritima</i>)	33
Moucherolle à côtés olive (<i>Contopus cooperi</i>)	36
Noctuelle jaune pâle des dunes (<i>Copablepharon grandis</i>)	39
Noctuelle sombre des dunes (<i>Copablepharon longipenne</i>)	42
Ours blanc (<i>Ursus maritimus</i>)	44
Paruline du Canada (<i>Wilsonia canadensis</i>)	48
Petite-centaurée de Muhlenberg (<i>Centaurium muehlenbergii</i>)	50
Plagiobothryde odorante (<i>Plagiobothrys figuratus</i>)	52
Rainette faux-grillon de l'ouest (<i>Pseudacris triseriata</i>) – population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien	54
Tortue des bois (<i>Glyptemys insculpta</i>)	57
Uropappe de Lindley (<i>Uropappus lindleyi</i>)	60
Violette jaune des monts (<i>Viola praemorsa</i> sous-espèce <i>praemorsa</i>)	63

Espèces par nom scientifique

<i>Ardea herodias fannini</i>	24
<i>Asio flammeus</i>	26
<i>Buteo regalis</i>	13
<i>Carex tumulicola</i>	16
<i>Centaurium muehlenbergii</i>	50
<i>Contopus cooperi</i>	36
<i>Copablepharon grandis</i>	39
<i>Copablepharon longipenne</i>	42
<i>Elaphe gloydi</i>	18
<i>Glyptemys insculpta</i>	57
<i>Gomphus quadricolor</i>	22
<i>Hypogymnia heterophylla</i>	29
<i>Lasthenia glaberrima</i>	31
<i>Lechea maritima</i>	33
<i>Plagiobothrys figuratus</i>	52
<i>Pseudacris triseriata</i>	54
<i>Uropappus lindleyi</i>	60
<i>Ursus maritimus</i>	44
<i>Viola praemorsa</i> var. <i>praemorsa</i>	63
<i>Wilsonia canadensis</i>	48

Espèces par province et territoire

Alberta

Buse rouilleuse	13
Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Noctuelle jaune pâle des dunes	39
Noctuelle sombre des dunes.....	42
Paruline du Canada	48

Colombie-Britannique

Buse rouilleuse	13
Carex tumulicole.....	16
Grand Héron.....	24
Hibou des marais	26
Hypogymnie maritime	29
Lasthénie glabre	31
Moucherolle à côtés olive.....	36
Paruline du Canada	48
Petite-centaurée de Muhlenberg.....	50
Plagiobothryde odorante.....	52
Uropappe de Lindley	60
Violette jaune des monts	63

Île-du-Prince-Édouard

Hibou des marais	26
Léchéa maritime.....	33
Moucherolle à côtés olive.....	36
Paruline du Canada	48

Manitoba

Buse rouilleuse	13
Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Noctuelle jaune pâle des dunes	39
Noctuelle sombre des dunes.....	42
Ours blanc	44
Paruline du Canada	48

Nouveau-Brunswick

Hibou des marais	26
Léchéa maritime.....	33
Moucherolle à côtés olive.....	36
Paruline du Canada	48
Tortue des bois	57

Nouvelle-Écosse

Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Paruline du Canada	48
Tortue des bois	57

Nunavut

Hibou des marais	26
Ours blanc	44

Ontario

Couleuvre fauve de l'Est – population des Grands Lacs et du Saint-Laurent et population carolinienne	18
Gomphe des rapides.....	22
Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Ours blanc	44
Paruline du Canada	48
Rainette faux-grillon de l'Ouest, population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien.....	54
Tortue des bois	57

Québec

Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Ours blanc	44
Paruline du Canada	48
Rainette faux-grillon de l'Ouest, population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien.....	54
Tortue des bois	57

Saskatchewan

Buse rouilleuse	13
Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Noctuelle jaune pâle des dunes	39
Noctuelle sombre des dunes.....	42
Paruline du Canada	48

Terre-Neuve-et-Labrador

Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Ours blanc	44

Territoires-du-Nord-Ouest

Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Ours blanc	44
Paruline du Canada	48

Yukon

Hibou des marais	26
Moucherolle à côtés olive.....	36
Ours blanc	44
Paruline du Canada	48

GLOSSAIRE

Annexe 1 :

L'annexe de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP); aussi appelée « Liste des espèces sauvages en péril », qui énumère les espèces protégées en vertu de la LEP.

Conseil canadien de conservation des espèces en péril :

Le Conseil est composé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant des responsabilités relativement aux espèces sauvages. Le mandat du Conseil est de fournir un leadership national et la coordination pour la protection des espèces en péril.

Conseil de gestion des ressources fauniques :

Établi en vertu des accords de revendications territoriales dans le nord du Québec, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et au Nunavut, les conseils de gestion des ressources fauniques sont « les principaux instruments de gestion des espèces sauvages » dans leur aire d'établissement. Dans ce rôle, les conseils de gestion des ressources fauniques établissent, modifient et retirent les niveaux de prises totales admises d'une gamme d'espèces sauvages, mais participent aussi aux activités de recherche, y compris les études annuelles sur les prises et approuvent la désignation d'espèces en péril dans leurs aires d'établissement.

COSEPAC :

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le comité est composé d'experts sur les espèces sauvages en péril, qui possèdent une expertise dans une discipline telle la biologie, l'écologie, la génétique, les connaissances traditionnelles autochtones ou d'autres domaines connexes. Ces experts proviennent de différentes communautés, y compris, entre autres, du gouvernement et du milieu universitaire.

Décret :

Il s'agit d'un instrument qui sert d'avis au sujet d'une décision prise par le secteur exécutif du gouvernement; par exemple, un décret accompagne tous les règlements.

Énoncé de réaction :

Un document dans lequel le ministre de l'Environnement indique comment il ou elle a l'intention de réagir à l'évaluation d'une espèce sauvage par le COSEPAC. Le ministre affiche un

énoncé de réaction dans le Registre public de la LEP dans les 90 jours suivant la réception de l'évaluation et prévoit des échéanciers pour les mesures à prendre dans la mesure du possible.

Évaluation du COSEPAC :

L'évaluation ou la réévaluation de la situation d'une espèce sauvage par le COSEPAC, basée sur le rapport de situation sur l'espèce que le COSEPAC a soit fait préparer ou a reçu à l'appui d'une demande.

Gazette du Canada :

La *Gazette du Canada* est un des moyens permettant aux Canadiennes et aux Canadiens d'avoir accès aux lois et aux règlements. Il s'agit du « journal officiel » du gouvernement du Canada depuis 1841. Les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que le secteur privé ont l'obligation de publier certaines informations dans la *Gazette du Canada*. Les avis et les règlements proposés sont publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et les règlements officiels sont publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le site Web suivant : gazetteducanada.gc.ca

Gouverneur en conseil :

Le gouverneur général du Canada agit selon les conseils du Conseil privé de la Reine du Canada (c. à d. le Cabinet).

Reclassification à la hausse :

Une révision du statut d'une espèce inscrite sur l'annexe 1 à une catégorie de risque plus élevée. La révision du statut d'une espèce inscrite sur l'annexe 1 à une catégorie de risque plus basse serait une reclassification à la baisse.

Registre public de la LEP :

Élaboré comme service en direct, le Registre public est accessible au public depuis la promulgation de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le site Web donne aux utilisateurs un accès facile aux documents et à l'information liés à la LEP en tout temps et de tout lieu ayant un accès Internet. L'adresse est la suivante : www.registrellep.gc.ca

REIR :

Résumé de l'étude d'impact de la réglementation. Il s'agit d'une description d'une proposition réglementaire qui fournit une analyse de l'impact prévu de chaque initiative réglementaire et accompagne un décret.

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes à la directive de performance environnementale établie par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*. Cette directive sert à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.



Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficacité dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le **programme Choix environnemental[™]** (PCE). Le symbole officiel de certification du programme – l'**Éco-Logo[™]** – évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental[™]**, veuillez visiter son site Web à l'adresse www.environmentalchoice.com ou téléphonez au (613) 247-1900.

Environnement Canada est fier d'appuyer la directive de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental[™]** et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à www.ec.gc.ca.